



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**cirad**

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT



**CIHEAM**  
IAM MONTPELLIER



ÉTUDE SUR  
**L'AGRICULTURE FAMILIALE  
À PETITE ECHELLE  
AU PROCHE-ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD**

PAYS FOCUS

**Maroc**

# ÉTUDE SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE A PETITE ÉCHELLE AU PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

PAYS FOCUS

**Maroc**

CIRAD – CIHEAM-IAMM

Auteur

**Mostafa Errahj**

Contributions

**Caroline Lejars, Issam Sellika, Marcel Kuper, Nicolas Faysse,  
Patrick Dugué, Younes Bekkar and Zeine El Ghassem**

Responsable de supervision FAO

**Alfredo Impiglia**

Coordinateur initiative régionale sur l'agriculture familiale à petite échelle  
pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),  
Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord,  
Le Caire, Égypte

E-mail: [alfredo.impiglia@fao.org](mailto:alfredo.impiglia@fao.org)

Publié par

**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Center de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  
International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies**

Rabat, 2017

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM) ou du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD.

ISBN 978-92-5-209640-5 (FAO)

© FAO, CIHEAM-IAMM and CIRAD, 2017

La FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD soient correctement mentionnés comme sources et comme titulaires du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO, le CIHEAM-IAMM ou le CIRAD approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

Photo de couverture: © FAO/Abdelhak Senna

# TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	vii
Remerciements .....	viii
Sigles et abreviations .....	ix
Résumé Exécutif .....	xi
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
Les enjeux actuels sur la place de l'agriculture dans l'économie et la société .....	1
Les enjeux actuels autour de la petite agriculture familiale .....	3
PREMIÈRE PARTIE	
<b>La petite agriculture familiale .....</b>	<b>4</b>
Les typologies existantes de l'agriculture marocaine .....	4
Les caractéristiques de l'agriculture familiale .....	10
La contribution de la petite agriculture familiale .....	18
Intermédiation: La place des organisations de producteurs dans l'appui à la petite agriculture familiale .....	20
DEUXIÈME PARTIE	
<b>La trajectoire de changement structurel .....</b>	<b>23</b>
Les dynamiques et tendances démographiques .....	23
Les changements structurels de l'économie.....	28
<b>Les politiques d'appui à la petite agriculture familiale .....</b>	<b>33</b>
Les modalités historiques de la prise en compte des Agricultures familiales .....	39
Le contenu des politiques et les implications pour la petite agriculture familiale: l'organisation administrative et les dispositifs d'action.....	46
QUATRIÈME PARTIE	
<b>Synthèse présentée aux ateliers nationaux.....</b>	<b>51</b>
Conclusions.....	54
Recommandations.....	56
Références utilisées dans le rapport .....	60

## Annexes

### Études de cas complètes

ANNEXE 1

**Les arrangements autour de l'exploitation des eaux souterraines aux Tadla..... 62**

ANNEXE 2

**Le goutte à goutte comme innovation locale dans le domaine de l'irrigation ..... 67**

ANNEXE 3

**Les pratiques entrepreneuriales de l'agriculture familiale dans le Saïss..... 73**

ANNEXE 4

**La coopérative des jeunes diplômés de séchage de prunes..... 76**

ANNEXE 5

**En amont et en aval de petits producteurs:  
une grande diversité d'intermédiaires et d'emplois ..... 79**

ANNEXE 6

**La menthe: un "laboratoire" prometteur pour des filières de production raisonnée  
impliquant les agriculteurs familiaux..... 82**

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Les grands agro-systèmes du Maroc .....	5
Figure 2.	Répartition par agro-systèmes de la SAU.....	6
Figure 3.	Répartition par agro-systèmes des exploitations agricoles .....	6
Figure 4.	Cadre conceptuel sur les modes de production en agriculture.....	11
Figure 5.	Évolution des structures foncières entre les deux recensements 74/96.....	15
Figure 6.	Ratio travail familial travail salarié par classe de taille.....	16
Figure 7.	Niveau d’instruction des chefs d’exploitation .....	17
Figure 8.	Répartition des tracteurs par classes de taille .....	17
Figure 9.	Population du Maroc par année civile (en milliers et au milieu de l’année) par milieu de résidence: 1960 - 2050 .....	23
Figure 10.	Évolution de la structure de la pyramide des âges au Maroc (1950-2010) .....	24
Figure 11.	Le dividende démographique au Maroc .....	25
Figure 12.	Taux de chômage des jeunes 15-24 ans.....	25
Figure 13.	Taux de participation à la population active .....	26
Figure 14.	Évolution des dépenses moyennes par personne en milieux urbain et rural .....	27
Figure 15.	Évolution de la structure des dépenses des ménages en milieu rural .....	27
Figure 16.	Pour cent de terres cultivables. 1961-2013.....	28
Figure 17.	Indice de production 1961-2013.....	29
Figure 18.	Évolution du taux de croissance du PIB.....	30
Figure 19.	Évolution de la contribution de la valeur ajoutée agricole à la croissance économique .....	31
Figure 20.	Évolution du taux de couverture de la balance alimentaire .....	32
Figure 21.	Évolution de la part de l’emploi agricole par rapport au total des emplois.....	32
Figure 22.	Segmentation de la clientèle agricole du groupe Crédit Agricole du Maroc .....	34
Figure 23.	Progression du nombre de clients TEF et des montants des crédits .....	35
Figure 24.	Chaine de résultats du Plan Maroc Vert.....	46
	Portée des arrangements d’accès à la nappe.....	64
	Différents facteurs de production mobilisés à travers les arrangements d’accès à la nappe .....	65
	Les différentes phases d’innovation locale (source: Benouniche <i>et al.</i> , 2014b). .....	70
	Relations entre les types d’acteurs .....	80

## LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1: Les catégories utilisées dans les statistiques agricoles nationales .....	7
Encadré 2: Les arrangements autour de l'exploitation des eaux souterraines aux Tadla.....	12
Encadré 3: Le goutte à goutte comme innovation locale dans le domaine de l'irrigation .....	13
Encadré 4: Les pratiques entrepreneuriales de l'agriculture familiale dans le Saïs.....	18
Encadré 5: La coopérative des jeunes diplômés de séchage de prunes.....	19
Encadré 6: En amont et en aval de petits producteurs: une grande diversité d'intermédiaires et d'emplois .....	22
Encadré 7: La menthe: un "laboratoire" prometteur pour des filières de production raisonnée impliquant les agriculteurs familiaux.....	38

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Évolution des effectifs des exploitations et de la SAU exploitée .....	15
Tableau 2. Main d'œuvre permanente employée dans les exploitations (RGA 1996) .....	16
Tableau 3. Estimation de la taille de la filière "produits de terroir" en 2011 .....	36
Tableau 4. Évolution des réalisations des projets Pilier II .....	47

## PRÉFACE

«Agriculture Familiale à Petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord» est l'intitulé de l'une des trois initiatives régionales retenues par la FAO pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Le plaidoyer en faveur de la promotion de cette agriculture et de son rôle dans la réduction de la pauvreté rurale sont deux préoccupations centrales de l'organisation. Ces dernières années, le thème de l'agriculture familiale a fait l'objet de nombreux ouvrages, rapports et études de cas publiés par la FAO, le CIRAD et le CIHEAM-IAMM. Ces travaux ont largement contribué à approfondir les connaissances sur ce type d'agriculture. Différentes réflexions et tentatives de définition de l'agriculture familiale ont été conduites. Sa contribution aux opportunités d'emploi, sa capacité à générer des revenus, à gérer et atténuer les risques ainsi que sa place dans les politiques agricoles ont été analysées et étudiées.

Par ailleurs, l'intérêt des organismes internationaux, des organisations professionnelles et syndicales, de la recherche pour l'agriculture, et plus particulièrement pour l'agriculture familiale est renouvelé en restant d'actualité. Les transformations économiques, sociales et politiques en cours révèlent de nouveaux besoins de connaissances. Elles invitent à mieux appréhender la diversité des contextes et des logiques de fonctionnement des agricultures familiales.

Le présent rapport dédié à l'étude du cas du Maroc présente les typologies, rôles et fonctions de la Petite Agriculture Familiale (PAF). Il contextualise cette agriculture par rapport aux évolutions économiques et démographiques du pays en tentant de mettre en exergue les opportunités et les risques pour ces formes d'agricultures. Le document s'appuie sur une synthèse bibliographique, une analyse croisée de bases de données statistiques et les idées fortes d'ateliers d'acteurs concernés par la problématique.

Les idées et propositions exprimées dans ce rapport sont de la seule responsabilité des auteurs.

## REMERCIEMENTS

Ce travail a été rendu possible grâce à une participation fructueuse des acteurs et d'institutions de développement agricole et rurale du pays et grâce à la coopération constructive d'experts nationaux et internationaux. A ce titre la représentation de la FAO au Maroc, le CIRAD et le CIHEAM-IAMM se félicitent de cette production qui contribue substantiellement à mieux saisir la complexité du rural marocain et à rendre plus visibles les opportunités et les forces de la Petite Agriculture Familiale. Des remerciements particuliers sont à adresser au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, au Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification et à l'Observatoire National du Développement Humain pour l'appui qu'ils ont apporté aux auteurs du rapport.

Nous remercions vivement Mr. Abdessalam Ould Ahmed, Assistant du Directeur Général de la FAO et Représentant Régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (FAO-RNE), Mr Pasquale Steduto, Coordinateur du Programme Stratégique Régional (FAO-RNE) et Mr Alfredo Impiglia, (Coordinateur de l'Initiative Régionale sur l'Agriculture Familiale à petite échelle (FAO-RNE).

Nous tenons à remercier le bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (le Caire, Égypte) pour la confiance accordée au CIRAD et au CIHEAM-IAMM pour la réalisation de cette étude. Également, nos remerciements s'adressent au bureau sous régional pour l'Afrique du Nord (Tunis, Tunisie) pour son appui technique.

Les auteurs tiennent à remercier Mr Michael George Hage, Représentant de la FAO au Maroc et Mr. Jean-Marc Faurès (SP2) pour leurs contributions constructives; Mmes Ana Pizarro et Flavia Lorenzon pour leurs appui durant toutes les étapes de l'étude au Bureau FAO-RNE; Mme Sara Hassan (OPCA), qui a coordonné l'évaluation menée par les pairs et Mr Pietro Bartoleschi pour la mise en page.

Nos vifs remerciements vont aussi aux agriculteurs, de petite dimension physique et économique, pour leur honorable grandeur et leurs contributions à l'alimentation de ce rapport et les apprentissages qui en découleraient. Aussi, aux collègues et amis des différentes structures de développement agricole au Maroc pour les échanges formateurs.



Mr Michael George Hage  
*Représentant de la FAO au Maroc*



Pr. Mostafa Errahj  
*Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès*

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ADA</b>	Agence pour le Développement Agricole
<b>ADS</b>	Agence de Développement Social
<b>AF</b>	Agriculture Familiale
<b>ANDZOA</b>	Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CGDA</b>	Conseil Général du Développement Agricole
<b>Cirad</b>	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
<b>DPA</b>	Direction Provinciale de l'Agriculture
<b>DH</b>	Dirhams
<b>DRA</b>	Direction Régionale de l'Agriculture
<b>DRI</b>	Développement Rural Intégré
<b>FAO-ROA</b>	Food and Agriculture Organization - Roles Of Agriculture
<b>FMI</b>	Fond Monétaire International
<b>GCAM</b>	Groupe Crédit Agricole du Maroc
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Économique
<b>HCEFLCD</b>	Haut-commissariat aux eaux et forêts et de lutte contre la désertification
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat au Plan
<b>INDH</b>	Initiative Nationale pour le Développement Humain
<b>MAPM</b>	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
<b>OCE</b>	Office de Commercialisation et d'Exportation
<b>OMVA</b>	Office de mise en valeur agricole
<b>ONCA</b>	Office National du Conseil Agricole
<b>ONDH</b>	Observatoire National du Développement Humain
<b>ONI</b>	Office National des Irrigations
<b>ONMR</b>	Office National de Modernisation Rurale
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole
<b>PAF</b>	Petite Agriculture Familiale
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PMEA</b>	Petite et Moyenne Exploitation Agricole

<b>PMH</b>	Petite et Moyenne Hydraulique
<b>PMV</b>	Plan Maroc Vert
<b>PMVB</b>	Périmètres de Mise en Valeur en Bour
<b>RGA</b>	Recensement Général de l'Agriculture
<b>SAU</b>	Superficie agricole utile
<b>SCV</b>	Semi sous Couvert Végétal
<b>SFDA</b>	Société de Financement pour le Développement Agricole
<b>SIAM</b>	Salon International de l'Agriculture au Maroc
<b>SIP</b>	Sociétés Indigènes de Prévoyance
<b>SMP</b>	Secteurs de Modernisation du Paysannat
<b>TEF</b>	Tamwil El Fellah
<b>UMR</b>	Unité Mixte de Recherche

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'agriculture a été, et continue à être, au centre des grands choix politiques du pays depuis son indépendance. Avec une contribution de 15 pour cent au PIB et 40 pour cent aux emplois créés, l'état de santé du monde agricole pèse sur les grands équilibres socio-économiques du pays. La superficie agricole est de 87 000 km<sup>2</sup> dont 65 pour cent sont emblavés par des céréales, 10 pour cent sont en jachère et 11 pour cent en plantations fruitières. Au Maroc, on compte un nombre de 1,5 Millions d'exploitations agricoles dont 70 pour cent possèdent une surface inférieure à 5 ha. Pour 55 pour cent d'entre elles, ce chiffre tombe sous les 3 ha. Ces dernières n'exploitent que 12 pour cent de la SAU, alors que 1 pour cent des exploitations possèdent plus de 50 ha et cultivent en même temps 15 pour cent de la SAU. Ces exploitations qui dominent les territoires ruraux sont en majorité des exploitations familiales et restent peu visibles pour les politiques agricoles et de développement du milieu rural marocain. Cette visibilité liée en partie à la difficulté de disposer de connaissances fines et actualisée des agricultures du pays, les recensements généraux de l'Agriculture très espacés dans le temps et dominés par une approche de qualification des structures de production (foncier en particulier) ne renseignant que faiblement sur les types et les formes variées d'agriculture.

Le dividende démographique montre bien que la période 2010-2050 se caractérise par une baisse de la natalité, avec un nombre maximum de jeunes adultes, un rythme d'arrivée de jeunes dans la population active (autour de 600 000 par an jusqu'en 2040) conjuguée au vieillissement de la population qui va en s'accéléralant à partir de 2025. En milieu rural, ces jeunes qui constituent une force de changement accèdent difficilement à la terre et aux autres facteurs de production. Les principaux projets collectifs réussis observés un peu partout dans les territoires ruraux marocains sont en dehors du segment de la production agricole (fournitures d'intrants, transformation...). Le peu d'exemple de projets collectifs de production concerne le miel ou les plantes aromatiques et médicinales (PAM). La formation professionnelle et l'appui conseil à ces jeunes sont deux outils de grande importance dans l'accéléralation des dynamiques de développement local, surtout que les jeunes ruraux sont de plus en plus scolarisés mais demandeurs de nouvelles qualifications qui leur permettraient de s'installer en tant que jeunes entrepreneurs ruraux.

La Petite Agriculture Familiale (PAF) est fortement fragilisée par la conjonction de plusieurs facteurs; d'abord le foncier avec la complexité des statuts, les problèmes des héritages, indivision et morcellement. Ensuite les marchés; en dehors de la production laitière et des produits de terroirs (récemment impulsés par le Plan Maroc Vert), la PAF est très faiblement connectée aux filières. Et enfin le financement et les incitations de l'État; seul 10 pour cent des exploitations agricoles du pays disposent des garanties conventionnelles qui leurs permettent de contracter des prêts bancaires. Si la PAF déploie des stratégies et des formes de bricolage technique et institutionnel pour accéder aux ressources productives (exemple des eaux souterraines), la compétition avec les grandes entreprises agricoles risque de la mettre

en dehors du circuit de production. Il en découle que l'installation des grandes entreprises agricoles autour des territoires fragiles (oasis, plaine en surexploitation des eaux) devrait être soumise à une rigueur extrême en ce qui concerne les impacts environnementaux et socio-économiques.

L'histoire du rural marocain et les politiques publiques le concernant depuis la période du protectorat, ont abouti à une diversité notable et un dualisme tradition/modernité qui occulte toute une diversité de modes de production. Les efforts de l'État pour résorber les grandes inégalités économiques entre les deux pôles de l'agriculture se déclinent en grandes stratégies et programmes de développement: le Plan Maroc Vert (PMV), l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, le programme de lutte contre les disparités sociales en milieu rural...

Le PMV est certainement le plan structurant de l'ensemble de ces initiatives en ce qui concerne le rural marocain. Un des deux résultats finaux du PMV est la réduction de la pauvreté des ménages ruraux; ce résultat concerne plus les territoires et agricultures vulnérables. Pour y parvenir, la logique de l'intervention des projets Pilier II cible trois domaines d'intervention:

- La production agricole;
- La valorisation des produits agricoles;
- Les capacités productives et commerciales des producteurs.

La démarche d'intervention est structurée autour de projets soutenus financièrement par l'État et par les investisseurs nationaux et bailleurs internationaux dans le cadre de partenariats à long terme (CGDA, 2008). À son lancement, le PMV envisage la réalisation de 300 à 400 projets territorialisés avec un investissement de 16 à 18 milliards DH sur 10 ans. Le tiers de l'investissement prévu concerne l'aval agricole (regroupements de l'offre, conditionnement, transformation et mise en marché) alors que les 2/3 seront alloués à l'amont (interventions dans les exploitations et l'espace agricole). Les interventions seront orientées sur trois volets liés à la production couplés à des actions transversales liées à l'eau et au foncier.

Tous les programmes et projets de développement agricole et rural qui se déploient sur l'ensemble des territoires ruraux au Maroc adoptent une démarche de partenariat avec des collectifs de producteurs ou de ruraux. Cependant la dynamique de l'action collective au niveau local ne suit pas systématiquement les efforts financiers déployés. D'un côté, les populations ont du mal à se défaire d'un passé d'assistanat et de forte intervention de l'État, et de l'autre, le rythme accéléré de création de structures collectives ne permet pas une assimilation du modèle par les agriculteurs en particulier quand la pédagogie de développement et d'animation rurale fait défaut. Le renouvellement du dispositif d'appui conseil est d'une grande nécessité pour accompagner la PAF. Le développement de dispositifs de conseil de gestion, en particulier pour les coopératives, apporterait une valeur ajoutée utile à la PAF et aiderait les producteurs à mieux cibler leurs marchés et raisonner leurs choix technico-économiques.

# Introduction

## Les enjeux actuels sur la place de l'agriculture dans l'économie et la société

Au Maroc, le secteur de l'agriculture a toujours constitué la pierre angulaire dans les politiques de développement du pays. Cette place incontournable de l'agriculture mise souvent en avant par les chercheurs qui ont fait un état de lieu de l'évolution de ce secteur (Akesbi, 2006; Jouve, 2006) puise son importance dans l'histoire et l'évolution politique de ce pays. Ainsi depuis la période de protectorat, une importance particulière a été accordée à ce secteur. Contrairement à d'autres pays affichant le slogan d'amélioration rurale ou "paysanne", au Maroc c'est la voie de la modernisation du milieu rural qui va constituer l'axe principal des politiques de développement agricole du pays (Marthelot, 1961).

La contribution actuelle de ce secteur dans le produit intérieur brut renseigne sur l'importance que l'agriculture continue à jouer dans l'économie du pays: elle varie aux alentours de 15 pour cent malgré la tendance décroissante durant ces quarante dernières années. L'étude prospective sur l'agriculture marocaine (HCP 2006, Haut Commissariat au Plan) précise que *"le secteur occupe 46 pour cent<sup>1</sup> des actifs du pays, et son évolution est déterminante dans les équilibres ou les déséquilibres de la société rurale, et donc dans la stabilité du pays dans son ensemble"*. Dans les régions rurales, le nombre de personnes employées dans le secteur agricole atteint 80 pour cent de la population active<sup>2</sup>. (Akesbi 2008)

Par ailleurs, les revenus moyens agricoles sont très faibles et représentent seulement la moitié des revenus des urbains (BAD, 2013). En plus du poids du morcellement, des aléas climatiques et de la dominance de la céréaliculture, des contraintes liées à la production agricole elle-même ou à son environnement socio-économique et institutionnel viennent affaiblir encore plus la performance du secteur (BAD, 2013):

- *"La faible utilisation des facteurs de production comme par exemple les engrais ou la motorisation;*
- *La faible participation du système bancaire au financement des projets agricoles avec seulement 18 pour cent d'agriculteurs qui accèdent aux crédits bancaires;*

---

<sup>1</sup> L'enquête nationale sur l'emploi ([http://www.hcp.ma/Emploi-par-branche-d-activite-de-la-population-active-occupee-au-niveau-national\\_a155.html](http://www.hcp.ma/Emploi-par-branche-d-activite-de-la-population-active-occupee-au-niveau-national_a155.html)) montre que ce taux connaît une tendance vers la baisse, il passe de 46.2 en 1999 à 39.4 en 2013.

<sup>2</sup> Akesbi, N., Benatya, D. et El Aoufi, N. (2008): L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation. Economie critique.

- *La faible subvention du secteur agricole: les subventions accordées à l'agriculture marocaine sont de l'ordre de 8 pour cent par rapport au revenu agricole contre 30 à 70 pour cent dans d'autres pays;*
- *La faiblesse du tissu de l'agro-industrie qui ne représente que 24 pour cent de l'ensemble des unités industrielles nationales, et transforme à peine le tiers de la production;*
- *La faible organisation des agriculteurs avec une quasi-absence de l'interprofession;*
- *Un niveau d'encadrement insuffisant par des structures inadaptées;*
- *Des ressources en eau limitées: la sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie, avec la sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient;*
- *Un foncier morcelé caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques; constituant une entrave à l'investissement, avec un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement;*
- *Un assolement dominé par les céréales qui occupent 75 pour cent des SAU (surfaces agricoles utiles), et ne participent qu'à concurrence de 10 pour cent à 15 pour cent au chiffre d'affaires du secteur agricole et ne contribue qu'à concurrence de 5 pour cent à 10 pour cent de l'emploi du secteur agricole”.*

Au Maroc, on compte un nombre de 1,5 Millions d'exploitations agricoles dont 70 pour cent possèdent une surface inférieure à 5 ha. Pour 55 pour cent d'entre elles, ce chiffre tombe sous les 3 ha. Ces dernières n'exploitent que 12 pour cent de la SAU, alors que 1 pour cent des exploitations possèdent plus de 50 ha et cultivent en même temps 15 pour cent de la SAU (Akesbi 2001).

Ces exploitations qui dominent les territoires ruraux sont en majorité des exploitations familiales et restent peu visibles pour les politiques agricoles et de développement du milieu rural marocain. La prééminence du regard dualiste du monde rural qui s'est installé tôt dans l'histoire agraire du pays, et s'est perpétué jusqu'à nos jours, a toujours opposé le moderne au traditionnel, le grand au petit, l'irrigué au pluvial,... Parmi les typologies de configurations composites des systèmes de production, ces exploitations fonctionnent sur des modes complexes hybridant à différents degrés le paysannat au mode entrepreneurial. Il reste tout de même que le caractère “domestique”, qui met en œuvre un mode de gestion utilisant une composante non salariée de la main-d'œuvre (aide familiale) est un trait commun à ces agricultures familiales. Une telle configuration à dominante domestique abrite une grande variété de formes hybrides les rapprochant des configurations marchandes (privées) et agroindustrielles (publiques) ou des configurations de vivrières (Akesbi *et al.*, 2007)<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Akesbi Najib Benatya Driss El Aoufi Noureddine , “Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement au Maroc”, COLLOQUE INTERNATIONAL Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient 19-20 octobre 2007 Rabat - Maroc

## Les enjeux actuels autour de la petite agriculture familiale

Malgré la difficulté de qualification et de ciblage politique de cette agriculture, difficulté non simplement sémantique mais également socio-économique, les discours scientifiques et politiques s'accordent sur les enjeux alimentaires, économiques, sécuritaires et socioculturels du rural au Maroc. Il est certainement difficile d'isoler et de spécifier les contributions de la petite agriculture familiale aux grands équilibres socioéconomiques du pays, mais partant de l'importance quantitative de la micro exploitation et la dominance du caractère familiale des exploitations agricoles, on ne peut qu'affirmer leur poids dans le présent et le futur des territoires ruraux et de l'économie agricole du pays. Le Plan Maroc Vert (PMV) affiche clairement un défi de professionnalisation et de l'agriculture qualifiée de "sociale", l'objectif étant de transformer les petites et moyennes exploitations en entreprises agricoles. Le plan repose sur une approche en deux piliers; d'une part, le pilier 1 qui vise le développement de l'agriculture moderne à haute valeur ajoutée et où l'investissement est surtout privé et, d'autre part, le pilier 2, qui s'appuie sur l'intervention directe de l'État dans les zones marginales<sup>4</sup>. On note bien que cette catégorisation retient, en premier lieu, une opposition territoriale: zones favorables/zones défavorables. Plus tard dans la mise en place des projets et les réflexions qui ont suivi, le concept de Petites et Moyennes Exploitations Agricole (PMEA) émerge. Le constat établi est alors édifiant: "*Les PMEa disposent ainsi d'une partie importante des facteurs de production agricole, et notamment d'une importante force de travail familiale. Cependant, ces ressources, une fois ramenées à l'unité de production, apparaissent insuffisantes comparativement aux dotations des grandes exploitations. La plupart des PMEa apparaissent donc très vulnérables.*"(CGDA, 2008)

L'enjeu de développement de ces formes d'agricultures est de taille, surtout que leur rôle ne se limite pas uniquement à la fonction de production. Le rapport de synthèse du projet FAO-ROA (Moussaoui, 2003) identifie clairement une multitudes de rôles stratégiques dont nous citons:

- Le rôle primordial de l'agriculture dans la distribution spatiale de la population;
- Les opportunités d'emploi dans l'agriculture contribuent à la régulation des flux migratoires;
- L'agriculture contribue au maintien de la solidarité communautaire et à la constitution du capital social;
- En dépit de l'absence d'une intégration systématique des préoccupations environnementales dans les politiques agricoles, l'agriculture continue de produire des externalités positives;
- la consolidation de la fonction alimentaire de l'agriculture est considérée comme un exercice de la souveraineté nationale.

---

<sup>4</sup> <http://www.ada.gov.ma/ApprochesConceptuelsPMV.php> (consulté le 24/11/15)

## PREMIÈRE PARTIE

# La petite agriculture familiale

## Les typologies existantes de l'agriculture marocaine

Sur une superficie totale de 712 550 km<sup>2</sup> la superficie agricole du Maroc ne représente que 87 000 km<sup>2</sup> dont 65 pour cent<sup>5</sup> sont emblavés par des céréales, 10 pour cent sont en jachère et 11 pour cent en plantations fruitières. Les 14 pour cent restant sont répartis entre les légumineuses (4 pour cent) les cultures fourragères (4 pour cent) le maraîchage (3 pour cent) les cultures industrielles (2 pour cent) et les oléagineuses (1 pour cent)<sup>6</sup>. Si les céréales et les légumineuses sont conduites dans leur grande majorité sous le régime pluvial (Bour) l'irrigation permet de pratiquer une grande palette de cultures mais au prix fort de l'irrigation<sup>7</sup> qu'elle soit publique ou privée.

Le climat méditerranéen semi-aride se caractérise par une irrégularité spatiotemporelle prononcée. La sécheresse est devenue un phénomène de plus en plus récurrent, en particulier ces 30 dernières années. La caractérisation de la sécheresse météorologique au Maroc sur la période 1961-2004 a débouché sur les conclusions suivants: "1. la sécheresse s'est imposée avec force ces dernières décennies en tant qu'élément structurel du climat du Maroc; 2. les précipitations ont connu globalement une tendance à la baisse; 3. L'occurrence d'années humides généralisées sur l'ensemble de territoire devient une exception;..." (Stour, 2008). Dans ce contexte, l'irrigation qui concerne 19 pour cent de l'ensemble des terres agricoles permet d'atténuer la sévérité des coups qu'infligent régulièrement les caprices du ciel.

Cette première dichotomie irrigué/bour ne doit pas voiler toute la diversité agro-écologique du pays. Cette diversité est en soi une richesse et une opportunité de développement très appréciables. Mais, si elle n'est pas prise en compte, elle peut créer des distorsions notables lors de la lecture des agrégats économiques relatifs au secteur agricole et au monde rural. Ainsi, l'appréhension du poids et des dynamiques de l'agriculture ne peut se faire en dehors d'un effort de territorialisation.

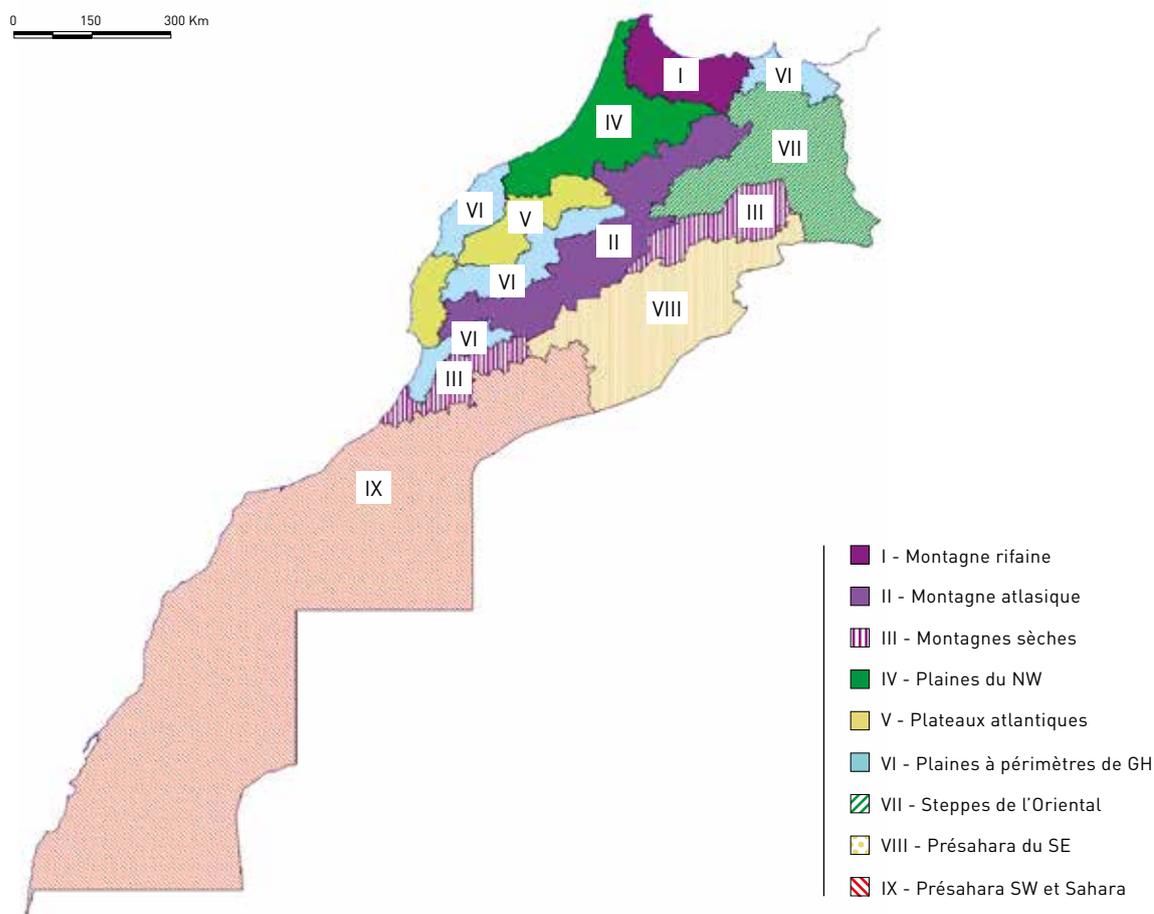
---

<sup>5</sup> "Les superficies emblavées en céréales stagnent autour de 5 millions d'ha, soit près de 60 pour cent de la SAU. Cependant, si l'on tient compte de la jachère qui est principalement liée aux systèmes de production céréaliers, la superficie peut atteindre 75 pour cent de la SAU."

<sup>6</sup> Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (2010). Agriculture en chiffres. Rabat, Maroc.

<sup>7</sup> "Des études crédibles portant sur la période 1965-1985 ont cependant permis d'estimer que la part des ressources publiques attribuée au secteur agricole (y compris les barrages) avait atteint 27.4 pour cent entre 1965 et 1967, 42.9 pour cent entre 1968 et 1972, 24.3 pour cent entre 1973 et 1977, 26,7 pour cent entre 1978 et 1980, et 21,7 pour cent entre 1981 et 1985 . Même si cette part baisse sensiblement, elle reste cependant élevée." Akesbi, N. (2006). "Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine." Background Paper to 50.

Figure 1. Les grands agro-systèmes du Maroc



Credit: CGDA. 2008. Atlas de L'Agriculture Marocaine. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritime. Rabat.

La territorialisation la plus élaborée et la plus actuelle reproduite dans l'Atlas de l'Agriculture Marocaine (CGDA, 2008) retient 9 ensembles agro-écologiques:

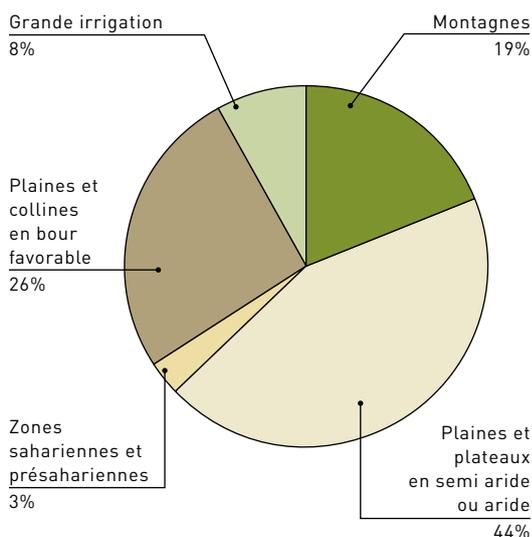
- Montagnes rifaines à système agro-sylvo-pastoral fragile (contexte de fragilité induisant d'importantes formes de dégradation.);
- Montagnes humides (de larges surfaces reçoivent plus de 400 mm de pluie/an. La forêt recouvre une bonne partie de la surface.);
- Montagnes arides (de larges surfaces reçoivent moins de 400 mm);
- Plaines et collines avec plus de 400 mm (sols souvent favorables et risques limités de dégradation);
- Plaines, plateaux et collines semi arides avec moins de 400 mm (activité agricole importante - bour intermédiaire ou défavorable - associée à l'élevage et îlots de PMH (Petite et Moyenne Hydraulique);

- Plaines, plateaux et collines semi-arides mais avec implantations fortes de Grande Hydraulique (agriculture avec moins de 400 mm + grande hydraulique ou à potentiel d'irrigation élevé);
- Plainses et plateaux steppiques, arides ou subarides, à activité pastorale principale (associée à des mises en culture aléatoires et quelques surfaces en PMH);
- Régions présahariennes et sahariennes à large développement des oasis;
- Régions présahariennes et sahariennes à faible développement des oasis.

En couplant cette territorialisation à l'activité agricole, un deuxième découpage permet de définir cinq grands «agro-systèmes»: les montagnes, les plaines et collines du «bour favorable», les plaines et plateaux du semi-aride/aride, les grands périmètres d'irrigation et les zones présahariennes et sahariennes.

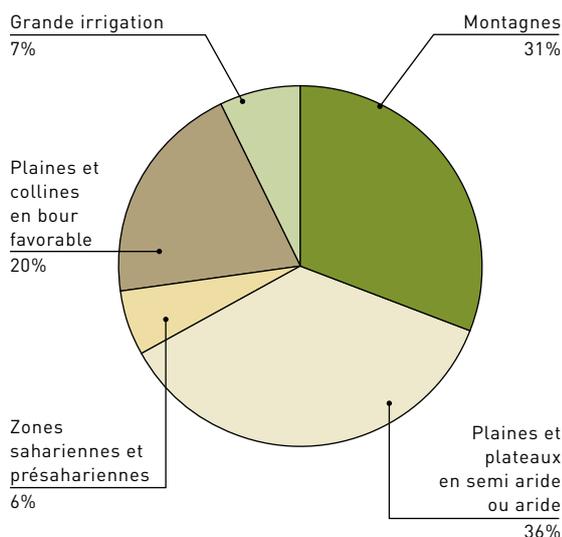
L'examen de l'importance spatiale et humaine de chacun des agro-systèmes montre bien que la vocation agricole tant associée au Maroc mérite d'être interrogée. Nous reprenons dans ce sens une des affirmations du Conseil Général du Développement Agricole "Les zones avec un potentiel favorable, «bour favorable» et grande irrigation, n'occupent, elles, que le tiers de la SAU nationale (34,2 pour cent). Les meilleures potentialités agricoles du Maroc apparaissent ainsi comme très concentrées et limitées en quantité."(CGDA, 2008), voir Figure 2; en rapportant cette même proportion au nombre d'exploitations on se rend compte que ce constat est encore plus prononcé; 73 pour cent des exploitations agricole sont situées dans des agro-systèmes à très faibles potentiels (Figure 3).

Figure 2. Répartition par agro-systèmes de la SAU



Source: Atlas de l'Agriculture Marocaine (CGDA, 2008)

Figure 3. Répartition par agro-systèmes des exploitations agricoles



Source: Atlas de l'Agriculture Marocaine (CGDA, 2008)

Établir des typologies des exploitations agricoles n'est ni un exercice facile, ni une œuvre stabilisée. Faire cela à l'échelle nationale exige une actualisation permanente des statistiques agricoles et une prise en compte de variables de fonctionnement des systèmes d'exploitation. Or le dernier RGA (Recensement Général de l'Agriculture) remonte à 1996, et les données produites et partagées renseignent essentiellement sur des dimensions structurelles des exploitations.

Ceci dit, ces typologies sont d'une importance incontestable pour mieux saisir la complexité du rural marocain, définir les programmes et projets d'appui aux agricultures, et envisager de meilleurs ciblage des politiques publiques si cela est couplé à un effort de territorialisation.

À défaut d'une typologie consensuelle, seul un croisement entre quelques travaux d'universitaires à différentes dates, les catégorisations officielles reprises dans les discours et les programmes gouvernementaux, les entretiens individuels avec des personnes ressources (typologie à dire d'experts) nous permet de restituer sommairement la diversité observée et reconnue par les acteurs du développement agricole au Maroc.

#### Encadré 1: Les catégories utilisées dans les statistiques agricoles nationales

Le système des statistiques agricole au Maroc est piloté par la Direction de la Stratégie et des Statistiques du Ministère de l'Agriculture. La production des données s'opère par deux modalités: échantillonnage et recensement. Pour ce qui est des recensements le Maroc, on en a connu six:

- 1973: 1er recensement général d'agriculture;
- 1991: 1er recensement général des agrumes;
- 1994: 1er recensement des vignes;
- 1996: 2ème recensement général d'agriculture;
- 2006: 2ème recensement général des agrumes;
- 2012: Lancements du recensement général des plantations fruitières;
- 2015: 3ème recensement général de l'agriculture (en cours).

Les restitutions des résultats relatifs aux exploitations agricoles mettent plus en avant les dimensions de patrimoine (foncier: taille et statut, eau, équipement, cheptel,...). La catégorisation qui en découle fait donc toujours référence à des tailles physiques des structures de production. Les stratifications adoptées sont d'ailleurs l'entrée privilégiée pour la définition des catégories d'exploitations: petite, moyenne et grande.

Il reste tout de même clair que les statistiques nationales ne renseignent que partiellement sur les niveaux de prospérité économique des exploitations. Les territoires, les statuts fonciers, l'indivision, les modes de faire valoir et le morcellement permettraient de mieux qualifier les types d'agriculture. On peut tout de même retenir des seuils clairement définis par la loi; il

s'agit de la notion de seuil de viabilité<sup>8</sup> qui, initialement retenu à l'intérieur des périmètres irrigués<sup>9</sup>, a été élargi aux zones pluviales concernées par les PMVB (périmètres de Mise en Valeur en Bour)<sup>10</sup>.

Par ailleurs la catégorisation adoptée par les deux RGA se base sur la taille des exploitations selon une segmentation qui va des "sans terres" aux grandes unités dépassant les 100 ha. La qualification de ces catégories dépendra par la suite des recoupements avec d'autres dimensions des exploitations.

Les lectures des tendances, aussi bien par des chercheurs (Akesbi 2001) que par des panels d'experts (HCP 2006), convergent vers une catégorisation à trois types:

- Les grandes exploitations: plus de 50 ha en zone d'agriculture pluviale (bour) et plus de 20 ha en zone irriguée;
- Les petites et moyennes exploitations (PME): entre 3 et 50 ha en bour et entre 1 et 20 ha en irriguée;
- Les micro-exploitations disposant de moins de 3 ha en bour et d'1 ha en irrigué.

Si le HCP retient implicitement les mêmes types définis par Akesbi, il fusionne les deux premiers types et adopte une autre nomenclature:

- Les entreprises agricoles: 875 000 exploitations qui représentent 92 pour cent de la SAU et une population de 8,1 millions de personnes. La grande majorité de ces exploitations sont des petites et moyennes exploitations (PMEA);
- L'agriculture "sociale": 601 000 micro-exploitations, qui ne fournissent qu'un revenu très partiel aux familles concernées et ne représentent que 8 pour cent de la SAU et 5 pour cent de l'irrigué. Celles-ci représentent une population d'environ 5,5 millions de personnes.

La déclinaison de ces typologies au niveau local gagne énormément en finesse et en sens dans les travaux de recherche basés sur les études de cas.

## Les catégories utilisées dans les politiques publiques

Les politiques publiques marocaines reprennent depuis les premiers plans de développement du Maroc indépendant une nomenclature dualiste qui oppose deux secteurs: traditionnel et moderne. Les appellations ont certes évolué mais perpétuent cette opposition finement décrites dans des travaux datant de plus d'une soixantaine d'années (Clerc 1956, Le Coz 1968, Belal and Agourram 1971).

---

<sup>8</sup> "Le seuil minimum conventionnel de superficie susceptible de procurer un revenu annuel équivalent au salaire de deux ouvriers agricoles payés au SMAG (Seuil Maximum Général), n'est atteint que par une fraction réduite des exploitations dites familiales. Le pourcentage des exploitations dont la superficie est inférieure au seuil minimum, se situe entre 58 pour cent et 99,5 pour cent selon les régions." (CGDA,2005). Situation de l'agriculture marocaine 2005. Dossier: le foncier agricole. Rabat (Maroc) Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes: 164 p.

<sup>9</sup> Dahir n° 1.69.29 du 25 juillet 196 promulgué dans le cadre du Code des Investissements agricoles

<sup>10</sup> Dahir n° 1.95.152 du 13 Rabii I 1416 (11 aout 1995)

Des politiques de résorption des écarts entre les deux secteurs ont été tentées par le protectorat français dès les années 40 (Errahj forthcoming); avec, d'un côté, l'aménagement hydroagricole de Beni Amir et Beni Moussa (Tadla), et de l'autre, le déploiement d'une stratégie de modernisation du paysannat dans les zones pluviales. D'autres plans et programmes se sont succédés (Réforme agraire, DRI-PMH (Développement Rural Intégré-PMH) , Projets de Mise en valeur en bour,...) avec à chaque fois un affichage politique explicite voulant corriger les déséquilibres socio-économiques et/ou territoriaux découlant des choix d'investissements publics antérieurs. Si ses bilans restent mitigés et controversés, le constat établi par les documents de stratégie qui ont précédé la mise en place du Plan Maroc Vert (CGDA, 1999; HCP, 2006) soulignent bien la permanence, sinon l'aggravation, des écarts hérités du passé.

Le Plan Maroc Vert explicite clairement le regard porté par les pouvoirs publics sur l'agriculture marocaine: *“L'objectif, concernant l'agriculture moderne, est de développer une agriculture performante, adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation équitables. Quant à l'agriculture solidaire, l'objectif est de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant de manière significative le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones périphériques.”* Portail du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime<sup>11</sup>

Le caractère composite de la société rurale marocaine analysé par Pascon pendant les années 1970/80 (Pascon 1971), repris par d'autres auteurs pendant une cinquantaine d'années (Baduel, 1984. Le Coz, 1990. Tozy and Mahdi,; 1990; Akesbi, El Oufi *et al.*, 2008, Errahj, 2009, Zahi, 2014), offre toujours un cadre conceptuel qui permet de mieux corriger les perceptions homogénéisantes des statistiques nationales. Dans leur suite, Akesbi *et al.*, dans leur analyse en longue période de l'agriculture marocaine (Akesbi, Benatya *et al.*, 2007) dégagent quatre résultats structurants:

- Une évolution lente des structures foncières;
- Une configuration productive composite;
- Un régime d'exploitation à la fois extensive et intensive;
- Une productivité des facteurs atone;
- Une compétitivité différenciée selon le type d'exploitation.

La configuration productive composite renvoie à quatre grandeurs dominantes:

- Configuration privée caractérisée par la grande taille des exploitations, un degré élevé de mécanisation et une orientation de la production vers le marché d'exportation;
- Configuration à statut public et de grande taille, met en œuvre une modalité dominante agro-industrielle et substitutive aux importations;
- Les petites et moyennes exploitations fonctionnant sur un mode “domestique” prévalent. Leur activité, à faible degré capitaliste met en œuvre un mode traditionnel de gestion utilisant une composante non salariée de la main-d'œuvre (aide-familiale);

---

<sup>11</sup> <http://www.agriculture.gov.ma/pages/la-strategie> (consulté le 24/11/15)

- Micro-exploitations à dominante domestique correspondant à des activités agricoles de survie et d'auto-emploi traditionnel.

Il est à noter que depuis la publication de ce rapport, l'État s'est engagé dans un choix de partenariat public-privé, à travers des locations de longue durée à des investisseurs privés, faisant ainsi disparaître la deuxième configuration.

## Les caractéristiques de l'agriculture familiale

Le débat théorique sur l'agriculture familiale ne date pas d'aujourd'hui; il continuera, se renouvellera et produira encore plus de modèles et d'hypothèses. Il n'est pas dans notre prétention de rebattre les théories et les idées sur la paysannerie et la ruralité, mais nous ne faisons pas l'économie de restituer aussi fidèlement que possible les perceptions et caractérisations de cette agriculture sur la base de nos lectures et de nos entretiens.

Les statistiques officielles<sup>12</sup>, avec leurs limites inhérentes aux critères de caractérisation des exploitations agricoles et à la taxonomie utilisée, nous permettent de donner quelques contours de ce type d'agriculture. Le critère que nous mobilisons pour cette tentative est, d'abord, le travail familial. La taille des exploitations agricoles demeure, inévitablement, une entrée incontournable sachant que le modèle familial est observé dans toutes les classes de tailles des exploitations.

Cette complexité du réel, se traduisant par les approximations méthodologiques, est résumée dans le rapport RuralStruc (Akesbi, Benatya *et al.*, 2007) sous une formulation que nous tenons à reprendre car elle nous semble décrire au mieux le paysage agricole marocain:

- *“Une configuration hybride ou composite des organisations (entreprise industrielle, exploitation agricole, etc.) au niveau de leurs structures et de leurs modes d'organisation et de gestion des ressources humaines. Il s'agit d'une articulation spécifique d'une pluralité de formes, de statuts et de modalités qui se définit à la fois par rapport aux “mondes sociaux” de l'organisation et à son contexte extérieur.*
- *En termes de dominance, la forme domestique (en référence à l'économie des conventions) articule une série de valeurs supérieures qui s'incarnent à la fois dans: (i) un système de relations de travail fondées sur le paternalisme, la dépendance et le clientélisme; (ii) une préférence pour l'investissement à court terme et la rentabilité immédiate; (iii) un objectif d'effort et d'implication imposé aux travailleurs.”*

L'examen de la bibliographie relative à l'agriculture familiale<sup>13</sup> au Maroc permet de noter une certaine difficulté à disposer d'un cadre conceptuel unifié et clair pour saisir les multiples formes/déclinaison de ces agricultures.

---

<sup>12</sup> Dernier RGA de 1996

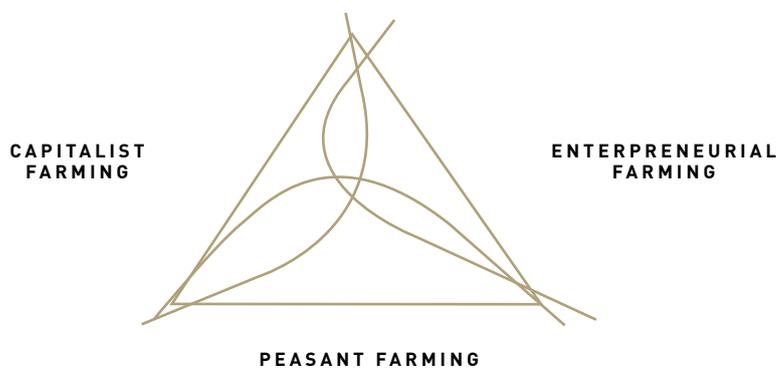
<sup>13</sup> Travaux de Paul Pascon, puis les contributions du réseau RAFAC, projets Sirma, Daume et Arena.

Nous reprenons dans ce qui suit une des citations d'un de nos interlocuteurs et qui nous semble bien résumer la situation: *“Les principales caractéristiques de l'agriculture familiale selon le modèle théorique classique, est celui de ces auteurs, réfère au travail familial, objectif de survie et de la reproduction du groupe familial, capacité de résilience, diversification des productions, pluriactivité des membres de la famille ,....L'agriculture familiale (au Maroc) d'aujourd'hui a connu des changements dans ses structures et ses fonctions et ses caractéristiques se sont beaucoup transformées. Un nouveau paradigme est nécessaire pour rendre compte de l'agriculture familiale d'aujourd'hui.”*

La littérature internationale est encore plus abondante à ce sujet. La FAO comme le Cirad (Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement) proposent des cadres d'analyse et des définitions assez englobantes et génériques qui méritent d'être opérationnalisées et contextualisées. À ce titre, le débat lors de l'atelier des experts (voir plus loin) souligne l'urgence d'une meilleure visibilité (recensement et qualification adéquats) de ces agricultures à travers une meilleure caractérisation et une terminologie plus appropriée. L'enjeu n'est pas uniquement sémantique mais renvoie à une exigence de précision qui permet de mieux orienter les politiques publiques.

Nous ne laissons pas passer cette opportunité sans reprendre, dans un souci de partage, l'effort intellectuel et méthodologique de J.D.Van Der Ploeg (Ploeg 2008) dans la définition des modes de production agricole et de leur hybridation continue.

Figure 4. **Cadre conceptuel sur les modes de production en agriculture**



In: (Ploeg, 2010)

Nos propres observations sur différents territoires du pays confirment la coexistence de modes hybrides et très dynamiques. Lesquelles hybridations sont parfois portées par le fils et son père sur la même exploitation familiale.

Les statistiques nationales, par leur époque, leur catégorisation et leur caractère formalisé n'arrivent pas à capter toutes les formes d'arrangements et de "bricolages" que la petite agriculture déploie pour se maintenir et accéder à différentes formes de ressources (eau, foncier, innovations...).

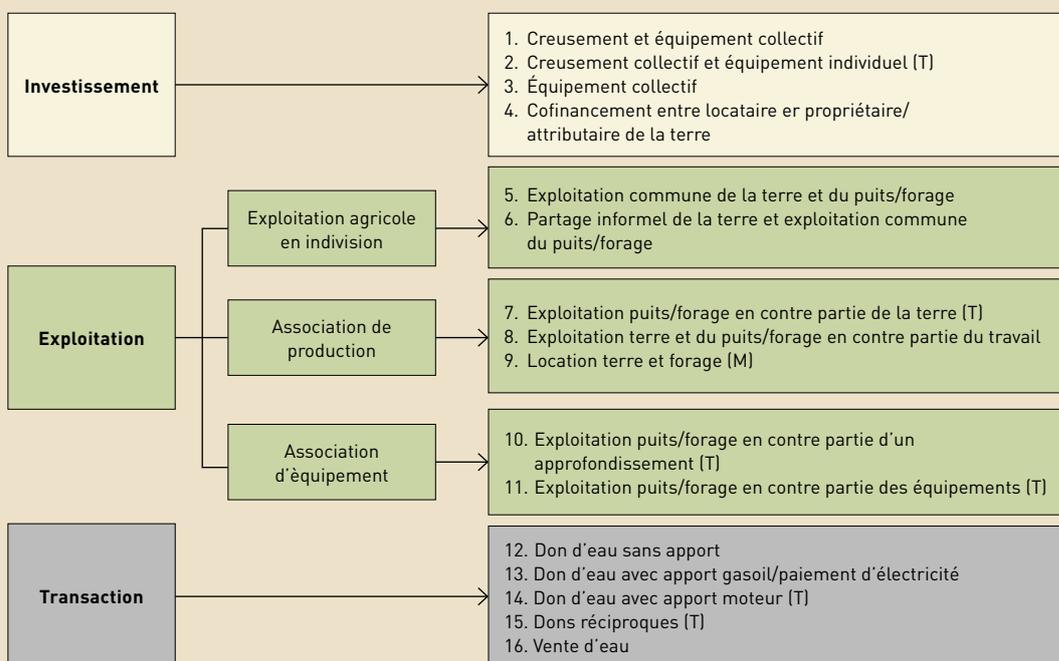
Des études de cas sur ces arrangements et ces systèmes d'innovation illustrent bien nos propos et nous interpellent sur la nécessité de redéfinir nos instruments et nos échelles d'enquêtes et analyses statistiques.

**Encadré 2: Les arrangements autour de l'exploitation des eaux souterraines aux Tadla**  
*Younes Bekkar; Mostafa Errahj et Marcel Kuper*<sup>14</sup>

L'agriculture irriguée au Maroc dépend de plus en plus de l'exploitation des eaux souterraines. Dans un contexte de reconfiguration foncière informelle et de mise en place de forages "illicites", les agriculteurs ont recours à des arrangements informels de proximité pour obtenir un accès à la nappe. Nous analysons l'importance des arrangements pour les dynamiques agricoles et l'exploitation des eaux souterraines dans le périmètre de Tadla (Maroc). Les arrangements permettent des stratégies de "survie" pour des milliers de petites exploitations agricoles, mais aussi, de plus en plus, des stratégies de développement pour une agriculture productive. L'analyse des arrangements fournit des clés pour la formulation de politiques publiques favorisant une agriculture familiale productive, avec un renouvellement des producteurs, une intégration d'innovations techniques et un accès à l'eau adapté à la production de cultures à haute valeur ajoutée. Cependant, les arrangements sont aussi source de fragilité, à la fois pour les protagonistes des arrangements et pour les ressources qu'ils exploitent.

Les arrangements d'accès à l'eau souterraine revêtent des formes très différenciées. Nous les avons distingués selon deux critères: leur portée et leur logique.

**Portée des arrangements d'accès à la nappe**



<sup>14</sup> (CIRAD) UMR G-eau / Institut agronomique et vétérinaire Hassan II Département eau, environnement et infrastructures

Les arrangements sont souvent imbriqués et à la base d'une agriculture productive; ils concernent non seulement l'eau, mais s'imbriquent avec des transactions foncières et permettent de mobiliser d'autres facteurs de production (main d'œuvre, savoir-faire, capital...). En cas d'exploitation en indivision, les partenaires mobilisent collectivement l'ensemble des facteurs de production. Cette imbrication implique le plus souvent des agriculteurs en association de production, l'un apportant la terre, l'autre le forage (n° 7). Dans d'autres cas, ces associations impliquent une contrepartie en main d'œuvre ou en savoir-faire, notamment pour le maraîchage (n° 8).

Quand les partenaires mutualisent les équipements (forage, motopompe), ils mobilisent d'abord leur capital pour ensuite partager l'accès à l'eau (n° 10, 11). Les arrangements d'investissement (n° 1 à 3) concernent uniquement la mobilisation du capital. Par la suite, des arrangements d'exploitation prennent la relève (n° 6, par exemple). Les transactions (dons, vente d'eau) ne concernent que l'eau (n° 12 à 16).

Les arrangements sont un reflet d'une agriculture plurielle qui se construit sur le terrain, lentement, avec des tâtonnements. Ils nous donnent des clés pour comprendre comment favoriser une agriculture familiale productive, avec un renouvellement des producteurs, une intégration d'innovations techniques et un accès à l'eau adapté à la production de cultures à haute valeur ajoutée. L'économie agricole au Maghreb basée sur l'eau souterraine est devenue importante sur le plan économique pour des centaines de milliers d'irrigants, et sur le plan social et politique pour les territoires concernés (Shah, 2009). S'il y aura toujours une tentation de greffer des modèles importés pour éviter un processus long et complexe d'innovation (Pascon, 1980), l'enjeu est de construire sur les acquis de vingt ans d'expériences multiples, en s'appliquant à résoudre les problèmes réels liées à la durabilité de la ressource et l'équité d'accès.

### Encadré 3: Le goutte à goutte comme innovation locale dans le domaine de l'irrigation *Marcel Kuper et Maya Benouniche*

Dans cet encadré, nous proposons une synthèse d'un ensemble de travaux de recherche conduits au Maroc sur les adaptations locales de la technique du goutte à goutte. Ces adaptations ont été opérées à la fois sur des installations high-tech et sur des installations plus modestes. Notre hypothèse est que ces adaptations ont fait le succès du goutte à goutte au Maroc, qui connaît un développement important auprès des grands et des petits agriculteurs; la superficie totale équipée est estimée à 359 847 ha en 2013 (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, 2014).

De par le monde, deux logiques d'adoption du goutte à goutte sont souvent mises en avant: la première fondée sur un équipement coûteux, correspondant à une agriculture à haute valeur ajoutée, développée sur des grandes exploitations mobilisant des capitaux ou bénéficiant de subventions accordées par les pouvoirs publics et de l'expertise des sociétés de conseil; et une deuxième, reposant sur un équipement plus sommaire, moins performant, mais adapté aux moyens des petits agriculteurs (Shah et Keller, 2002; Benouniche *et al.*, 2011). Dans les deux cas, un processus linéaire de transfert des innovations est souvent proposé, d'un monde d'initiés (laboratoires, sociétés internationales, universités) vers des agriculteurs. La littérature récente est assez sévère sur les résultats de tels processus d'innovation linéaire. Garb et Friedlander (2014), par exemple, ont montré l'échec de l'adoption des kits "low-cost" de goutte à goutte en Afrique sub-saharienne, qu'ils imputent à un contexte local d'utilisation radicalement différente de celui dans lequel la technologie a été conçue et exploitée avec succès. Comment donc expliquer ce paradoxe d'une diffusion rapide de l'irrigation au goutte à goutte au Maroc, y compris envers des petites exploitations familiales ?



En partant du principe de Schumpeter que l'innovation est une "invention qui a rencontré des utilisateurs", nous élargissons le regard sur le goutte à goutte à son environnement d'utilisation. Nous analysons les adaptations opérées par les utilisateurs, car "adopter une innovation, c'est l'adapter: telle est la formule qui rend mieux compte de la diffusion. Et cette adaptation résulte en général d'une collaboration collective, fruit d'un intéressement de plus en plus large" (Akrich *et al.*, 1988). La théorie du 'modèle d'intéressement' de l'innovation s'oppose au modèle de diffusion linéaire. Elle étudie l'innovation technique en train de se faire en reconstruisant les perspectives et les projets de tous les acteurs impliqués dans le processus d'innovation. Elle réfère à ces acteurs comme des "alliés" où l'innovation est "l'art d'intéresser un nombre croissant d'alliés" qui reprennent, soutiennent et déplacent l'innovation.

#### Les différentes phases d'innovation locale

	1985-1995	1995-2005	2007-
<b>Phases d'adaptation locale</b>	Faire fonctionner des équipements importés	Ré-ingénierie locale de systèmes de goutte à goutte	Standardisation locale ; intégrer les procédures de subventions
<b>Farmers</b>	Notables, petit innovateurs	Notables, agriculteurs de référence, petits innovateurs	Tous les agriculteurs
<b>Acteurs en appui de l'utilisation du goutte à goutte</b>	Sociétés d'irrigation, ouvriers	Installateurs, conseillers, revendeurs, soudeurs	Sociétés d'irrigation, bureaux d'études, installateurs, revendeurs, soudeurs

(source: Benouniche *et al.*, 2014b).

Nous avons montré que les acteurs locaux ont su développer une pluralité de systèmes de goutte à goutte adaptés au contexte local. D'une technologie importée exclusive accessible seulement pour une petite minorité de grands agriculteurs, l'irrigation au goutte à goutte est devenue une innovation inclusive, accessible à un large éventail d'acteurs. À travers ce processus les acteurs locaux ont pris le contrôle de l'innovation et prennent des responsabilités dans des domaines que l'on pensait réservés aux ingénieurs. En ouvrant la boîte noire du goutte à goutte, les agriculteurs, les installateurs locaux, soudeurs, revendeurs... n'ont pas seulement façonné un goutte à goutte de proximité à des prix abordables, mais ils se sont appropriés la technique, ce qui a abouti au développement d'un standard local des systèmes goutte à goutte.

Nous avons aussi montré que l'innovation est un processus complexe, largement imprévisible et créatif qui consiste en interactions et négociations itératives entre agriculteurs, ingénieurs et de nombreux autres acteurs locaux. Une telle compréhension détourne l'attention de la technologie elle-même vers les pratiques par lesquelles les différents acteurs mobilisent des idées, matériaux et d'autres acteurs pour adapter la nouvelle technologie à leurs situations spécifiques pour que "cela marche" pour eux. Le goutte à goutte a séduit un nombre important d'acteurs et les a enrôlés dans le processus de diffusion de l'innovation technique. L'enrôlement dans le monde du goutte à goutte s'opère grâce aux différents attributs que cette technique offre aux acteurs, la modernité, l'intensification agricole, la technicité, le progrès et l'évolution socio-professionnelle. La production, l'utilisation et la diffusion sont portées essentiellement par ces acteurs non-conventionnels. Ils sont devenus des alliés objectifs dans le sens d'Akrich: ils ont en effet fourni un soutien local aux utilisateurs d'irrigation goutte à goutte, tout en accélérant la diffusion de l'innovation.

Entre un débat théorique très utile au cadrage et à l'assimilation de la complexité du réel et des études de cas forts de leur finesse et de leur profondeur, le seul moyen dont nous disposons pour caractériser les agricultures familiales est le RGA ou les lectures que d'autres chercheurs en ont faites. À ce titre nous nous appuyons fortement sur les travaux de Najib Akesbi et du HCP pour donner quelques traits saillants de l'agriculture marocaine.

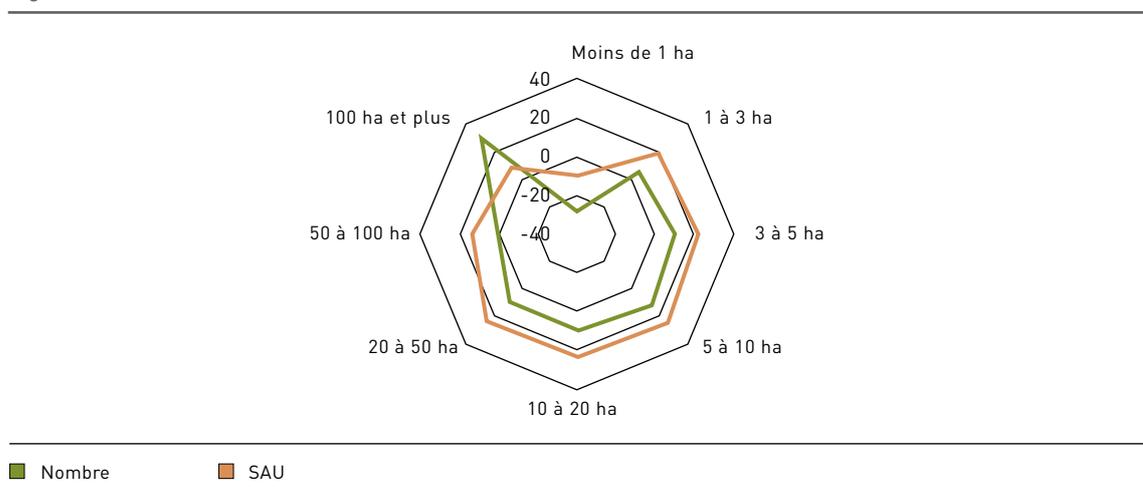
L'examen de l'évolution des effectifs des exploitations et des SAU exploitées, entre 1974 et 1996, montre un accroissement de la SAU globale couplé à une réduction du nombre d'exploitants. Mais en affinant l'examen de ces évolutions on se rend compte de deux grands phénomènes. D'une part, un quasi triplement du nombre des très grandes exploitations et une division par trois des effectifs des paysans sans terre. Et, d'autre part, un accroissement assez proportionnel des effectifs des autres strates d'exploitations.

Tableau 1. **Évolution des effectifs des exploitations et de la SAU exploitée**

Classe (en ha)	Nombre (1000)		SAU (1000 ha)		Variation 1996/1974 (pour cent)	
	RA74	RGA96	RA74	RGA96	Nbre	SAU
Sans terre	450,2	64,8	—	—	-85,6	0
Moins de 1	439,7	315,3	188,7	170,4	-28,3	-9,7
1 à 3	431,6	446,7	759,9	904,7	3,5	19,1
3 à 5	217,8	237,7	823,3	1 011,1	9,1	22,8
5 à 10	219,8	247,8	1 507,2	1 894,7	12,7	25,7
10 à 20	114,1	125,2	1 525,20	1 880,5	9,7	23,3
20 à 50	43,8	48	1 215,3	1 526,3	9,6	25,6
50 à 100	7,7	7,8	512,3	585,2	1,3	14,2
100 et plus	2,5	3,2	699,5	759,4	28	8,6
Total	1 927,30	1 496,3	7 231,40	8 732,2	- 22,4	20,8

Adaptée de (Akesbi 2001)

Figure 5. **Évolution des structures foncières entre les deux recensements 74/96**



Source: auteurs

Concernant les modes de gérance et le travail permanent, on note la nette dominance du mode de faire valoir direct (plus de 99 pour cent). Le travail familial reste le trait commun à la grande majorité des catégories des exploitations avec des nuances pour les grandes unités.

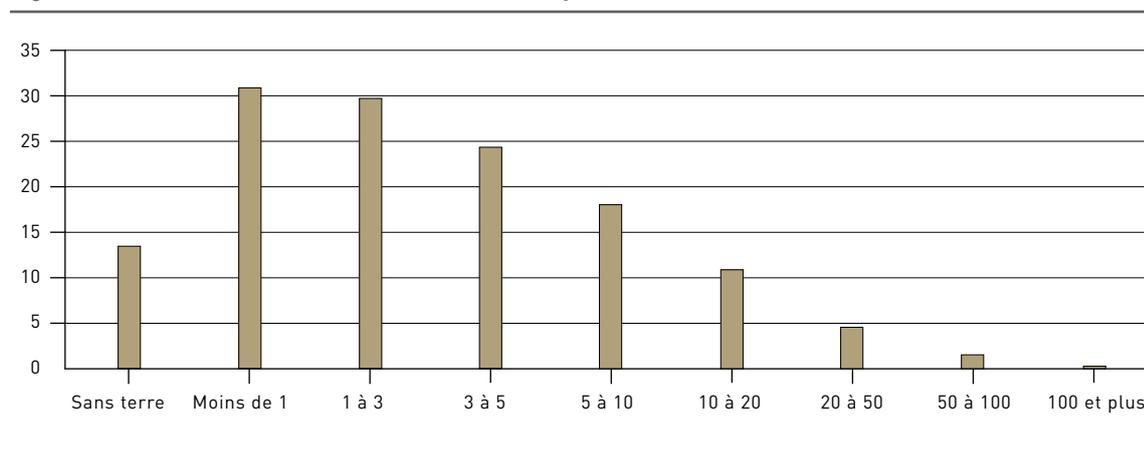
Tableau 2. **Main d'œuvre permanente employée dans les exploitations (RGA 1996)**

Classe-Taille (en ha)	Nombre total d'exploitations	Main d'œuvre familiale permanente			Main d'œuvre salariée permanente		
		Nb d'expl. concernées	pour cent	Effectifs employés	Nb d'expl. concernées	pour cent	Effectifs employés
Sans terre	64 716	50 306	77,7	64 294	3 297	5,1	4 765
0 - 1	315 323	245 067	77,2	341 473	9 847	3,1	11 016
1 - 3	446 710	353 155	79,1	538 697	15 144	3,4	18 061
3 - 5	237 669	196 038	82,5	320 353	10 066	4,2	13 087
5 - 10	247 766	210 149	84,8	372 222	14 690	5,9	20 562
10 - 20	125 169	108 365	86,6	210 016	12 456	10,0	19 271
20 - 50	47 985	41 805	87,1	88 132	9 745	20,3	19 668
50 - 100	7 829	6 561	83,8	15 212	3 113	39,8	10 471
+ 100 ha	3 182	2 199	69,1	5 347	1 912	60,1	19 691
<b>Total</b>	<b>1 496 349</b>	<b>1 213 644</b>	<b>81,1</b>	<b>1 955 845</b>	<b>80 269</b>	<b>5,4</b>	<b>136 593</b>

Source: (Akesbi, Benatya et al. 2007)

En rapportant les effectifs des emplois permanents familiaux aux emplois salariés on constate (Figure 6) que celui-ci est beaucoup plus important quand les ressources en terre sont faibles.

Figure 6. **Ratio travail familial travail salarié par classe de taille**

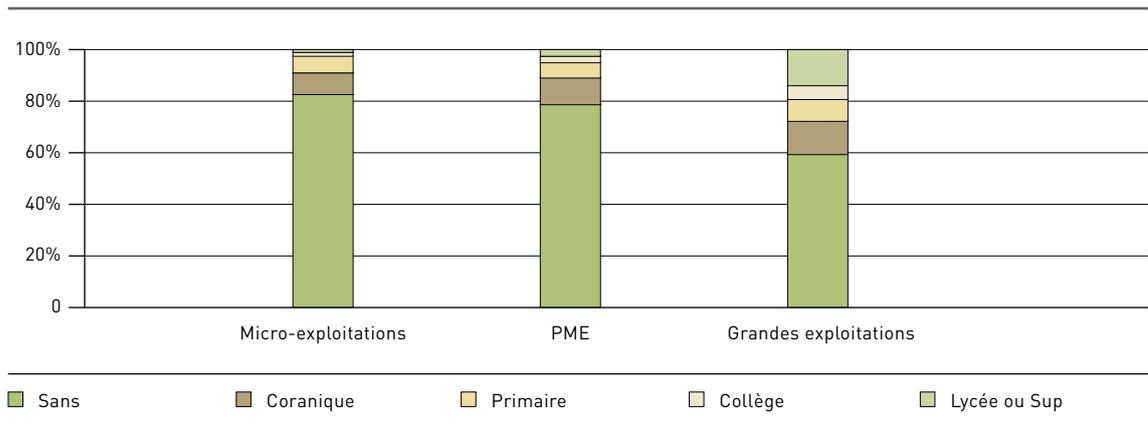


Source: (Akesbi, Benatya et al. 2007)

Les variations des ratios nous permettent de souligner que le caractère familial du travail reste un trait commun à l'agriculture marocaine et que le salariat permanent prend de plus en plus de place avec la taille des exploitations. Ce constat, même s'il reflète un trait marquant, ne doit pas voiler des évolutions lentes mais réelles du travail. Si les petites exploitations

familiales peuvent aussi recourir à la main d'œuvre salariale, ceci reste ponctuel et lié aux cultures maraîchères alors que le travail familial est permanent dans les activités d'élevage: "Les résultats obtenus confirment que l'élevage bovin demeure souvent l'unique alternative de création de revenus dans des exploitations à foncier et usages de capital très réduits. Dans ces conditions, il représente la "richesse des pauvres" (Sraïri, Bahri et al. 2013). Si la force de travail familiale occasionnelle a toujours représenté une source de revenu importante, les jeunes, en quête d'autonomie et d'épanouissement, optent de plus en plus pour des migrations saisonnières ou à défaut des emplois permanents dans les grands domaines agricoles avoisinants.

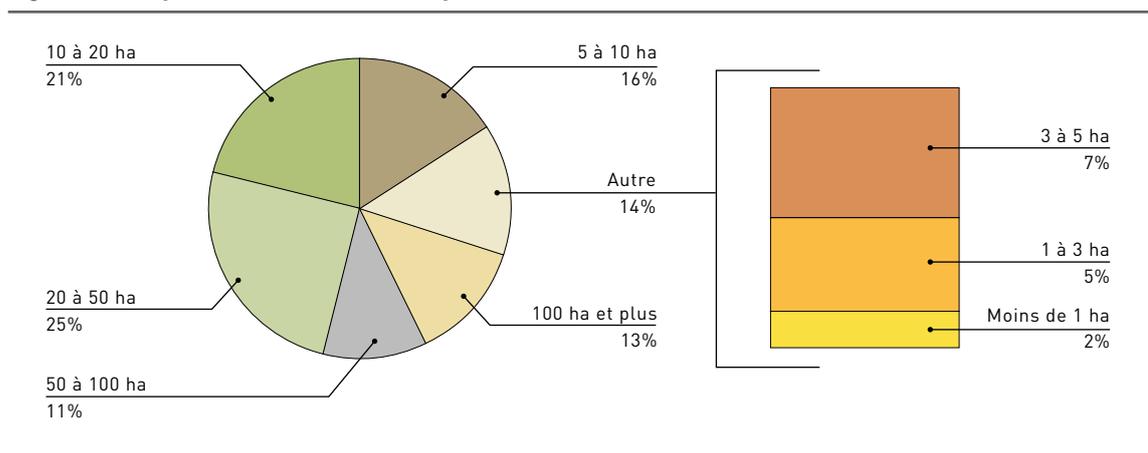
Figure 7. Niveau d'instruction des chefs d'exploitation



Source: (Akesbi, Benatya et al. 2007)

- Le niveau d'équipement:

Figure 8. Répartition des tracteurs par classes de taille



Source: (Akesbi, Benatya et al. 2007)

Le RGA permet de noter que la mécanisation concerne beaucoup plus les exploitations de taille moyenne et les grandes exploitations. La petite agriculture ne possède que 14 pour cent des tracteurs recensés.

## La contribution de la petite agriculture familiale

Comme cité plus haut dans notre introduction, il est difficile de dissocier ou d'isoler la contribution de la petite agriculture familiale de l'ensemble de la contribution de l'agriculture, en particulier du fait que le RGA se base sur des entrées statistiques structurelles (taille du foncier) et renvoie peu/pas aux résultats et rôles multiples de l'agriculture.

Nous avons fait référence plus haut aux rôles de l'agriculture au Maroc d'une manière qualitative en nous appuyant sur un travail d'équipe multidisciplinaire (Moussaoui, 2003). Ces rôles sont formulés de manière générique mais renseignent tout de même sur un enjeu fort qui est celui du risque d'appréhender l'agriculture, et en particulier la PAF, sous le seul angle technico-économique.

L'agriculture familiale au Maroc a fait preuve d'une grande ingéniosité, d'une forte capacité d'adaptation (Errahj 2006), et d'une résilience inouïe, en particulier lors de la succession de grandes périodes de crise: sécheresses récurrentes, désengagement de l'État et libéralisation des échanges; privatisation des sucreries et autres structures industrielles en amont et aval,....

En l'absence d'étude statistique nationale sur les contributions socioéconomique, écologique et culturelle de l'agriculture familiale, les études de cas peuvent mieux nous renseigner sur les forces et les contributions de cette forme d'agriculture.

La faiblesse du capital foncier, voir même son absence (pour le cas des jeunes ruraux) et du capital financier affaiblissent certainement la petite agriculture familiale mais ne l'empêchent pas de déployer des stratégies et des pratiques adaptatives. Nous illustrons à travers deux études de cas ces points de forces où, d'un côté, les petites exploitations de la plaine du Saïs combinent des ressources multiples pour développer et maintenir une agriculture intensive. D'un autre côté des expériences de projets collectifs portés par des jeunes diplômés chômeurs révèlent leur potentiel entrepreneurial et leurs capacités à initier et entretenir des dynamiques de développement rural.

### Encadré 4: Les pratiques entrepreneuriales de l'agriculture familiale dans le Saïs

Patrick Dugué<sup>15</sup>

Les exploitations agricoles familiales de la plaine du Saïs: entre gestion patrimoniale et pratiques entrepreneuriales

Les exploitations familiales du Saïs, issues de la réforme agraire des années 70' (12 ha en moyenne) ou de la division de propriétés anciennes (celles des melkistes) (souvent < 5 ha) sont caractérisées par le manque de capital financier. Ces exploitations étaient auparavant tournées vers les cultures pluviales associées à l'élevage ovin et bovin; Mais avec la récurrence des sécheresses dans les années 80', elles ont dû s'orienter vers les cultures irriguées (oignon et pomme de terre) en creusant des puits. Cette évolution a été rendue possible par la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur à cette période variant de 20 à 60 m. L'irrigation constitue depuis vingt ans le principal



<sup>15</sup> Cirad UMR Innovation, Montpellier, France/ENA Meknès, Maroc

levier d'intensification des systèmes de production de ces petites exploitations et le principal déterminant de leur maintien. Ceci a été rendu possible par l'adoption des nouvelles techniques et cultures mais aussi par de nouvelles façons de gérer les moyens de production, ce que nous qualifierons de pratiques entrepreneuriales. Toutefois ces nouvelles formes d'agriculture familiale montrent des signes de fragilité, d'une part par le montant important des coûts de production des cultures maraichères irriguées. Le risque économique de perte financière est élevé lorsque les prix de vente s'effondrent. En développant depuis peu l'arboriculture ces exploitations vont rencontrer le même problème car elles vont rentrer en concurrence avec les grandes entreprises capitalistes spécialisées dans ce secteur. D'autre part, la surexploitation de la nappe du Saïs est aujourd'hui confirmée par l'agence du bassin et les irrigants.

Les pratiques entrepreneuriales des agriculteurs du Saïs ont permis à bon nombre d'exploitations familiales disposant d'un capital économique limité il y a 30 ans, de développer leur revenu et parfois d'augmenter la surface du foncier en propriété. Elles reposent principalement sur des arrangements entre des agriculteurs familiaux pour l'accès à l'eau, à la terre, à trésorerie et aux savoir-faire. Avec l'arrivée des investisseurs dans la plaine ces arrangements seront de plus en plus difficiles à mettre en place parce que les agriculteurs familiaux qui souhaitent cesser leurs activités (faute de successeur ou pour développer des activités hors agriculture) vont plutôt chercher à vendre leurs terres au plus offrant tant que les prix sont élevés. Le maintien et le développement de l'agriculture familiale dans cette région dépendra de la régulation du marché foncier et des mesures d'accompagnement des agriculteurs tant individuelles (obtention de subventions pour les non propriétaires, conseil pour gérer la diversité des activités, accès au crédit) que collectives (mise en marché des produits voire première transformation par des collectifs de producteurs). Le besoin de politiques publiques amenant les différents types d'exploitation à gérer équitablement et durablement les ressources en eau souterraine devient urgent afin que l'intensification par l'irrigation considérée comme un levier de développement ne deviennent pas une impasse pour les exploitations familiales.

#### Encadré 5: La coopérative des jeunes diplômés de séchage de prunes

*Issam Sellika*

La coopérative étudiée est située dans la commune rurale d'Ain Timguenay de la province de Sefrou. Cette commune, d'une population d'environ 8 000 habitants tire son nom d'une fameuse source dans la zone. Le centre de la commune est le douar de Zaouiat Bougrin.



### **Les objectifs et ambitions des jeunes envers le projet**

La réussite de ce projet est très importante aux yeux des coopérants non pas pour les revenus qu'ils pourraient générer mais surtout vis à vis le regard des voisins. " *La première année nous avons perdu, les gens ne nous appelés plus les diplômés chômeurs mais plutôt les handicapés*".

Leur ambition aussi est d'arriver à absorber de plus importante quantité des prunes de la zone et arriver à se faire une image de marque au niveau nationale. Ceci va permettre aux agriculteurs à dépasser les contraintes d'intermédiation et à les encourager à plus de travail collectif.

### **La perception de l'État**

Ce projet a amélioré selon nos interlocuteurs la relation avec l'État et a rétablie une confiance perdue. " *L'État est prête à aider, il faut juste le mériter*". Les coopérants il y a 5 ans ne se voyaient pas en arriver là. Pour eux, l'État n'était pas seulement un déclencheur mais c'était aussi un accélérateur.

Leur travail, leur croyance en le projet et la réputation qu'ils se sont fait auprès des institutions, a poussé ces derniers à les accompagner encore plus. En effet, ils ont bénéficié du support de plusieurs institutions publiques. Ils ont bénéficié d'apport financier de la part de l'INDH (Initiative Nationale de Développement Humain), la DRA (Direction Régionale de l'Agriculture), la DPA (Direction Provinciale de l'Agriculture), l'ADS (Agence de Développement Social), la fondation Mohammed 5 pour la solidarité, l'ADA (Agence de Développement Agricole) et ils ont bénéficié également de la part de ces mêmes institutions de suivi et accompagnement.

### **La perception des voisins vis à vis la coopérative:**

Nous avons rencontré des agriculteurs dans la zone qui ont exprimé une attitude positive envers le projet. Pour eux, c'était aussi une offre de plus qui manquait mais avec plus de facilités: la proximité des fours, les facilités de paiement, la diminution de la pression des intermédiaires sur les agriculteurs. Nous avons également rencontré un grand agriculteur de plus de 50 ha de vergers qui a commencé à leur livrer les prunes.

L'activité de la coopérative ne se limite pas à l'achat des prunes de chez ces petites exploitations familiales, mais aussi à la prestation de service et la vente des productions pour ces agriculteurs, vu qu'ils ont amélioré leur circuit et le réseau de commercialisation.

Cette coopérative a été également une source d'inspiration pour d'autres jeunes dans la même situation qui veulent créer à leur tour des coopératives pour d'autres projets. Nous citons également la coopérative féminine d'élevage laitière de IFRAH.

Ce projet a franchi des phases importantes mais difficiles, nous avons vu que l'accompagnement technique et financier des différentes institutions de l'État était un facteur déclencheur d'une énergie et ambition existante chez les jeunes surtout face à de faibles opportunités de travail et un accès difficile au foncier. En effet, ces jeunes ruraux sont dans l'activité agricole, mais dans des activités ne nécessitant pas du foncier. D'un autre côté, ce projet reste fragile et a connu une série de chocs consécutifs durant son parcours. Ceci prouve, que ce genre de coopératives a encore besoin d'être accompagné en matière de gestion technico-économique.

## **Intermédiation: La place des organisations de producteurs dans l'appui à la petite agriculture familiale**

L'organisation professionnelle agricole au Maroc dans ses formes modernes a été impulsée par l'administration du protectorat français sous l'appellation de sociétés indigènes de prévoyance, " *ébauche bien timide du mouvement coopératif*" (Miege, 1953). Ce mouvement, fortement

soutenu par l'administration a toujours fini, dans ses différentes tentatives, par tomber dans des dérives bureaucratiques qui l'ont plombé et poussé à l'échec (Marthelot, 1961). Si ces constats nous viennent d'un passé lointain, les observations récentes sur l'organisation professionnelle et l'action collective dans le rural marocain confirment les différences entre les OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) créées par l'administration, et les dynamiques spectaculaires de formes d'actions collectives ascendantes mais très peu visibles impulsées par les politiques publiques (Errahj 2007, Errahj 2009).

Le retour en force de l'intervention de l'État dans la planification du développement agricole et rural (PMV, différents projets portés par le HCEFLCD<sup>16</sup>) s'appuie fortement sur un tissu coopératif et associatif qui offre une véritable opportunité de structuration des filières et des groupements d'usagers et de professionnels. La démarche du Plan Maroc Vert, fortement orientée vers l'articulation des petits producteurs aux marchés, a développé un arsenal juridico institutionnel cohérent qui va des petits producteurs individuels, aux coopératives puis aux Groupements d'Intérêts Économiques (GIE) qui sont appelés à assurer les jonctions fonctionnelles avec les marchés nationaux et internationaux. La démarche sur les produits de terroir semble donner des résultats probants qui méritent d'être observés et analysés "... *Le travail en direction du développement rural, des produits de terroir et des indications géographiques ainsi que l'éclosion de nombreuses coopératives, notamment organisées par des femmes, ont constitué un facteur de développement des territoires ruraux.*"<sup>17</sup>. Leur portée dépendra des démarches pédagogiques d'accompagnement de ces projets collectifs.

L'exemple des projets collectifs d'irrigation est éloquent, en particulier dans la PAF (Petite Agriculture Familiale), où le regroupement de petites exploitations autour de nouveaux systèmes d'irrigation n'est pas évident vu la complexité technique et foncière. Les travaux de recherche dans ce sens ont pu montrer que seule une compréhension minimale des projets individuels, des opportunités et risques collectifs ainsi qu'une formulation claire du projet collectif permettraient de concevoir de façon participative des projets fonctionnels (Zeine, Faysse *et al.* 2015).

Les fonctions de plaidoyer n'ont qu'une portée locale pour les OPA de la PAF. Les Chambres d'Agriculture, véritable instrument juridique, de la représentation de la profession agricole ont du mal à couvrir et à porter la parole des agriculteurs dans leur diversité. Cela viendrait essentiellement, de l'ambiguïté liée au statut d'agriculteur au Maroc, avant même de rentrer dans les considérations de taille ou de modèles de fonctionnement.

Les questions de retraite et de couverture sociale des agriculteurs de façon générale sont tellement en dehors des préoccupations des agriculteurs eux-mêmes que cela ressemblerait, aux dires de nos interlocuteurs, "*à chercher des réponses de philosophes à des questions qui ne sont même pas posées.*". Cette réaction découlerait de la perception de l'activité agricole non pas comme un travail mais plutôt comme un mode de vie et un devoir vis à vis de la famille et la communauté. Elle peut aussi traduire la place de la question des retraites, perçues comme un luxe, sur une échelle de priorités et de difficultés dans la vie de la paysannerie marocaine.

---

<sup>16</sup> Haut commissariat aux eaux et forêts et de lutte contre la désertification

<sup>17</sup> <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-maroc.pdf>

Les expériences réussies de coopératives et d'associations de petits producteurs ne manquent pas au Maroc; elles portent toutes une identité commune et une trajectoire similaire. Quand le souci du développement local est conjugué à l'intérêt technico-économique, la coopérative arrive à mieux approfondir son enracinement et à fidéliser ses membres et résiste mieux aux tendances bureaucratiques comme aux appétits commerciaux de l'agrobusiness.

- En dehors de la production laitière et des produits de terroirs (récemment impulsés par le PMV), la PAF est très faiblement connectée aux filières et aux OPA. L'exemple des petits producteurs maraîchers est assez révélateur (cf. encadré 6) dans la mesure où les marges potentielles de gains qui leurs sont soustraites par une multitude d'intermédiaires ne les insistent encore pas à s'engager dans des projets collectifs.
- Les programmes du HCEFLCD ont favorisé une dynamique collective autour des produits et services de la forêt et de la pêche.

Concernant la formation et l'accompagnement, la petite agriculture familiale arrive à développer ses ponts aussi bien à travers des réseaux modestes de petites OPA<sup>18</sup> que par des arrangements informels en dehors du champ du conseil agricole formellement structuré.

#### Encadré 6: En amont et en aval de petits producteurs: une grande diversité d'intermédiaires et d'emplois

*Caroline Lejars*

Au Maroc, les agriculteurs dépendent souvent, pour l'approvisionnement en intrants comme pour la commercialisation de leur production, de réseaux complexes d'intermédiaires privés. Les réseaux de commercialisation et d'approvisionnement créent un grand nombre d'emplois en aval de la production, que ce soit pour la collecte, le stockage, le transport ou la vente, ou en amont pour l'approvisionnement en matériel d'irrigation et en intrants.

En s'appuyant sur l'étude de la filière oignon d'été dans le Saïs au Maroc, on montre que ces activités amont et aval, issus en grande partie de l'activité de petits producteurs, sont extrêmement segmentées, générant une multitude de petites activités. La structuration actuelle des filières implique un grand nombre d'acteurs et une segmentation des fonctions et des rôles.

On montre que même si les profits et les rôles des intermédiaires sont très variables, certains des acteurs intermédiaires, notamment les détaillants et les revendeurs en gros, récupèrent des marges bien supérieures à celles des agriculteurs. L'organisation des producteurs autour de zones de stockage et d'activités de commercialisation permettrait de limiter le nombre d'intermédiaires, d'accroître le profit des agriculteurs et de modifier les rapports de négociations souvent asymétriques entre agriculteurs et commerçants.

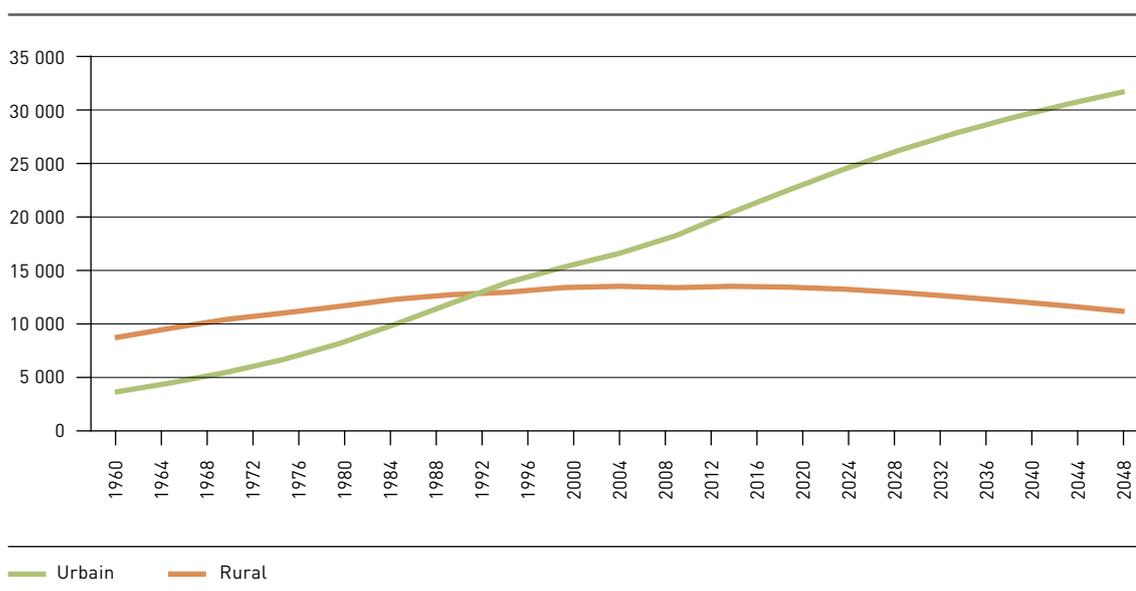
<sup>18</sup> Exemple très illustratif du réseau Raccord constitué de coopératives et associations de l'agriculture familiale. Dumora, C., H. Kemmoun, M. Errahj, M. Kuper and N. Faysse (2012). "Construction d'une narration alternative d'action collective en grande hydraulique au Maroc." *Natures Sciences Sociétés* 20(3): 286-296.

# La trajectoire de changement structurel

## Les dynamiques et tendances démographiques

L'étude prospective sur la démographie au Maroc conduite par le Haut-Commissariat au Plan en 2007 ((HCP 2007), note que le pays connaîtra une croissance additionnelle moyenne de 300 000 habitants par an. Cette évolution serait plus urbaine que rurale dans la mesure où l'effectif de la population rurale se stabilisera autour de 13,5 millions.

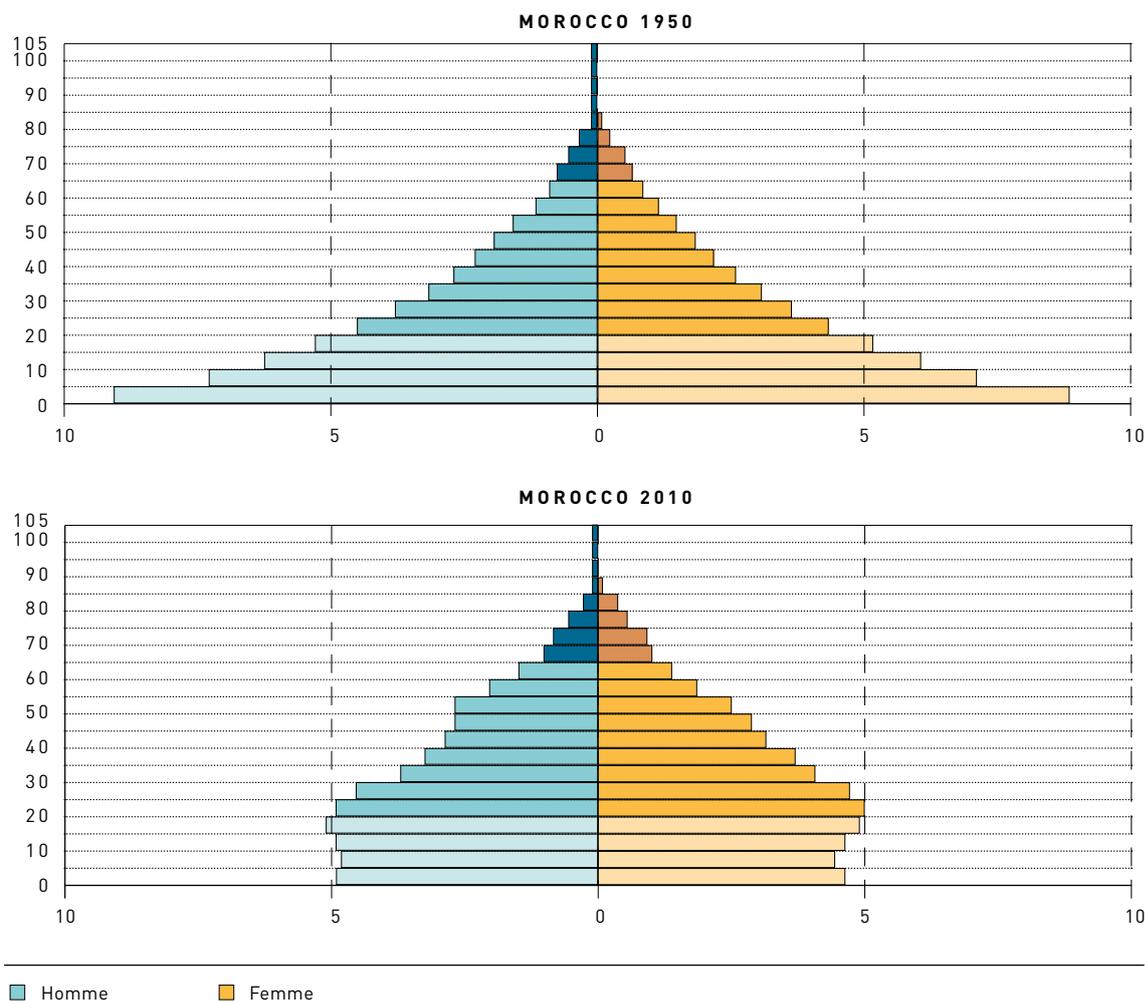
Figure 9. **Population du Maroc par année civile (en milliers et au milieu de l'année) par milieu de résidence: 1960 - 2050**



Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2010). World Urbanization Prospects: The 2009 Revision. CD-ROM Edition - Data in digital form (POP/DB/WUP/Rev.2009).

Par ailleurs, l'étude du HCP met en exergue l'accentuation du vieillissement de la population comme conséquence de l'amélioration du niveau de l'espérance de vie. L'examen de l'évolution des pyramides des âges permet de bien constater que la base de la pyramide se rétrécit.

Figure 10. Évolution de la structure de la pyramide des âges au Maroc (1950-2010)



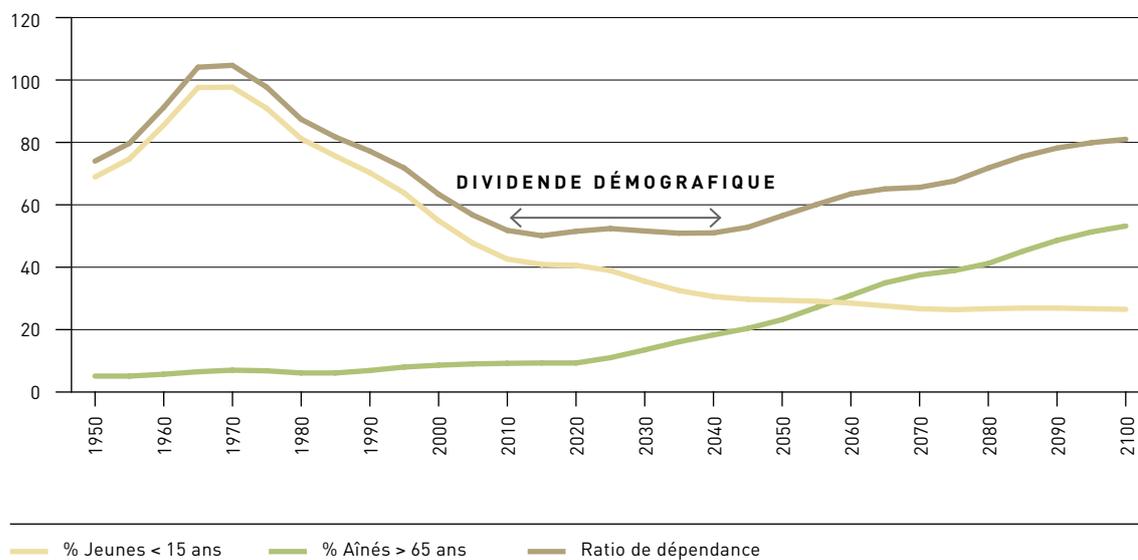
Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2011):  
 World Population Prospects: The 2010 Revision. New York

Les projections démographiques faites par le HCP<sup>19</sup> montrent bien qu'en 2030 la proportion de la population âgée de 15 à 34 ans représentera 29.2 pour cent de la population totale alors qu'elle se situait autour de 36.5 pour cent en 2012.

Le dividende démographique montre bien que la période 2010-2050 se caractérise par une baisse de la natalité, avec un nombre maximum de jeunes adultes, un rythme d'arrivée de jeunes dans la population active (autour de 600 000 par an jusqu'en 2040) conjuguée au vieillissement de la population qui va en s'accroissant à partir de 2025. Le pays devrait saisir cette opportunité du dividende démographique en recherchant le plein emploi.

<sup>19</sup> [http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux\\_t11880.html](http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux_t11880.html)

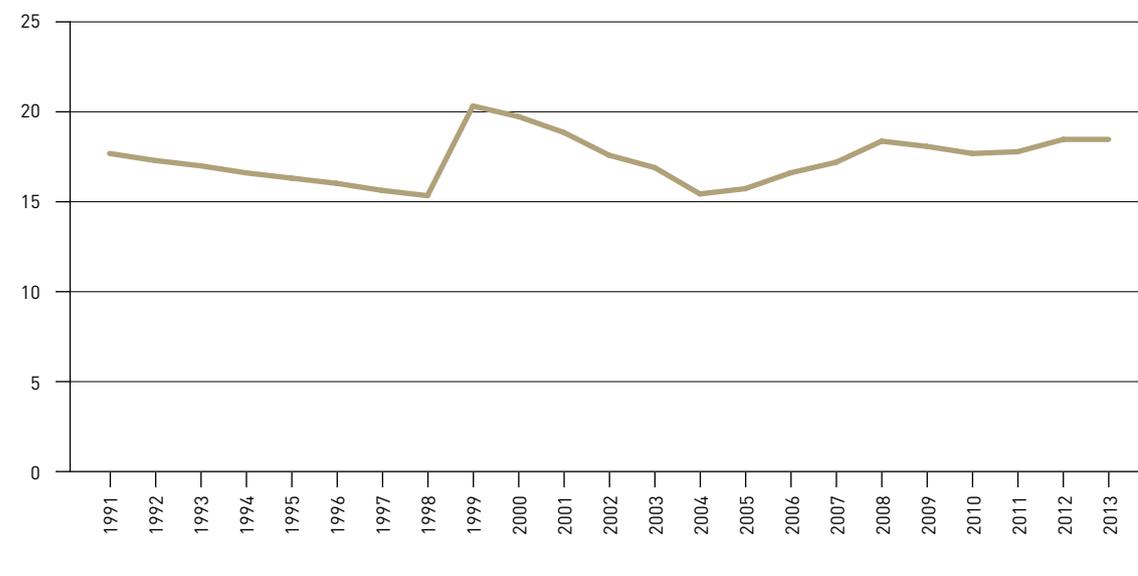
Figure 11. Le dividende démographique au Maroc



Source: Calcul des auteurs à partir de World Population Prospects 2015

L'arrivée massive des jeunes actifs sur le marché de l'emploi ne se traduit pas jusqu'à présent par une meilleure insertion de ces jeunes dans le monde du travail. Le taux de chômage fluctue entre 15 à 21 pour cent (cf. Figure 12).

Figure 12. Taux de chômage des jeunes 15-24 ans

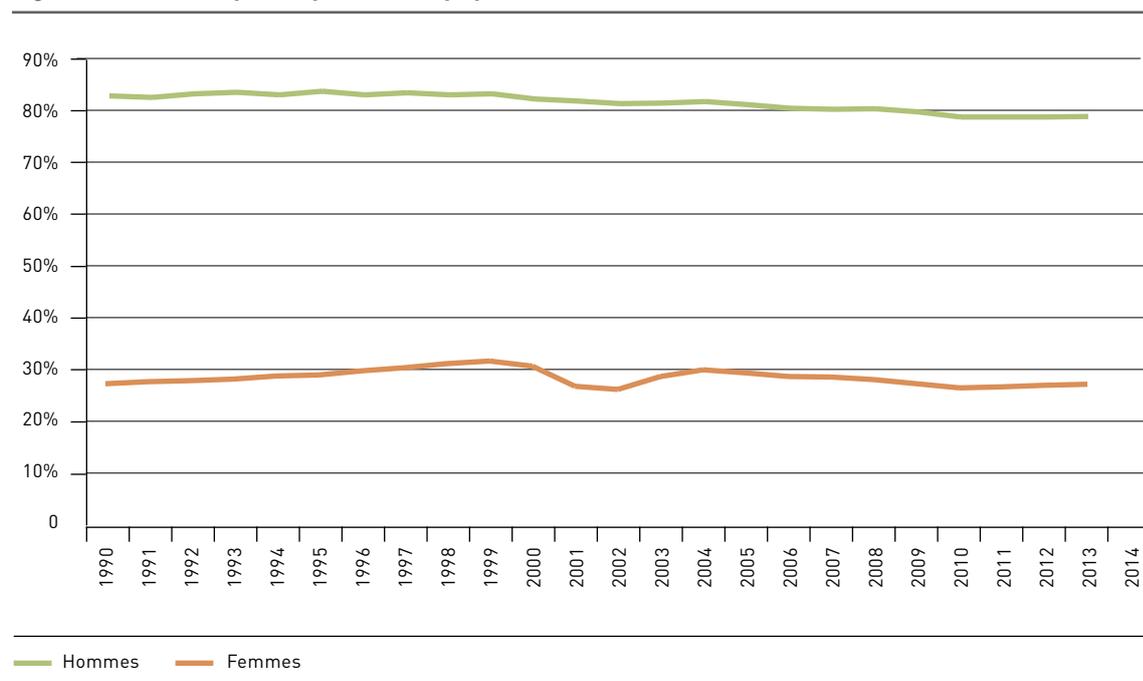


Source: World Population Prospects 2015

La participation des jeunes au travail va en diminuant (en valeur relative), cette tendance confirme l'urgence pour le pays de mettre la question des qualifications professionnelles en premier, en plus de démarche d'emploi plus ciblées vers les jeunes.

La place de la femme dans cette dynamique est encore plus problématique et milite en faveur d'une politique plus égalitaire entre les deux sexes.

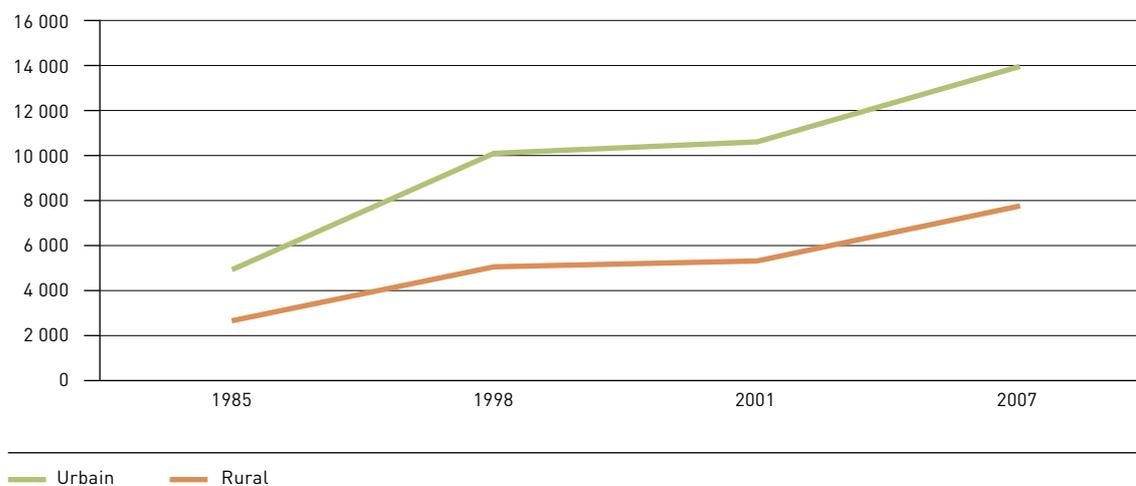
Figure 13. **Taux de participation à la population active**



Source: World Population Prospects 2015

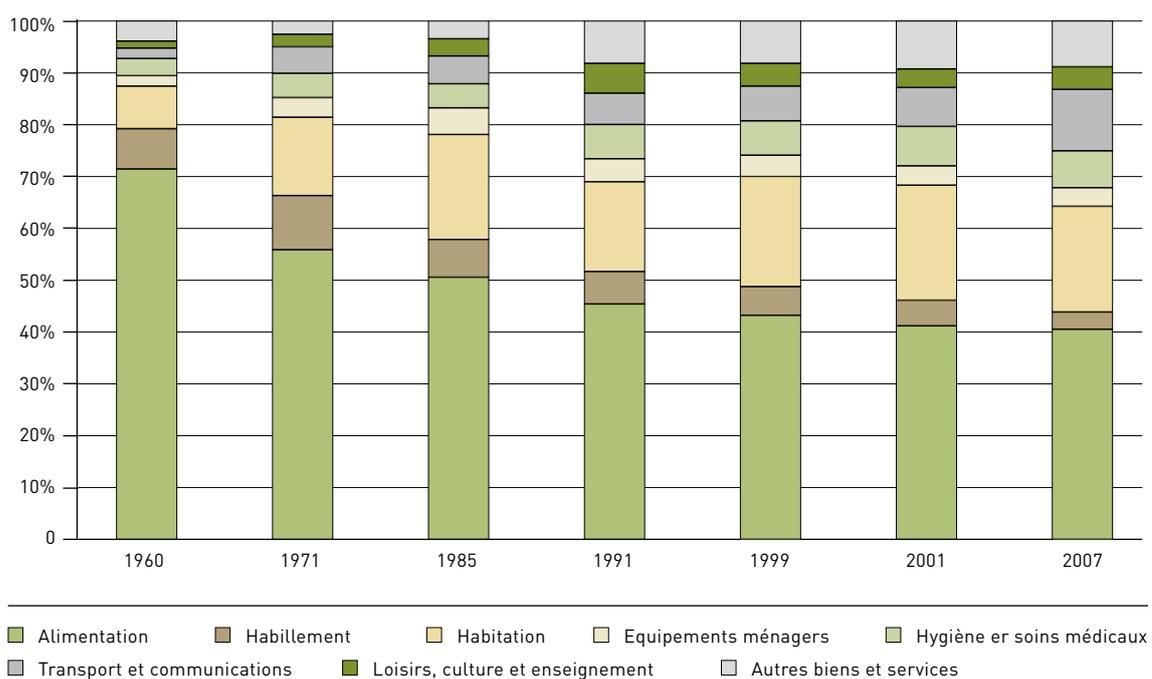
En plus des transformations démographiques notables que connaît, et connaîtra le pays, la société marocaine connaît des évolutions dans les styles de vie et les modes de consommation. De façon globale le volume de dépenses par individus augmente continuellement avec plus d'accélération dans les villes (cf. figure 14). Par ailleurs, l'évolution de la structure des dépenses sur une quarantaine d'années (cf. figure 15) se traduit par une diminution de la part liée à l'alimentation en faveur d'autres postes de dépenses; la même tendance est observée aussi bien en milieu urbain que rural avec une spécificité dans l'importance des dépenses liées à l'habitation et au transport dans les villes. La part de l'alimentation, avec sa tendance à la baisse, continue à être la plus importante et traduit la pérennité de la demande des marchés locaux en produits agricole, ce qui est en soit un défi et une opportunité pour la PAF. La simplification des circuits et plateformes de commercialisation, le développement des unités de stockage, la maîtrise de la qualité,... sont autant de leviers qui traduiront cette opportunité en force réelle.

Figure 14. Évolution des dépenses moyennes par personne en milieu urbain et rural



Source: tiré du rapport HCP: "LES INDICATEURS SOCIAUX DU MAROC"<sup>20</sup>. Edition 2014

Figure 15. Évolution de la structure des dépenses des ménages en milieu rural



Source: tiré du rapport HCP: "LES INDICATEURS SOCIAUX DU MAROC"<sup>21</sup> Edition 2014

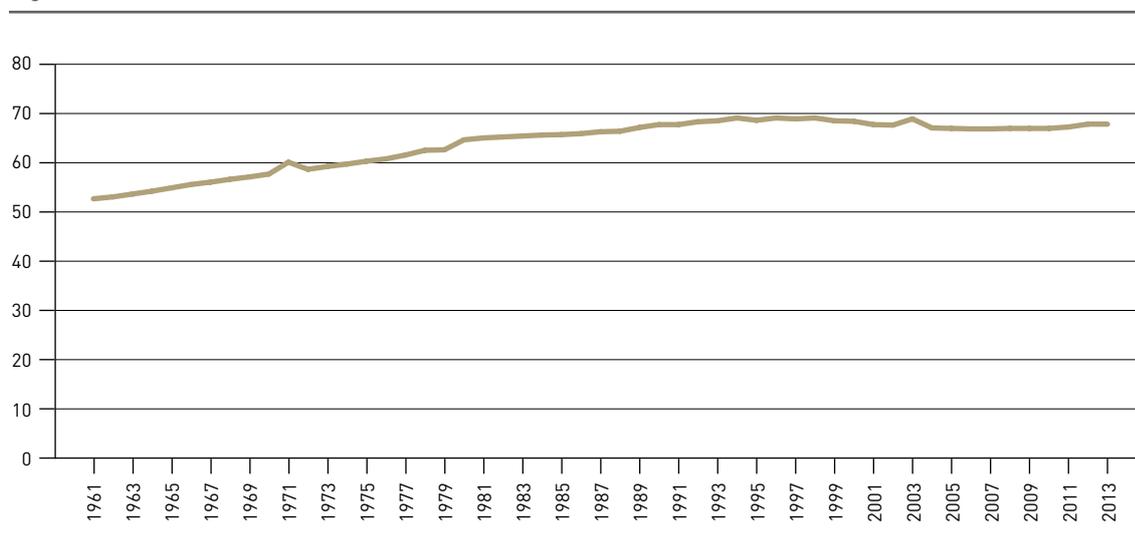
<sup>20</sup> [http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux\\_t11880.html](http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux_t11880.html)

<sup>21</sup> [http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux\\_t11880.html](http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux_t11880.html)

## Les changements structurels de l'économie

Avec une mobilisation continue des terres cultivables, les terres cultivables ont augmenté de 21 pour cent entre les deux recensements de 1974 et 1996. Cette augmentation s'est faite au dépend des terres de parcours et des forêts. L'urbanisation galopante et peu contrôlée a légèrement affecté cette tendance, et on assiste à des extensions de villes au dépend de terres agricoles; peu de statistiques nationales sont disponibles dans ce sens mais des études de cas d'agriculture périurbaine montre l'ampleur du phénomène: "2,4 pour cent des zones agricoles caractérisées en 2001 étaient urbanisées en 2011, tandis qu'un pourcentage plus élevé (6,1 pour cent) était passé dans la catégorie de sols nus, changement qui peut être considéré comme la première étape dans le processus d'urbanisation. En une décennie, l'espace urbanisé a progressé d'un tiers, passant de 3 084 à 4 087 hectares, soit un taux annuel moyen de variation de + 2,86 pour cent (environ 100 hectares par an)." (Valette, 2013)

Figure 16. Pour cent de terres cultivables. 1961-2013

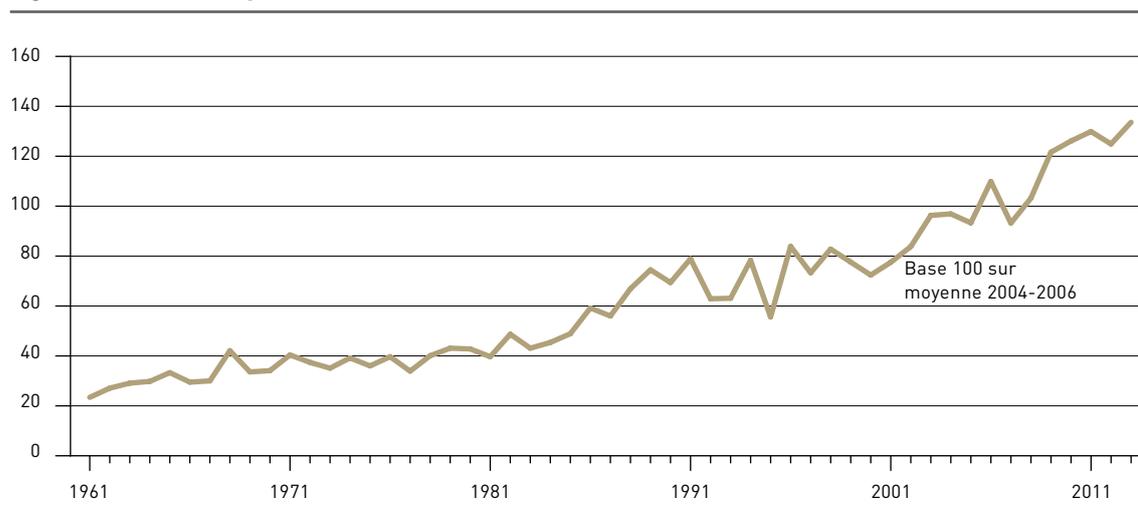


Source: auteurs, à partir de WDI 2015

L'évolution démographique du pays caractérisée par un maintien d'une population rurale importante augmente la pression sur le foncier. Les héritages successifs amplifient inévitablement le morcellement des propriétés agricoles et les fragilisent davantage surtout que la grande majorité de ces exploitations sont sous des régimes de propriétés vulnérables (collectifs, Guich, Melk , indivision)

L'examen de l'évolution de l'indice de production (figure 17) montre une tendance nette à l'amélioration de la productivité de la terre avec deux points d'accélération, le premier pendant les années 1980 avec l'investissement massif en irrigation, puis une deuxième reprise avec l'avènement du plan Maroc Vert (PMV). Par ailleurs si le Maroc a fait, dès son indépendance, le choix de l'irrigation comme option de modernisation de l'agriculture (Akesbi, 2008), ceci a produit des inégalités territoriales remarquables entre grandes plaines de la grande hydraulique et les zones pluviales.

Figure 17. Indice de production 1961-2013



Source: auteurs, à partir de WDI 2015

Le rapport de la banque mondiale de 2008 place le Maroc dans la catégorie des pays en mutation<sup>22</sup>, quittant ainsi la catégorie des pays agricoles. Cela pourrait se traduire par une attribution d'une bonne note accordée par la Banque à l'effort de réforme macroéconomique déployé par le pays depuis l'avènement du plan d'ajustement structurel. Cette «gratification» venant des hauts lieux de Washington ne semble pas avoir été présagée par les pouvoirs publics au Maroc; en effet les rapports structurants et les discours politiques qui ont précédé cette annonce placent, ostentatoirement, l'agriculture comme moteur de développement économique et ceci pour encore des années. Nous citons à ce titre deux rapports clés ayant mobilisé une expertise nationale et internationale et qui portent tous les deux des signatures de personnes et d'institutions dont le poids et la légitimité politique ne peuvent être contestés:

- Prospective Maroc 2030;
- 50 ans d'indépendance du Maroc.

Ne sommes-nous pas face à une situation ambivalente ? D'un côté, des pouvoirs publics accrochés à la thèse de la vocation agricole du pays, et de l'autre, des institutions financières internationales, ayant énormément orienté les choix présents et passés, qui font une lecture différente du même paysage économique.

La Banque Mondiale revient, timidement, en 2010 sur l'appréciation faite en 2008 pour annoncer que *«Le changement structurel le plus remarquable a été la réduction de 3,5 pour cent de la part du secteur primaire dans le PIB (Produit Intérieur Brut) en termes de coûts*

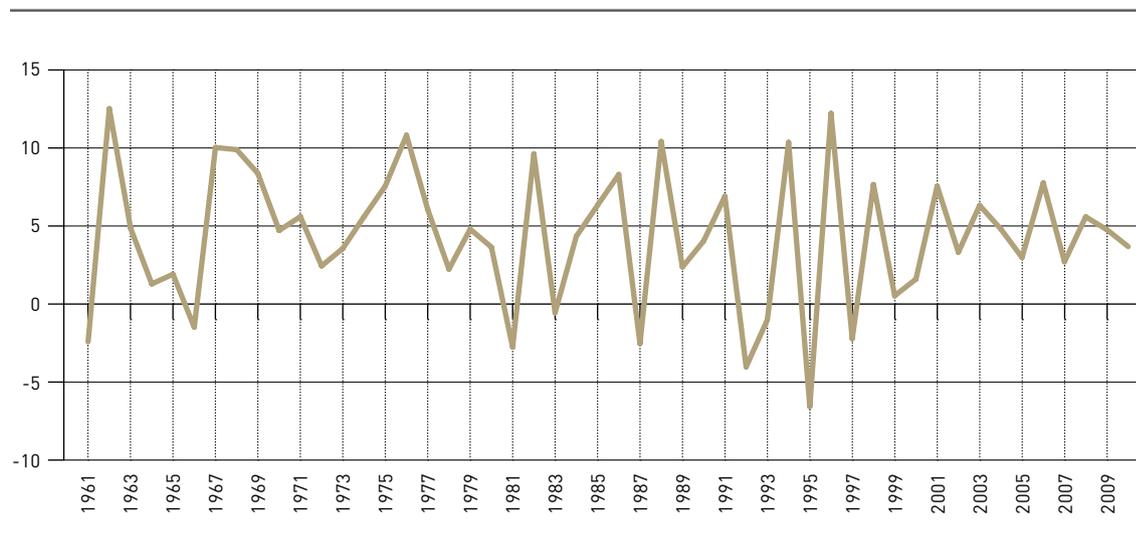
<sup>22</sup> «L'agriculture n'est plus un facteur primordial de la croissance économique, ne contribuant qu'à hauteur de 7 pour cent, en moyenne, à la croissance du PIB. Cependant, la pauvreté reste massivement rurale (82 pour cent du total des pauvres). Ce groupe, dont font partie la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Maroc et la Roumanie, compte plus de 2,2 milliards d'habitants ruraux.» Banque mondiale (2008). Rapport sur le développement dans le monde; L'Agriculture au service du développement.

*de facteurs, pour atteindre 15,7 pour cent en moyenne pendant la période 2001-2008, un pourcentage qui reste toutefois élevé par rapport à de grandes économies en transition. En conséquence, la croissance du PIB et la stabilité macroéconomique sont devenues plus résistantes à la variabilité du secteur agricole.” (Banque Mondiale, janvier 2010)*

Si nous abordons cette section par ces flottements sur le rôle économique de l’agriculture au Maroc, c’est pour mettre le doigt sur la difficulté réelle à figer ce secteur dans des agrégats d’indices macroéconomiques qui, quelle que soit leur valeur et leur pertinence, cachent des réalités multiformes tant au niveau local qu’au niveau plus globale. Dans ce sens, nous reprenons une conclusion faite par un économiste marocain “...*La conception qui commande la politique économique gouvernementale s’apprête à un débat qui ne saurait isoler sa portée de ses limites. L’une des grandes insuffisances de cette conception, c’est qu’elle ne tient pas compte des réalités locales dont le décryptage présupposerait une inscription dans les paradigmes en émergence*” (Zaoual, 2008).

L’examen de la croissance économique au Maroc sur un pas de temps d’une trentaine d’années montre que celle-ci reste faible et volatile. Ce constat explicitement souligné par une série de travaux (Doukkali, 2006; Chemingui and Anders Isaksson, 2007; Cherkaoui and Ben Ali, 2007; Akesbi, 2008), est relativement nuancé par le dernier auteur qui en se basant sur les taux de croissance moyens par décennie note que “*le léger redressement observé depuis 2001 reste cependant insuffisant pour modifier le sens de la droite tendancielle<sup>23</sup> en pente clairement descendante*” (Akesbi 2008). Or en prolongeant les mêmes observations jusqu’en 2013 on se rend compte que le redressement amorcé en 2001 se maintient et que l’amplitude de la volatilité diminue.

Figure 18. **Évolution du taux de croissance du PIB**



Source: World Development Indicators, The World Bank 2014

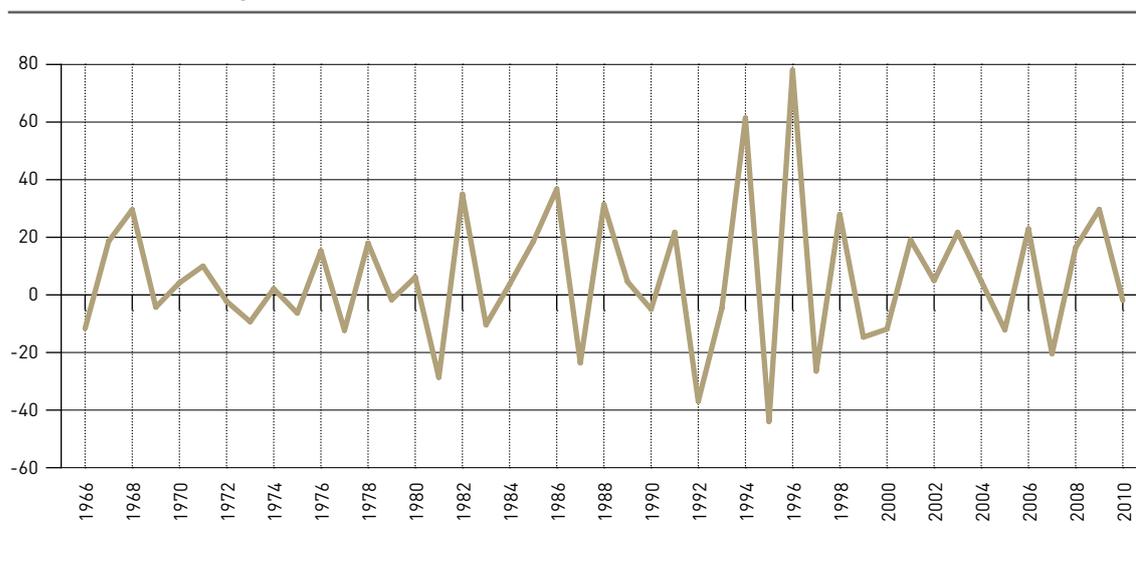
<sup>23</sup> Tendence à nuancer, à notre sens, en particulier avec un coefficient de détermination de 0,0049

Ce léger redressement est fortement souligné dans les rapports et les consultations des institutions internationales. Dans ce sens, le rapport des services du FMI (Fond Monétaire International) sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV de ses statuts souligne que «*le Maroc affiche de très bons résultats économiques, mais il doit encore affronter d'importants défis. Au cours de la décennie écoulée, le Maroc a connu une croissance soutenue, grâce à sa politique macroéconomique prudente et aux réformes structurelles qu'il a menées à bien*» (Fond Monétaire International, 2011).

Par ailleurs, les études et recherche sur l'impact réel de ce redressement pointent du doigt les fractures socioéconomiques croissantes et la tendance à l'appauvrissement des territoires et catégories sociales vulnérables (Colombo, 2011). L'euphorie que suscitent les indicateurs macroéconomiques «au vert» ne peut être que partielle. Une lecture moins agrégatrice et qui tiendrait compte des indicateurs de pauvreté, de vulnérabilité, et d'équité, et de façon générale de développement humain, nous amène à nous interroger sur la durabilité des dynamiques de croissance et de progrès sans la résorption rapide de la pauvreté et de l'exclusion.

Notre intérêt porte plus sur cette durabilité dans ses dimensions agricoles et rurales, d'autant plus que l'agriculture au Maroc continue à être le facteur principal de la volatilité de la croissance économique sans oublier toutes les fonctions autres que productive de l'agriculture imposées par les exigences commerciales de la globalisation économiques (Losch, 2004; Bernard, Dobremez *et al.*, 2006; Van Huylenbroeck, Vandermeulen *et al.*, 2007). Par ailleurs, nous restons persuadé que détacher l'agriculture de ses territoires et de ses communautés en la plaçant exclusivement sur les comptes sociaux du pays mène à des dérapages coûteux, le rural ne se dissocie pas et ne s'appréhende pas par la somme des activités qui y prennent place. Nous adoptons la conception heuristique du développement rural de Van der Ploeg (Renting *et al.*, 2000).

Figure 19. **Évolution de la contribution de la valeur ajoutée agricole à la croissance économique**



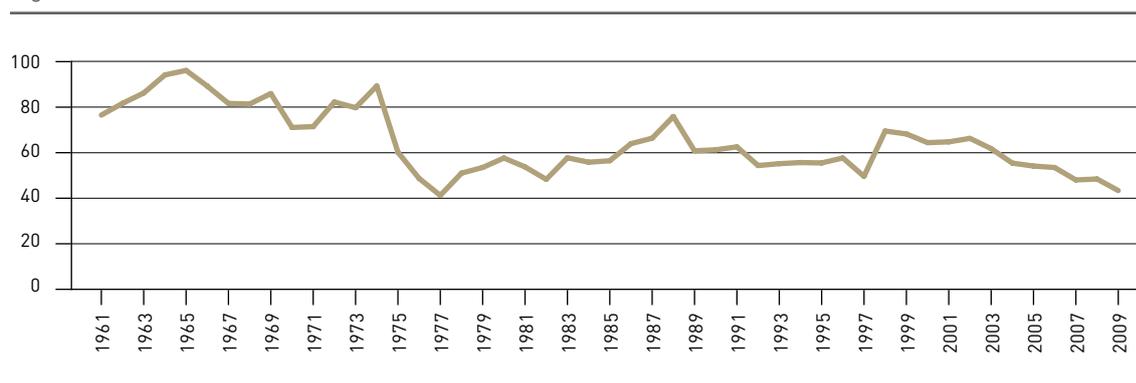
Source: World Development Indicators, The World Bank 2014

L'examen des autres indicateurs macroéconomiques illustre bien le poids de l'agriculture dans les bilans économiques nationaux. L'agriculture reste un moteur de croissance pesant, mais fortement aléatoire étant donné la forte dépendance de l'agriculture marocaine aux caprices du climat. Une bonne campagne agricole se traduit par une forte contribution au taux de croissance; celui-ci peut être significativement affecté d'une baisse de valeur ajoutée agricole<sup>24</sup>.

Les échanges commerciaux, en particulier agricoles, sont de plus en plus coûteux pour le pays. Le taux de couverture de la balance alimentaire enregistre, sur un pas de temps d'une quarantaine d'années, une tendance à la chute. La facture alimentaire coûte de plus en plus cher au pays.

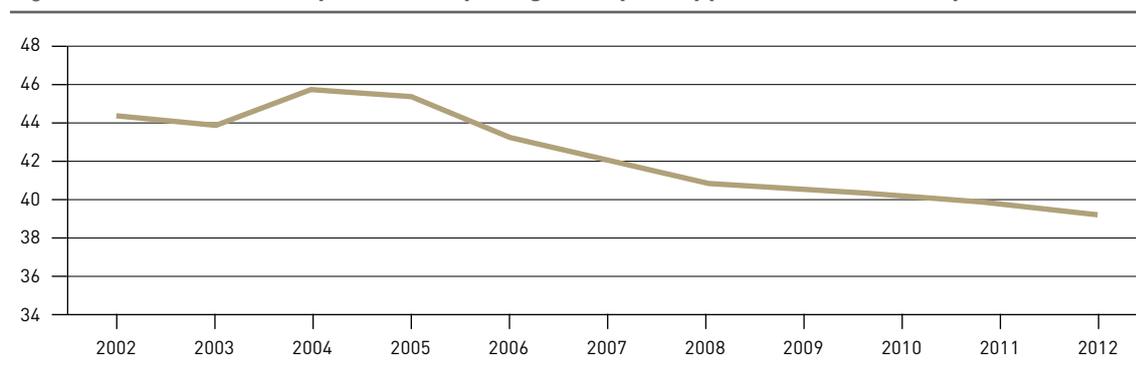
En plus de sa fonction économique indéniable, l'agriculture marocaine offre des opportunités d'emploi très significatives. Une légère tendance à la baisse au cours de la dernière décennie (de 46 pour cent à 39 pour cent) ne peut pas voiler cette fonction du fait que d'autres secteurs économiques affichent un dynamisme émergent. La difficulté d'identifier clairement la part qui reviendrait à la PAF découle de la démarche statistique sommaire et lourde. Un recours à des études d'échantillons pourrait combler cette imprécision.

Figure 20. **Évolution du taux de couverture de la balance alimentaire**



Source: FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2012

Figure 21. **Évolution de la part de l'emploi agricole par rapport au total des emplois**



Source: FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2012

<sup>24</sup> Le cumul pluviométrique au 15 décembre 2015 a baissé de 47 pour cent ou de 60 mm par rapport à une campagne normale

## Les politiques d'appui à la petite agriculture familiale

Dans une vision de rupture avec la dichotomie formée classiquement au sein du secteur agricole entre un secteur moderne et un secteur traditionnel, le Maroc a mis en place en 2008 une stratégie ambitieuse qui s'est fixé pour objectif d'ériger le secteur agricole en véritable levier du développement socio-économique au Maroc. Le Plan Maroc Vert se veut global et inclusif. Il s'intéresse alors à toutes les filières en se basant sur des contrats programmes, concerne tous les agriculteurs dans une vision bipolaire des deux secteurs de l'agriculture. Il est enfin doté d'une série de mesures d'accompagnement *“concrétisées par les réalisations afférentes à la rationalisation de l'allocation des ressources, à l'amélioration du financement, à la gestion des risques, à la promotion des exportations, à l'amélioration de la commercialisation intérieure, à la promotion des exportations, etc.”* (ADA)

Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique d'engagement et d'action qui se base sur les acteurs et les opérateurs et a pour objet le développement d'une agriculture plurielle, ouverte sur les marchés extérieurs, territorialement diversifiée avec une forte mobilisation des capitaux et une professionnalisation des petites et moyennes entreprises (SIAM-Salon International de l'Agriculture au Maroc, 2009). De façon concrète, cette stratégie repose sur deux piliers:

- le Pilier I dont l'objectif est de consolider et développer une agriculture performante, adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation équitables<sup>25</sup> (700 à 900 projets d'agrégation concrets et 110 à 150 milliards DH d'investissement sont prévus sur 10 ans).
- le Pilier II dont la finalité est de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones fragiles (550 Projets solidaires et 15 à 20 milliards DH sont prévus sur 10 ans).

Ce plan se base aussi sur des actions transversales. Elles portent sur la mise en concession des terres collectives et domaniales, la gestion de l'eau, l'adoption d'une stratégie d'accès aux marchés extérieurs, la modernisation de la distribution, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme du Ministère de l'Agriculture et des fonctions d'encadrement de l'État. (Akesbi, 2012)<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Voir plus loin

<sup>26</sup> AKESBI, N. “Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine: Le «Plan Maroc Vert» In *NEW MEDIT N. 2/2012*

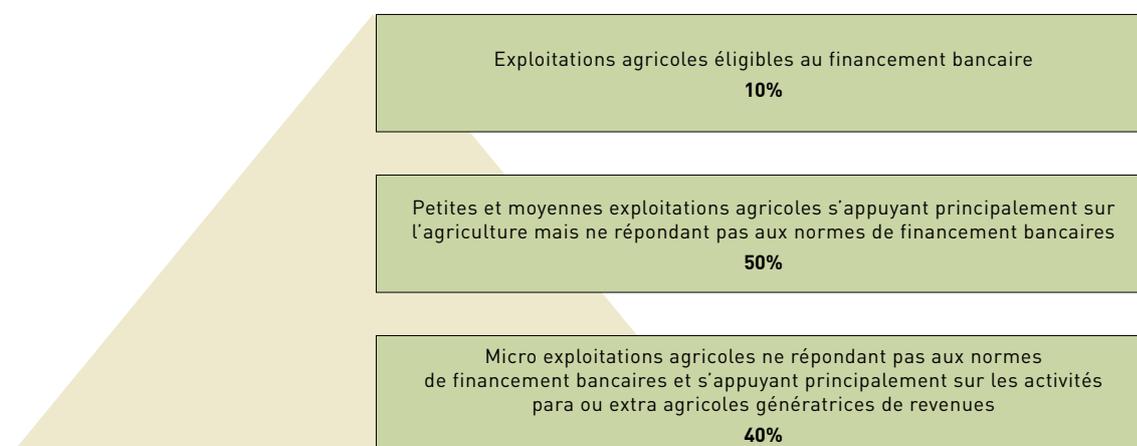
L'appui-conseil aux agricultures mise sur une refonte du dispositif de vulgarisation en place à travers trois axes d'intervention<sup>27</sup>:

1. La redynamisation du rôle de l'État par la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), la rénovation et restructuration du réseau des entités locales de conseil agricole, la formation des agents de terrain et la mise en place de nouveaux canaux de communication;
2. Le développement du conseil agricole privé par l'institutionnalisation de la profession de conseiller agricole privé;
3. La responsabilisation des agriculteurs, des chambres d'agriculture et des autres organisations professionnelles.

Le Plan Maroc vert se décline à travers la mise en place de plans d'action régionaux au niveau des 16 régions selon l'ancien découpage administratif<sup>28</sup>.

Sur le plan d'accès au financement les pouvoirs publics ont mis en place un fond de stabilisation prudentielle de 50 millions DH dans le cadre d'un accord de financement des petites et moyennes exploitations agricoles par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM). Celles-ci représentent 40 pour cent des exploitations agricoles du pays (cf. figure 22) et étaient en dehors des possibilités d'accès aux prêts bancaires conventionnelles.

Figure 22. **Segmentation de la clientèle agricole du groupe Crédit Agricole du Maroc**



Source: [BERRIMA, 2011] <sup>29</sup>

<sup>27</sup> <http://www.onca.gov.ma/conseil-agricole/strategie-du-conseil-agricole>

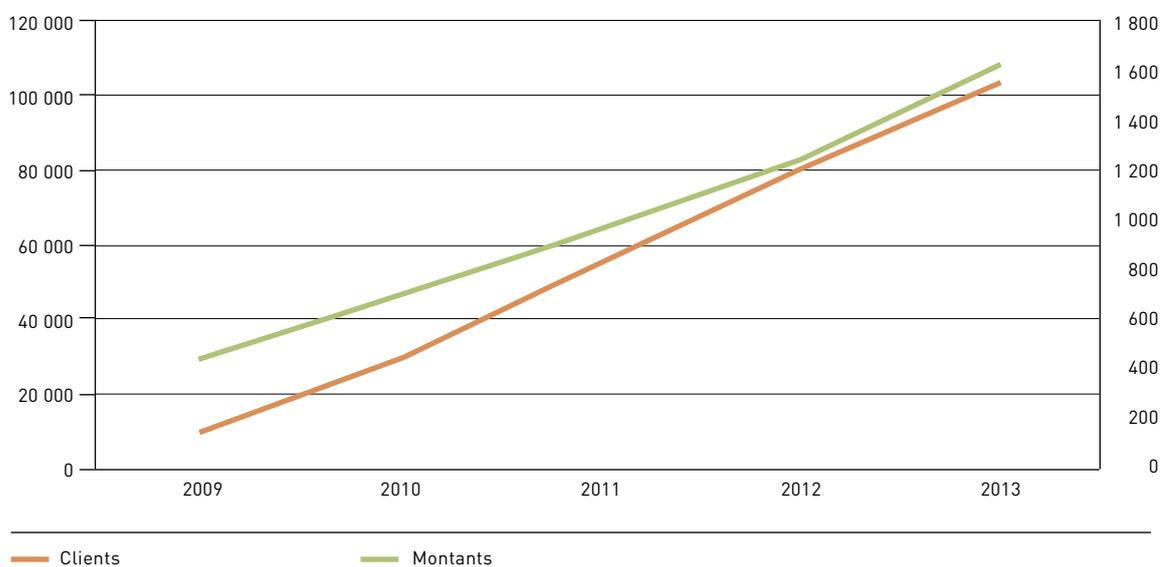
<sup>28</sup> En 2015, le Maroc a approuvé un nouveau découpage territorial qui prévoit 12 régions.

<sup>29</sup> <http://ciheam.org/images/CIHEAM/PDFs/Publications/LV/lv17.pdf>

La filiale Tamwil El Fellah<sup>30</sup> (TEF) ou la SFDA (Société de Financement pour le Développement Agricole) a été créée en 2008 pour accompagner la petite agriculture en lui offrant la possibilité de financement pouvant atteindre 100.000 DH (20.000 pour le fonctionnement et 80.000 pour l'investissement). Ce financement concerne aussi bien les individus que les groupements de producteurs. Les agriculteurs ne disposant pas de garanties conventionnelles (titres fonciers) peuvent prétendre aux produits de la SFDA sur la base de fiches de projets et de justificatifs de lien à la terre (contrat de location, attestation administrative, copropriété,...).

Depuis son lancement, la SFDA a connu une expansion remarquable et les produits qu'elle offre ont assez bien pénétré le milieu rural marocain. La figure qui suit illustre bien la tendance de progression des crédits et des agences.

Figure 23. **Progression du nombre de clients TEF et des montants des crédits**



Source: <http://www.fellah-trade.com/ressources/pdf/groupe-cam-pmv2.pdf>

### Quelles places pour les exploitations familiales ?

Pour atteindre la PAF, le PMV propose la mise en œuvre de quatre catégories de projets appuyés par le pilier II: (i) les projets de reconversion des filières de production existantes ou extensives vers d'autres filières à plus haute valeur ajoutée, (ii) les projets d'intensification à travers l'amélioration de la productivité, (iii) les projets de valorisation à travers la certification, la transformation, la labellisation, etc., et (iv) les projets de diversification à travers la création de sources de revenus agricoles complémentaires au profit des agriculteurs ou à des membres de leurs familles (ADA, BM (Banque Mondiale), 2012). Dans la pratique, l'appui aux exploitations familiales a été fait à travers quatre composantes essentielles:

<sup>30</sup> Littéralement «financement de l'agriculteur»

## 1. La première composante est celle de la professionnalisation de la petite agriculture et le développement rural.

Cette mission se base sur le fait que ces exploitations se trouvent dans un environnement fragile (oasis et montagnes), d'où l'intérêt de mettre en place des structures professionnelles. La professionnalisation passe dans un premier temps par la mise en place d'organisations collectives à savoir les coopératives et les associations. Le deuxième élément clé de la professionnalisation est le renouvellement des générations avec la formation des jeunes dans l'agriculture. Le troisième élément est l'octroi de microcrédits.

## 2. La valorisation des produits terroirs

Les produits de terroir est un levier pour la réussite pour l'aboutissement aux résultats envisagés par le projet pilier II du PMV. Au lancement du PMV, un recensement des produits de terroir identifie une liste de 200 filières phares qui totalisent un poids financier de 4027,81 millions de dirhams<sup>31</sup>.

Tableau 3. Estimation de la taille de la filière "produits de terroir" en 2011

Produits	Taille de la filière (en million de dh)
Clémentine de Berkane	550
Caroubier	540
Huile d'argan	480
Amandes	400
Viande ovine Beni Guil	300
Grenade	180
Câpres	260
Plantes médicinales	200
Dattes Mejhoul	185
Figues de Taounate	180
Lait camelin	140
Cactus	130
Agneau laiton	120
Safran	85
Truffès du désert	75
Miel d'Euphorbe d'Azilal	60
Viande cameline	60
Henné de Tata	30
Rose	16
Nèfles	15
Eau de fleur d'oranger	14
Piment fòrt	3,6
Fromage de chèvre	3
Huile d'olive de Tout Chiadma	1
Huile de Noix d'Azilal	0,21

Source: ADA

<sup>31</sup> <http://www.ada.gov.ma/Strategie.php>

Ces produits jouent un rôle important dans le développement du pilier II, et à ce titre le MAPM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime) s'attèle à :

1. revisiter le marketing des produits en apportant des améliorations aux produits, au packaging, à la tarification, à la promotion et à la mise en valeur de la labellisation;
2. trouver les voies d'accès aux marchés en créant une courroie de transmission entre producteurs et distributeurs en ciblant le marché domestique et les marchés étrangers.

Cette stratégie cible plusieurs axes d'intervention prioritaires à différents niveaux de la chaîne de valeurs. Elle s'articule autour de cinq leviers d'intervention prioritaires à différents niveaux de la chaîne de valeurs :

- Développement et mise à niveau des groupements de produits de terroir et développement de partenariats d'agrégation équitables;
- Création de plateformes logistiques régionales à proximité des producteurs;
- Amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et à l'international selon le modèle de commerce équitable;
- Appui aux efforts de labellisation en s'assurant notamment de la reconnaissance des labels et leur bonne lisibilité par les consommateurs;
- Réalisation de campagnes institutionnelles pour assoir la notoriété des produits du terroir auprès du grand public.

L'opportunité et le potentiel du marché national et international est certainement importante mais un souci grandissant des consommateurs sur la provenance des produits et de leur qualité est de plus en plus exprimé<sup>32</sup>. Ces consommateurs sont de plus en plus regardants sur la provenance des produits agricoles et leur qualité. Nous présenterons par la suite un cas emblématique national mais qui est très peu exploré; celui de la menthe, à partir duquel nous voudrions mettre en exergue le paradoxe du potentiel économique d'une filière émergente pour la petite agriculture couplé aux risques et marges de manœuvre que la PAF devrait maîtriser.

### 3. L'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture

L'agrégation est la conclusion d'arrangements contractuels trilatéraux entre les agrégateurs (opérateurs économiques publics et privés), les agrégés (producteurs) et le gouvernement (Marouki, 2012). Les principes directeurs du choix de l'agrégation sont (Kradi, 2012):

- Participation à l'économie du marché des petits agrégés, traditionnellement marginalisés;
- Transfert de compétences et de technologies par une implication forte de l'agrégateur;
- Création de liens entre les petits exploitants et le marché des capitaux par des partenariats;
- Partage naturel des risques entre l'agrégateur et les agrégés rendu possible par l'agrégation.

---

<sup>32</sup> L'accroissement impressionnant du nombre de coopératives agricoles exposantes au Salon International d'Agriculture de Meknès (accroissement de 196 pour cent en 2014) montre bien l'élargissement du marché des produits de terroirs à l'échelle nationale.

### Encadré 7: La menthe: un “laboratoire” prometteur pour des filières de production raisonnée impliquant les agriculteurs familiaux

Nicolas Faysse<sup>33</sup>, Imane Raïss<sup>34</sup>

Les consommateurs marocains expriment une préoccupation croissante pour la qualité des fruits et des légumes, mais ne disposent cependant pas de la possibilité d'acheter des produits de qualité garantie. Il est ainsi important de structurer des filières de production raisonnée ou biologique, dans lesquelles les agriculteurs familiaux soient pleinement partie prenante. Des filières de produits certifiés et impliquant des agricultures familiaux existent actuellement, mais sont organisées pour la plupart autour de produits de terroir, qui occupent des positions de niche dans les marchés et n'ont pas vocation à impliquer un grand nombre d'agriculteurs.

La menthe est produite essentiellement par des agriculteurs familiaux, et plus de la moitié de la production est effectuée dans la région de Settat, à la fois pour la production nationale, mais aussi pour l'export. Quatre coopératives d'agriculteurs familiaux produisent de la menthe notamment pour l'export, et savent produire une menthe qui respecte les normes des marchés européens. Cependant, ces coopératives rencontrent des difficultés pour l'export et seraient intéressées par vendre sur le marché intérieur – à condition de recevoir un prix supérieur au prix actuel sur ce marché intérieur.

Les consommateurs interrogés dans les cafés ont exprimé à 70 pour cent un consentement à payer de 1DH en plus par thé servi avec une menthe raisonnée selon le modèle présenté ci-dessus. Plus des deux tiers (68 pour cent) des consommateurs ont exprimé un consentement à payer de 2 DH pour une botte de menthe raisonnée (pour une botte vendue actuellement à 1DH), et 30 pour cent des consommateurs enquêtés ont indiqués être prêts à payer jusqu'à 3 DH pour une telle botte. Ce dernier chiffre passe à 50 pour cent pour de la menthe biologique. Dans une seconde étape, un scénario de fonctionnement possible d'une filière de menthe raisonnée à Casablanca a été étudié. Une première évaluation des coûts et bénéfices a montré que, dans ce scénario, les marges de l'ensemble des intervenants d'une filière de menthe raisonnée sont positives.

La menthe constitue ainsi un produit prometteur pour tester la possibilité d'une filière raisonnée sur le marché intérieur et impliquant les agriculteurs familiaux, du fait: 1) d'une demande claire, avec des consommateurs conscients des enjeux de qualité et pour lesquels l'achat de menthe ne représente pas un budget important; 2) un ensemble de coopératives d'agriculteurs familiaux déjà structurées et ayant l'habitude de l'export. Pour que cette filière puisse se mettre en place, un accompagnement important sera à faire, en particulier sur les aspects réglementaires (comment organiser la certification et l'implication de l'office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de façon à ce que le dispositif s'intègre dans les dispositifs réglementaires), mais aussi sur le fonctionnement au quotidien de cette filière. L'expérience acquise dans cette filière pourrait ensuite être utilisée pour d'autres filières de produits de grande consommation, qui connaissent eux aussi des problèmes importants de qualité des produits (tomate, pomme de terre, etc.).

<sup>33</sup> (CIRAD) UMR G-eau / ENA Meknès

<sup>34</sup> ENA Meknès

## Les modalités historiques de la prise en compte des Agricultures familiales

### Le protectorat et les agricultures paysannes

Durant l'époque de protectorat, une politique d'expansion de la culture du blé mise sur pied pour créer un grenier pour la France monopolisa les efforts coloniaux de développement pendant la première moitié de la durée du protectorat (1912-1956) (Marthelot, 1961). La stagnation de l'économie paysanne en 1917 a poussé les politiques publiques vers la création des SIP (sociétés indigènes de prévoyance) qui étaient chargées d'apporter un certain nombre de services comme le conseil agricole, la fourniture d'intrants, et la vente à crédit. Cette orientation vers le blé va changer avec la crise des années trente (plus précisément vers 1931), et la nouvelle stratégie fut orientée vers les cultures irriguées (agrumes et primeurs) inspirées du modèle californien, où les méthodes d'agriculture, les techniques d'irrigation, les variétés sélectionnées de fruits et légumes et enfin les stratégies de marketing sont rapidement transplantées avec succès de la Californie au Maroc (Swearingen 2014). Après la seconde guerre mondiale, l'administration coloniale voulant améliorer les conditions des populations rurales a créé la SMP (Secteurs de Modernisation du Paysannat) pouvant associer les autorités traditionnelles locales à une modernisation culturelle et sociale et pas seulement économique. Le programme envisageait l'établissement de quelque 220 exploitations pilotes de 2 000 hectares chacune qui devaient servir de «foyers de rayonnement» à partir desquels la modernisation se répandrait à tout le pays rural à travers l'implication forte de la composante sociale surtout la Jmâa<sup>35</sup> (Swearingen, 1987).

### Indépendance: L'opération Labour et la réforme agraire

Dès l'aube de l'indépendance, les pouvoirs publics marocains vont continuer dans la vision idéologique de la modernisation. À cet égard, «l'opération labour», lancée en 1957, a une dimension emblématique: l'objectif déclaré fut la modernisation des techniques de la céréaliculture (Jouve, 2006). Le Maroc a déployé d'importants efforts pour le développement agricole, aussi bien dans les zones irriguées par la mobilisation des ressources hydrauliques et l'aménagement de grands périmètres irrigués, que dans les zones de Bour par des opérations de grande envergure, des mesures d'incitation, d'encadrement et de soutien des prix, en plus de la formation des cadres, composante incontournable à la conception et la mise en œuvre des programmes de développement (Akesbi, 2006).

Durant cette phase primordiale dans l'histoire économique et sociale du Maroc, une nouvelle phase de planification voit le jour. Sans opérer une grande rupture avec l'histoire coloniale en matière d'idéologie de développement et de modernisation agricole, les nouvelles autorités se sont investies dans l'opération labour.

---

<sup>35</sup> "Assemblée traditionnelle tribale, qui était et qui reste une assemblée informelle, politique de facto." Rachik, H. (2000). "Les usages politiques des notions de tribu et de nation au Maroc." Identity, Culture and Politics: an afro-asian dialogue 1.

Les acteurs impliqués dans cette phase sont essentiellement l'État au travers des centres des travaux ainsi que l'Office National de Modernisation Rurale (ONMR) qui a été mis en place en 1962. Les paysans, prétendus bénéficiaires de ces projets, n'ayant pas pleinement compris leurs buts, se méfiaient des intentions du gouvernement, se rebellaient contre la manière autoritaire avec laquelle ces programmes étaient imposés, et résistaient à leur application (Swearingen, *ibid.*) Pour certains auteurs, l'échec de l'opération labour a joué un rôle important dans la nouvelle orientation des pouvoirs publics; ainsi le plan quinquennal de 1960-1964 fut une reconversion totale de la vision de développement économique et social de l'économie marocaine. Il s'agit d'une vision révolutionnaire basée essentiellement sur une réforme agraire qui consiste à distribuer les terres. L'acteur majeur dans cette nouvelle orientation à la fois politique et technique fut l'Office National d'Irrigation (ONI) qui était chargé d'exécuter cette réforme (Swearingen, 1987). En mai 1965, l'ONI est absorbé par l'Office de mise en valeur agricole (OMVA), nouvellement créé. L'OMVA était chargé du développement de toutes les terres du pays, et non pas uniquement des périmètres irrigués. Mais, en octobre 1966, l'OMVA lui-même est dissous.

Cette action ambitieuse de réforme agraire a joué un rôle important dans l'histoire politique du pays; ainsi en automne 1960, l'ONI dirige la distribution de 4 746 hectares dans les périmètres irrigués du Haouz, Tadla et Gharb au profit de 536 bénéficiaires (Bouderbala, 1974). En septembre 1963, le gouvernement marocain prend les premières mesures conduisant à une réforme agraire. Il adopte une loi permettant la nationalisation de toutes les terres de la colonisation officielle, un total alors de 256 000 hectares. De plus, il rend un décret en vertu duquel toutes les ventes de terre de la colonisation privée sont soumises à l'accord préalable du cabinet royal. Ces mesures annonçant la réforme agraire sont accueillies avec enthousiasme par l'ONI, car environ 81 500 hectares des terres de la colonisation officielle sont situés à l'intérieur de ses périmètres d'irrigation. Le directeur de l'ONI remarque que son office pourrait distribuer les 81 500 hectares à quelque 20 000 paysans sans terre et que cette action servirait de "levain" à une réforme agraire totale. En 1964, l'ONI distribue 2 560 hectares dans le Tadla. C'était la dernière distribution de la part de cet organisme chargé de la mise en œuvre de la réforme agraire. (Bouderbala, *ibid.*)

## Politique des "barrages"

Dans une perspective inspirée de la vision coloniale californienne, le Maroc s'est orienté vers la politique des "barrages". Cette politique a été amorcée à travers le plan quinquennal 1968-1972 qui affirme que "*l'accélération du développement de l'agriculture est la priorité du pays*". Elle a été aussi le résultat d'une aide apportée par la Banque Mondiale suite à une demande du gouvernement marocain.

L'expertise de la BM a considéré que désormais le secteur traditionnel ne peut que faiblement participer à la tentative de modernisation:

- les terres cultivées ne peuvent être étendues davantage et que les structures sociales régissant la jouissance de la terre constituent un obstacle quasi infranchissable;
- changer la mentalité des paysans est une opération de très longue haleine;

- seule une petite partie des 110 milliards de mètres cubes de l'eau provenant des pluies a été aménagée pour l'irrigation;
- le Maroc dispose d'un million d'hectares de terres irrigables, et irriguer cette surface équivaut à défricher 5 millions d'hectares nouveaux pour les cultures en sec, car les rendements des terres irriguées sont sensiblement plus élevés et les récoltes ont une valeur bien supérieure. (Swearingen, 1987).

Dans cette politique, l'État jouait un rôle primordial et central. L'État a choisi de:

1. se concentrer sur des projets présentant une rentabilité élevée à relativement court terme;
2. maximiser de la rentabilité de l'agriculture. Cela signifie la construction de digues pour irriguer la terre, la création de plantations viables capables de bénéficier de la mécanisation et de l'intensification de la production, ouvrant ces fermes au marché, et l'orientation de la production vers les cultures de rente (sucre, huile, lait, blé tendre);
3. promouvoir des cultures d'exportation, principalement les agrumes et les légumes et fruits précoces car le Maroc était supposé avoir des avantages comparatifs substantiels: un climat approprié, une main d'œuvre bon marché, la proximité du marché européen (Akesbi, 2006).

Pour réaliser l'objectif d'un million d'hectares à l'horizon 2000, des instruments ont été mis en place pour garantir la réussite de cette enthousiaste politique de "barrages".

**Le premier instrument** est celui de l'investissement fort de la part de l'État dans le domaine de l'irrigation. C'est ainsi qu'entre un tiers et un quart de l'investissement public a été alloué à des projets impliquant de l'hydraulique de grande échelle, et entre la moitié et les deux tiers de ceux-ci visant le secteur agricole. Ces investissements ont rendu possible, en environ 20 ans, la construction de 20 nouvelles grandes digues et d'équiper 350 000 ha, permettant au pays d'avoir un total de 35 digues d'irrigation hydraulique de grande échelle et environ 500 000 ha équipés et irrigués dans des périmètres localisés en aval (Akesbi 2006).

**Le deuxième instrument** est le code des investissements agricoles. Ce code jouait un rôle d'incitateur dans le cadre de la nouvelle politique. Promulgué en 1969, ce code encadrait l'intervention de l'État et permettait de:

- concentrer les investissements du gouvernement dans les zones favorables et bien définies (les périmètres d'irrigation);
- mettre en place une réforme agraire limitée comprenant l'établissement de cinq hectares comme taille minimale d'une propriété;
- distribuer des terres disponibles de l'État aux paysans sans terre ou aux propriétaires de fermes trop petites pour être viables;
- remembrer des parcelles dispersées et fragmentées dans le but de faciliter le développement de l'irrigation et de créer des unités rationnelles de production et la distribution des terres collectives aux ayants droits;
- établir des mesures rendant la mise en valeur obligatoire et assurant à l'État le remboursement de ses investissements. (Delannoy, 1969, cité par Molle, 2011).

Pour (Bouderbala 1974), le code d'investissement a été suivi de 1969 à 1970 par des distributions plus importantes de terre soit un total de 35 965 hectares. Une série de réforme a été adoptée conduisant de plus en plus à la distribution des terres. En tout, entre 1956 et 1982, date à laquelle la réforme agraire est effectivement abandonnée, 372 396 hectares furent distribués dont environ 70 000 dans les périmètres irrigués.

Les quelque 25 000 bénéficiaires sont des individus à qui ont été octroyé des terres, de l'équipement agricole mécanisé, des crédits, des fournitures agricoles et une aide technique. Toutefois, la moitié des bénéficiaires, ceux qui ont reçu les parcelles irriguées, sont plus particulièrement favorisées. D'autres paysans marocains ont bénéficié du développement de l'irrigation par le gouvernement: les propriétaires de petites fermes privées (melk) et les membres de coopératives. Toutefois, les petites exploitations, qu'elles appartiennent aux bénéficiaires de la réforme agraire ou à d'autres propriétaires, ne représentent qu'environ le cinquième (1/5) des terres ayant profité du développement de l'irrigation au Maroc. Dans les 625 000 hectares appartenant au secteur irrigué suivant des techniques modernes, quelque 125 000 ha seulement appartiennent à de petits propriétaires. (Bouderbala, *ibid.*)

**Le troisième instrument** de cette politique est l'exemption de taxe pour le secteur. Cette mesure a été prise par les pouvoirs publics dans une rupture avec ce qui se passait durant la période de protectorat. Cette exonération a concerné le 1/9 des agriculteurs durant les années 60's, puis, dans les années 80's, les agriculteurs ont été exemptés du paiement des taxes durant les années de sécheresse. En 1984, une décision royale a été émise dans le but d'exonérer les revenus agricoles de toute taxe jusque l'an 2000, ensuite étendu jusque l'an 2020 (Akesbi, 2006). Ces mesures visaient à éviter toute hausse des coûts de production qui, à leur tour, pouvaient mettre une pression sur les prix et par conséquent affecter leur compétitivité sur les marchés internationaux.

**Le quatrième instrument** est la politique des prix; cet instrument a permis aux autorités publiques de réglementer les prix des biens de base tels que le lait, les céréales et certaines cultures industrielles (betterave, coton, tournesol...) tournés vers le marché domestique. En réalité, après avoir fait pression sur le niveau de prix durant les années 1960, elles ont mis en œuvre une nouvelle politique en 1972-1973, reflétée par les hausses fréquentes des prix de vente, et en même temps, elles ont réduits les niveaux de subsides publics, même pour supprimer l'impact sur le prix de vente.

**Le cinquième instrument** est la politique commerciale par laquelle l'État a continué à organiser et favoriser les conditions de vente des produits qu'il désirait développer dans le cadre de la "politiques des barrages". L'État a déployé des efforts considérables pour favoriser les ventes de produits orientés vers l'exportation. Depuis 1965, fut créé l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) qui détient le monopole sur les exportations des principaux produits concernés (agrumes, fruits et légumes, viande et légumes en conserve) jusqu'en 1985. ((Akesbi, *Ibid.*)

En somme, la politique de barrages ayant désigné comme objectif à atteindre 4 000 dirhams de revenu annuel pour les bénéficiaires de la réforme agraire, la superficie des parcelles a varié en fonction des conditions du sol et de la disponibilité de l'eau d'irrigation. La taille moyenne des lots était de 5 hectares dans les zones irriguées, et entre 16 et 22 hectares pour

les terres sèches. Les bénéficiaires avaient un délai de 18 à 22 ans pour amortir leurs parcelles et payaient un taux d'intérêt annuel de 4 pour cent. Ils devaient cultiver eux-mêmes leurs terres, suivre des normes spécifiées et participer aux coopératives locales (Swearingen, 1987).

## Politiques d'ajustement structurel

Le Maroc a demandé l'aide du FMI pour se prémunir contre la crise des finances publiques et des comptes nationaux qui se profilait, et s'est vu accorder une "ligne de précaution et de facilité" de 6,2 milliards de dollars, un montant jamais atteint dans l'histoire du Maroc (Akesbi, 2006).

Cette phase a été caractérisé au Maroc par les traits suivants: i) les politiques agricoles embrassent une libéralisation des prix intérieurs, des échanges (importations/exportations), et des marchés (crédit, intrants, etc.); ii) un retrait de l'État qui jouait jusque-là un rôle de prestation de services pour les agriculteurs; iii) la modernisation a été mise en deuxième plan.

L'intérêt dans cette phase a été concentré sur les agricultures dans des zones irriguées répondant aux objectifs de la Banque Mondiale (Akesbi 1992). Les exploitations familiales ont appris à s'adapter à la nouvelle réalité et ont appris à se coordonner et à remplir le vide du au retrait de l'État (Errahj 2007).

## Ère des stratégies: Stratégie 2020: Un point d'inflexion particulièrement intéressant dans le paradigme de développement rural

Le milieu des années 1990 serait "l'Ère des stratégies"(Akesbi 2006). Ainsi pendant une dizaine d'années, les politiques agraires ont été dominées par la rédaction de différents plans et stratégies (Stratégie de développement rural, 1997-2010, Loi d'orientation pour la modernisation de l'agriculture, Stratégie 2020 de développement rural). Les logiques de compétition du marché international et la professionnalisation des filières de production deviennent évidentes afin de mieux profiter des opportunités d'exportation et de rendre plus compétitives les productions intérieures potentiellement menacées; cela a été aussi le résultat d'un retrait de l'État et de signature des accords de libre échanges entre le Maroc et les pays de l'Union Européenne (Akesbi, 2006).

La stratégie 2020 a constitué une approche différente. La volonté de changement y apparaît très clairement. Ainsi, la stratégie prend en charge la mission de "*promouvoir un développement rural conçu et mis en œuvre avec le monde rural et non pas, comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui, conçu par l'administration pour le monde rural*" (Aït Kadi, 2003). Les principes de cette stratégie se résument dans les points suivants: i) le développement humain constitue la finalité du développement rural. L'équité et la solidarité sont considérées comme la base de l'équilibre social. La solidarité ne doit pas s'apparenter à de l'assistanat, elle doit s'inscrire dans une réelle perspective de développement économique et social des zones rurales; ii) la recherche de l'efficacité économique est une valeur partagée par tous. Mais souvent, la prééminence d'une logique brutale de rentabilité financière induit l'acceptation des disparités régionales et la recrudescence de la pauvreté; iii) le développement rural se fonde sur une participation démocratique et sur le dialogue.

Pour mettre en place cet environnement, la Stratégie 2020 prône quatre approches et méthodes d'action: (i) intégration et approche holistique; (ii) territorialisation et décentralisation; (iii) responsabilisation et participation; (iv) partenariat et approches négociées des actions de développement (FAO 2006).

Sur le plan institutionnel, elle prévoit:

- Que la responsabilité du développement rural soit donnée de façon claire au Ministère en charge de l'agriculture;
- la mise en place de nouvelles institutions afin de permettre une dynamique au sein du monde rural; il s'agit notamment du:
  - Conseil et comité interministériels permanents chargés du développement rural (1999);
  - Haut-commissariat aux eaux et forêts et la lutte contre la désertification (2003);
  - Secrétariat d'État chargé du développement rural (2004). Au niveau local, cela s'est traduit par une volonté de donner un rôle important aux associations pour qu'elles contribuent au développement rural. Sur le plan financier, de nouveaux mécanismes et instruments de financement ont été institués notamment la création de l'Agence de développement social en 1998; organisation du secteur du micro-crédit en 1999; adoption de nouvelles procédures budgétaires en 2001 (FAO, *ibid.*)<sup>36</sup>.

La stratégie se veut être un cadre conceptuel pour une mise en cohérence des diverses politiques sectorielles intervenant dans le milieu rural. Les principaux champs de ces politiques sont essentiellement (Aït Kadi, 2003):

- une politique macro-économique favorable au développement agricole et à la promotion des zones rurales;
- des politiques pour une croissance agricole efficace et à forte intensité de main d'œuvre, prenant en compte la maîtrise de l'aléa, une meilleure valorisation de la ressource en eau et la diversité des exploitations agricoles;
- une politique de gestion des ressources naturelles, fondée sur la responsabilisation des usagers et sur la sauvegarde du patrimoine;
- une politique spécifique d'emploi des ruraux et de lutte contre la pauvreté;
- une politique de diversification des activités rurales, dans le cadre d'une politique d'urbanisation intermédiaire;
- une politique d'équipement des zones rurales raisonnée, dans le cadre d'une politique concertée d'aménagement du territoire;
- une dynamisation des politiques pour un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services sociaux;

---

<sup>36</sup> FAO, "Etat des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de développement rural", Synthèse, Rome, 2006.

- une politique pour le développement des capacités professionnelles des populations rurales et pour l'enrichissement de leur environnement culturel, social et politique;
- une politique d'intégration effective de la femme rurale dans le processus du développement.

La stratégie n'étant pas déclinée en plans d'actions opérationnels a tout de même le mérite d'identifier les moteurs et leviers de changement en faveur d'un développement rural durable et harmonieux. Un examen de l'état des lieux de la mise en place de la dite stratégie a été fait en 2006 (FAO, 2006) et a permis de soulever des avancées:

- Responsabilisation explicite du Ministère de l'agriculture sur le développement rural;
- Mises en place de nouvelles institutions pour dynamiser le développement du monde rural: Conseil et comité interministériels permanents chargés du développement rural (1999); Haut-commissariat aux eaux et forêts et la lutte contre la désertification (2003); Secrétariat d'État chargé du développement rural (2004);
- Modification du cadre légal des associations pour renforcer leur rôle dans le domaine du développement;
- Création de nouveaux mécanismes et instruments de financement: l'Agence de développement social (1998); organisation du secteur du micro-crédit (1999); adoption de nouvelles procédures budgétaires (2001);
- Élaboration et adoption de nouveaux programmes fondés sur les mêmes principes et préconisant les mêmes approches que la Stratégie 2020: le Programme d'action national de lutte contre la désertification (adopté en 2001), le Schéma national et la Charte nationale de l'aménagement du territoire (adoptés en 2004), et l'Initiative nationale de développement humain;
- Lancement de réformes pour la relance et la mise à niveau du secteur agricole.

Les mêmes auteurs mettent le doigt sur des blocages et des insuffisances:

- Absence d'une politique de déconcentration clairement définie;
- Non définition de modalités opérationnelles pour assurer un financement conséquent et durable du Fonds pour le développement rural;
- Faible portée des interventions du secteur du microcrédit;
- Inadaptation des nouvelles procédures budgétaires;
- Multiplicité des conceptions et approches des programmes et projets de développement;
- Faiblesse de l'appui des services centraux aux services de proximité;
- La rentabilité et la durabilité des activités productives ne sont pas toujours avérées;
- L'insuffisance des actions de formation des élus et des représentants des groupes d'intérêt locaux;
- Faiblesse du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation.

## Le contenu des politiques et les implications pour la petite agriculture familiale: l'organisation administrative et les dispositifs d'action

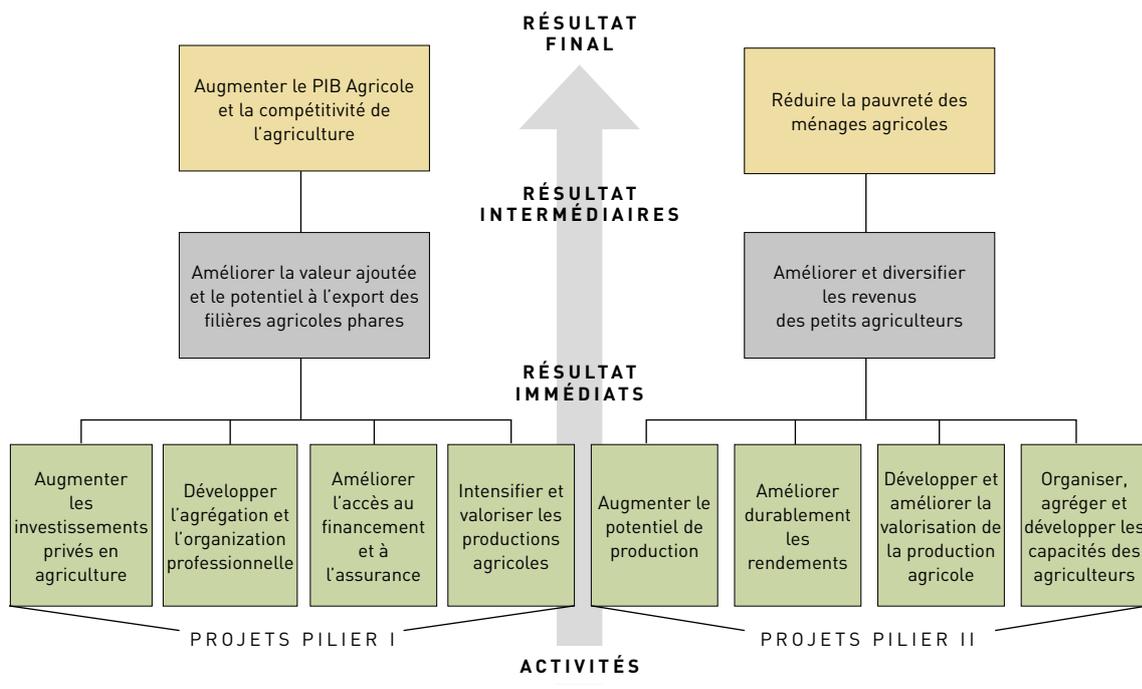
### Le Plan Maroc Vert

Un des deux résultats finaux du PMV est la réduction de la pauvreté des ménages ruraux; ce résultat concerne plus les territoires et agricultures vulnérables. Pour y parvenir, la logique de l'intervention des projets Pilier II cible trois domaines d'intervention:

- La production agricole;
- La valorisation des produits agricoles;
- Les capacités productives et commerciales des producteurs.

La démarche d'intervention est structurée autour de projets soutenus financièrement par l'État et par les investisseurs nationaux et bailleurs internationaux dans le cadre de partenariats à long terme (CGDA, 2008). À son lancement, le PMV envisage la réalisation de 300 à 400 projets territorialisés avec un investissement de 16 à 18 milliards DH sur 10 ans. Le tiers de l'investissement prévu concerne l'aval agricole (regroupements de l'offre, conditionnement, transformation et mise en marché) alors que les 2/3 seront alloués à l'amont (interventions dans les exploitations et l'espace agricole). Les interventions seront orientées sur trois volets liés à la production couplés à des actions transversales liées à l'eau et au foncier. La figure 24 permet de situer cette logique dans la vision d'ensemble du Plan Maroc Vert.

Figure 24. Chaîne de résultats du Plan Maroc Vert



Fin Septembre 2014, le nombre total des projets du pilier II lancés s'élève à 492 pour un investissement global de 13,31 Milliards de Dirhams. Ils concernent une superficie de 747 735 ha au profit de 721 842 bénéficiaires (Ministère de l'économie et des finances 2015).

Tableau 4. **Évolution des réalisations des projets Pilier II**

Année	Montant de l'investissement (milliards de DH)	Superficie (ha)	Bénéficiaires
2010	4,57	300 893	202 136
2011	3,76	208 872	185 162
2012	1,78	90 854	100 958
2013	1,56	63 824	45 667
2014	1,63	83 293	187 919

Source: ADA

En rapportant ces réalisations aux objectifs initiaux du PM, on note bien des taux de réalisation différenciés mais révélateurs: 90 pour cent pour le nombre de projets, 67 pour cent pour les investissements, 76 pour cent pour le nombre des agriculteurs et 45 pour cent pour les superficies. La faible performance sur la dimension territoriale traduit, à notre sens, la difficulté inhérente à traduire réellement sur le terrain toutes les ambitions du PMV. S'il est relativement plus facile de concrétiser des démarches d'engagements et dépenses, de formulation de fiches de projets et de constitution de listes de bénéficiaires, il n'est pas si évident de défier la complexité des espaces naturels et les contraintes de morcellement, de statuts fonciers et de l'enclavement des espaces ruraux. Cela est à notre sens révélateur de la complexité et du niveau d'urgence de la question du développement rural.

## L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

L'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH), lancée en mai 2004, se positionne comme contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle vise la réduction de la pauvreté et la promotion du développement. Les objectifs de l'initiative sont:

- Réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale;
- Instauration d'une dynamique en faveur du développement humain;
- Reconnaissance de la dignité de l'homme;
- Renforcement de la cohésion sociale.

Le site de l'INDH offre une documentation riche et claire sur les démarches et les procédures pour le montage de projets et la recherche de financement. Le guide de procédures fiduciaires

(Procédures d'exécution: des dépenses pour les porteurs de projets INDH<sup>37</sup>) illustre bien le cheminement que prendrait un projet local et les délais de réactions de l'administration. Il offre aussi aux porteurs de projets les modèles de fiches et de courrier à utiliser pour les demandes de financement.

De 2006 à 2010 l'INDH se décline selon les quatre programmes suivant:

1. Le programme transversal: il vise d'une part, le soutien des projets à fort impact sur le développement humain à travers l'ensemble des préfectures, arrondissements et provinces du Royaume;
2. Le programme de lutte contre la précarité: piloté au niveau régional, il cible les individus marginalisés et extrêmement vulnérables;
3. Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain: cible 264 quartiers parmi les plus défavorisés dans les grandes villes et vise de réduire l'exclusion sociale et d'atténuer la pauvreté des populations défavorisées par l'amélioration des conditions de vie et le renforcement de l'insertion. L'intervention vise spécialement le soutien à l'accès aux services de proximité et aux équipements urbains de base, la dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus, le soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle et sportive, et le renforcement de la gouvernance et des capacités locales;
4. Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural: intervient selon la même logique du précédent programme et concerne 403 communes rurales choisies parmi celles ayant un taux de pauvreté supérieur ou proche de 30 pour cent.

Depuis 2001 un nouveau programme a été intégré à l'initiative; il s'agit du programme de mise à niveau territorial qui vise d'améliorer les conditions de vie des populations des régions montagneuses et isolées au moyen d'investissements dans les infrastructures de base de 503 communes rurales isolées.

Si l'INDH a permis des améliorations socioéconomiques autour des projets financés, elle reste en deçà des objectifs de l'initiative (ONDH: Observatoire National du Développement Humain, 2012). Le document de synthèse de l'évaluation conduite en 2012 souligne les constats suivants:

- Une augmentation de 20,3 pour cent du revenu moyen des ménages dans les zones rurales ciblées, soit un taux double de celui constaté dans les communes non ciblées servant de contrefactuel aux précédentes;
- En milieu rural, la hausse des revenus des ménages constatée dans les communes ciblées est bien due à l'impact de l'Initiative;
- En milieu rural, l'INDH ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur l'accès aux infrastructures et services de base, bien que cela ait été annoncé parmi les principaux objectifs de l'Initiative.

---

<sup>37</sup> [http://www.indh.gov.ma/images/manuel/guide\\_fiduciaire\\_associations\\_giefr.pdf](http://www.indh.gov.ma/images/manuel/guide_fiduciaire_associations_giefr.pdf)

## Le programme de développement rural de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie (ANDZOA)

Les zones oasiennes et de l'Arganeraie accusent un retard marqué en terme de développement humain. Les taux de pauvreté, d'analphabétisme et de mortalité infantile sont en deçà des moyennes nationales. Par ailleurs, ces territoires disposent de potentiel de développement appréciables; un patrimoine naturel riche mais peu valorisé (dattes, safran, rosier, henné), un intérêt touristique réel mais faiblement développé et un secteur minier exploité.

Afin d'engager une dynamique de développement sur ces territoires, l'ANDZOA affiche ses ambitions autour des axes suivants:

- Un territoire attractif, l'enjeu étant d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens et de favoriser leur épanouissement;
- Un territoire compétitif, dont l'économie s'appuie sur la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles de manière à ce qu'elles profitent directement à la population locale;
- Un territoire préservé, s'appuyant sur des programmes d'optimisation de la mobilisation et de la gestion de la ressources naturelles.

Pour y parvenir l'agence a élaboré 45 programmes de développement qui totalisent un investissement global de l'ordre de 93 milliards de dirhams sur huit années et visent des objectifs ambitieux à l'horizon 2020:

- Un PIB territorial et des revenus par habitant multiplié par 2,5;
- La création de 160 000 emplois supplémentaires;
- L'alignement sur les standards internationaux concernant les services de base et les offres de soins et d'éducation dans ces zones.

## Le programme Aménagement et Développement Forestier

Piloté par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD), il s'attèle à lutter contre l'érosion hydrique et éolienne, produire du bois et de plantes fourragères dans les régions à forte pression pastorale et améliorer les conditions de vie des populations riveraines. La démarche d'intervention privilégie le partenariat avec la population riveraine à travers leur organisation dans le cadre de coopératives forestières ou associations pastorales. Le contenu des interventions s'articule autour de:

- Travaux de reboisement, de régénération, d'amélioration sylvo-pastorale;
- Production de plants, les travaux de sylviculture et de conduite de peuplement;
- Octroi des compensations de mises en défens;

- Exploitation et valorisation des produits forestiers;
- Autres activités accompagnatrices et génératrices de revenus<sup>38</sup>.

## Le programme de lutte contre les disparités sociales en milieu rural (2016-2022)

L'agriculture, en particulier dans les territoires fragiles et les communautés démunies, ne jouera pleinement ses fonctions économiques, nutritionnelles, environnementales et socioculturelles que si elle est appuyée par une intervention forte des pouvoirs publics dans les différents secteurs de la vie rurale (infrastructures, services socioéducatifs, création d'emploi, articulation au financement et aux marchés).

Un ambitieux programme lancé cette année autour de la réduction des inégalités sociales et territoriales en milieu rural ambitionne de toucher 24 290 douars relevant de 1 272 communes<sup>39</sup>. Il s'étalera sur sept années avec une mobilisation de fonds atteignant 55.8 milliards de DH<sup>40</sup>. Ce nouveau chantier offre une opportunité historique pour engager le pays sur la voie du développement rural et par conséquent supporter le maintien et le développement de la PAF.

---

<sup>38</sup> [http://www.finances.gov.ma/Docs/2015/DB/projets\\_performance/pf\\_eaux\\_forets2015.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/2015/DB/projets_performance/pf_eaux_forets2015.pdf)

<sup>39</sup> Le Maroc compte 1500 communes

<sup>40</sup> <http://www.medias24.com/ECONOMIE/ECONOMIE/158864-Akhannouch-va-gerer-le-programme-royal-pour-le-monde-rural.html>

# Synthèse présentée aux ateliers nationaux

Lors des deux ateliers (2 décembre 2015 pour le panel des experts et le 22 décembre 2015 pour la restitution nationale; Cf. annexes), le débat a été introduit autour de facteurs de changements recensés lors des entretiens individuels, ces facteurs qui ont façonné le paysage rural lors des 40 dernières années et qui pèseront sur l'avenir de la petite agriculture marocaine. Le deuxième point de débat a concerné les typologies tirées de l'analyse documentaire.

Le panel s'est engagé dans un échange fructueux et formateur sur la base d'une proposition des facteurs suivants:

- Les régimes de succession qui conduisent inévitablement à l'éclatement de l'exploitation et à son morcellement;
- Les espaces urbains qui ne cessent de gagner sur les terrains agricoles;
- Les ressources naturelles, en particulier la maîtrise de l'eau, qui pèsent de plus en plus sur la durabilité des systèmes fragiles;
- la dynamique de la société civile, regroupement et action collective, qui offre de plus en plus d'opportunités de mutualisation et de solidarités;
- Le retour dans les territoires ruraux de jeunes entrepreneurs, mais pas en tant qu'agriculteurs;
- La démographie et les mouvements migratoires;
- La disqualification sociale du paysannat;
- Les accords de libres échanges et la nécessité de "professionnalisation"
- La pénétration capitaliste à travers le salariat agricole et la marchandisation.

Ces facteurs ont été finement débattus et illustrés mais n'ont pas fait le consensus pour les participants. Ceci est à notre sens tout à fait normal du fait de la diversité des profils des participants et leurs cadres de référence. Par ailleurs, des conclusions intéressantes ont pu être tirées:

1. La typologie des exploitations agricoles a été présentée par l'animateur de l'atelier, celle-ci est issue des recherches bibliographiques et se base sur le RGA. L'ensemble des participants ont convenu que celle-ci reste structurelle et met en avant les superficies agricoles (SAU).

Le besoin d'y intégrer d'autres critères a été noté, tels que la prise en considération de l'articulation entre les exploitations agricoles et l'environnement ainsi que les territoires; des études de cas peuvent servir d'un exemple illustratif. Cette typologie est réductrice: elle ne permet pas de saisir les forces et les vulnérabilités de la petite agriculture et sa capacité de changement et d'adaptation. Cette typologie de l'AF n'aura de sens que si elle est couplée à une typologie des territoires;

2. La mobilité (actifs familiaux/ flux d'argent) est un facteur important dans l'évolution future de la PAF;
3. Un changement de paradigme d'analyse devient plus que jamais nécessaire, de façon à y intégrer une analyse territoriale;
4. Les incitations du PMV dévoilent des espaces, jusqu'ici peu attractifs à l'investissement, où l'engouement du capitalisme s'intensifie par rapport à la capacité productive des territoires et risque de compromettre leur durabilité écologique et socioéconomique;
5. L'un des facteurs importants est le **droit de jouissance** puisque des statistiques montrent que 7 millions des habitants dépendent des ressources forestières alors que les gens utilisent ces ressources sans droit de propriété. Dans les espaces sylvo-pastoraux, ce droit de jouissance diffère d'une forêt à une autre;
6. Sur la question des jeunes on note l'absence ou la faible visibilité de politiques publiques spécifiques à l'insertion des jeunes. par ailleurs les structures familiales et les régimes de succession ne sont pas non plus favorables à des reprises de l'agriculture par les jeunes. Quand ceux-ci font leurs retours sur les territoires ruraux, ils le font en tant que jeunes entrepreneurs en amont ou en aval de la production (cf. études de cas en annexes);
7. La question du genre aussi mérite d'être mise en avant puisque, paradoxalement, les femmes travaillent beaucoup dans le domaine de l'agriculture alors que l'intérêt des politiques publiques est de même concentré sur le chef d'exploitation et les efforts de formation et d'encadrement en témoignent.

## Quelles priorités d'action en faveur de l'agriculture familiale ?

- **Renouveler et intensifier** l'appui technique avec une facilitation de l'accès au crédit est aux autres formes de financement;
- **Accélérer** les démarches de sécurisation de l'accès au foncier et renforcer les capacités des ressources humaines aussi bien du Ministère que du secteur agricole dans sa globalité, d'où la nécessité d'opérationnaliser et d'encourager le conseil agricole;
- **Encourager** l'économie sociale et solidaire et prendre en considération le point de vue de l'agriculteur;
- **Adopter** une approche centrée sur l'acteur et orientée vers le territoire;
- **Traiter** le rural dans sa globalité où l'agriculteur est certainement au centre de ce rural.
- **Diversifier** les programmes de subventions et encourager les bonnes pratiques;

- **Utiliser** la subvention<sup>41</sup> pour mieux orienter le développement des territoires (envisager une régionalisation des mécanismes de subvention)
- **Produire** des connaissances fines des terrains et nécessité d'alimentation de la typologie existante en redéfinissant les concepts et le lexique en usage;
- **Travailler** sur les chaînes de valeurs et surtout le circuit de commercialisation.

---

<sup>41</sup> *“Gouverner c’est pleuvoir, après un siècle gouverner est subventionner”* citation d’un des participants à l’atelier

# Conclusions

Au terme de ce rapport, il convient de souligner que l'agriculture marocaine est riche de sa diversité, fortement enracinée dans les identités locales et joue un rôle de premier ordre dans les équilibres socioéconomiques du pays. Pour mieux qualifier cette agriculture les typologies retenues, aussi bien par les chercheurs que par les établissements publics, restent cependant sommaires et limitées par les statistiques nationales produites par les RGA. D'une part, le rythme des recensements ainsi que la dominance des indicateurs de taille du foncier sur les autres éléments de structures et de fonctionnement des exploitations agricoles ne permettent pas de restituer des caractérisations fines et rend difficile le ciblage politique des différentes formes d'agriculture. D'autre part, les découpages administratifs et les agrégats nationaux faussent inévitablement la bonne appréhension de la multiplicité des agricultures dans la mesure où les territoires du pays sont assez diversifiés. Seule des recensements rapportés à des échelles/unités agro écologiques finement construites (l'outil produit par le CDGA est, à notre regard un précieux élément dans cette démarche) peuvent rendre compte des réalités et permettre de déployer localement des politiques nationales globales.

L'histoire du rural marocain et les politiques publiques le concernant depuis la période du protectorat, ont abouti à une diversité notable et un dualisme tradition/modernité qui occulte toute une diversité de modes de production. Les efforts de l'État pour résorber les grandes inégalités économiques entre les deux pôles de l'agriculture se déclinent en grandes stratégies et programme de développement: le PMV, l'INDH, Le programme de lutte contre les disparités sociales en milieu rural,... Tous ces programmes adoptent une démarche de partenariat avec des collectifs de producteurs ou de ruraux. Cependant la dynamique de l'action collective au niveau local ne suit pas systématiquement les efforts financiers déployés. D'un côté, les populations ont du mal à se défaire d'un passé d'assistanat et de forte intervention de l'État, et de l'autre, le rythme accéléré de création de structures collectives (coopérative, association, GIE,...) ne permet pas une assimilation du modèle par les agriculteurs en particulier quand la pédagogie de développement et d'animation rurale fait défaut.

Par son importance en nombre d'exploitations et sa forte capacité d'adaptation, la petite agriculture familiale a su traverser des épreuves difficiles, se maintenir et développer la pluriactivité. Quand des initiatives individuelles et collectives portées par des jeunes ruraux rencontrent les mécanismes de financement appropriés et l'appui technique requis, elles se transforment en réussites observables. Ces jeunes qui constituent une force de changement, en particulier avec la transition démographique que connaît le pays, accèdent difficilement à la terre et aux autres facteurs de production; c'est pour cela que les principaux projets collectifs réussis observés un peu partout dans les territoires ruraux marocain sont en dehors du segment de la production agricole (fournitures d'intrants, transformation,...).



©FAO/J. Micaud

Le peu d'exemple de projets collectifs de production concerne le miel ou les PAM. La formation professionnelle et l'appui conseil à ces jeunes sont deux outils de grande importance dans l'accélération des dynamiques de développement local, surtout que les jeunes ruraux sont de plus en plus scolarisés mais demandeurs de nouvelles qualifications qui leur permettraient de s'installer en tant que jeunes entrepreneurs ruraux.

Les axes de développement rural, clairement conceptualisés dans la stratégie 2020 de développement rural, amélioreront l'attractivité de l'agriculture pour ces jeunes. De là, l'option de la modernisation rurale prend tout son sens dans la mesure où l'agriculture familiale n'est pas qu'une activité de production; elle fournit également des services variés à la nation (paysage, culture,...).

À côté de la dimension de la viabilité des territoires ruraux, le phénomène d'urbanisation menace la petite agriculture périurbaine. Examinée sous un autre angle, cette tendance démographique peut constituer une opportunité pour la PAF dans la mesure où la demande alimentaire des villes augmente. La PAF, par un accompagnement technique sur la production de la qualité et la maîtrise des coûts, peut répondre à cette demande. Sur les plaines fertiles, la pression sur le foncier et les ressources en eau souterraine s'amplifie. Les incitations de l'État jouent une double fonction; elles permettent une modernisation des exploitations agricoles, en particulier celles qui peuvent accéder aux primes et aux subventions, mais risquent de fragiliser la PAF si celle-ci continue à être en dehors des circuits conventionnels de financement. L'expérience de Tamwil El Fellah ouvre des perspectives très intéressantes qui donneront les enseignements utiles pour les décideurs et opérateurs du financement.

# Recommandations

## **Instruments statistiques, méthodologies et éléments de preuves pour mieux comprendre, caractériser et mesurer la contribution de la petite agriculture familiale**

Il convient de repenser la méthodologie du RGA en accordant un intérêt particulier à la territorialisation des données, à la place des jeunes et des femmes dans les exploitations et communautés. Dans ce sens, le projet du registre agricole peut améliorer substantiellement le rendu du recensement.

Au-delà de la production des données statistiques il y a un intérêt grandissant de la part des acteurs du développement et de la recherche à accéder facilement aux données produites. Par ailleurs le RGA offre certainement une connaissance fine et spatialisée de l'agriculture mais mérite d'être couplé à des études d'échantillon ou de type d'agriculture à des pas de temps plus rapprochés. Dans ce sens, des typologies régionales ou des observatoires de changements sociotechniques sont un excellent instrument.

La régionalisation dans laquelle le pays s'est engagé devrait se traduire par une régionalisation des instruments de la politique agricole (subventions, taxes, budgets de projets de développement, conseil agricole,...).

## **Entrée de jeunes exploitants et de transfert trans-générationnel des exploitations**

La difficulté générée par l'indivision et le morcellement a été systématiquement soulevée lors de nos entretiens. Les tentatives de limitation de la division des propriétés (seuil de viabilité) initiée à l'intérieur des périmètres de mise en valeur n'ont pas abouti pour des considérations d'attachement à la terre mais aussi par l'incapacité des héritiers repreneurs de racheter les parts des autres. Envisager des mécanismes d'incitations financières (prêts, encouragements/subvention) pourrait freiner le processus d'éclatement.

Les projets de développement rural devraient permettre des territoires ruraux plus viables et aussi plus vivables. Sans cela les jeunes chercheraient, en toute légitimité, la prospérité dans d'autres horizons.

## **Productivité et efficacité de la petite agriculture familiale: politiques et actions**

La pluriactivité qui caractérise la PAF lui offre la possibilité d'amortir les chocs naturels et économiques, mais cela ne signifie en aucun cas que la maîtrise technique et économique des procédés de production agricole soit au point. Nos observations sur le terrain, le constat partagé par le panel des experts et les échanges lors de l'atelier de restitution final convergent vers la nécessité de repenser le conseil destiné à la PAF qui, en plus des défaillances techniques, souffre de difficultés de gestion.

Le développement de dispositifs de conseil de gestion, en particulier pour les coopératives, apporterait une valeur ajoutée utile à la PAF et aiderait les producteurs à mieux cibler leurs marchés et raisonner leurs choix technico-économiques.

### **Systèmes agro-alimentaires de proximités, liens aux marchés et aux filières (chaines de valeur) de la petite agriculture**

Le potentiel d'appui et d'accompagnement dont dispose les interprofessions devrait mieux profiter à la PAF en particulier autour des filières où cette agriculture est assez dynamique (lait, miel, dattes, PAM, élevage ovin et caprin). Cela nécessiterait un appui technique fort pour la maîtrise des coûts de production et surtout la garantie d'une production de qualité. L'exemple que nous avons évoqué de la menthe est assez révélateur dans la mesure où la demande nationale, ou même celle à l'export, est importante mais reste très méfiante vis-à-vis des résidus et des usages excessifs de pesticides.

Les marchés locaux des grandes villes ont un grand potentiel d'absorption des produits de la petite agriculture périurbaine, mais la fidélisation du consommateur vis-à-vis de ses produits n'est pas garantie surtout avec le développement rapide de la grande distribution. L'appui technique et la sensibilisation/communication sur les produits de proximités serait d'une grande importance.

### **Institutions (publiques, privées ou mixtes) et gouvernance adaptées au regard de la petite agriculture familiale**

En plus des structures conventionnelles de l'action collective coopératives/associations, le Plan Maroc Vert tente de développer une intégration plus élaborée, mais complexe, à travers les Groupements d'Intérêts Économiques (GIE) et les interprofessions.

Le rythme accéléré de création de ces structures débouche dans une grande partie des cas vers des structures peu/pas fonctionnelles. Seule une pédagogie de repérage et d'accompagnement des projets collectifs est en mesure d'assurer une appropriation des organisations par les petits producteurs. À ce sujet il nous semble très urgent de repenser les démarches accélérées de créations des coopératives et associations.

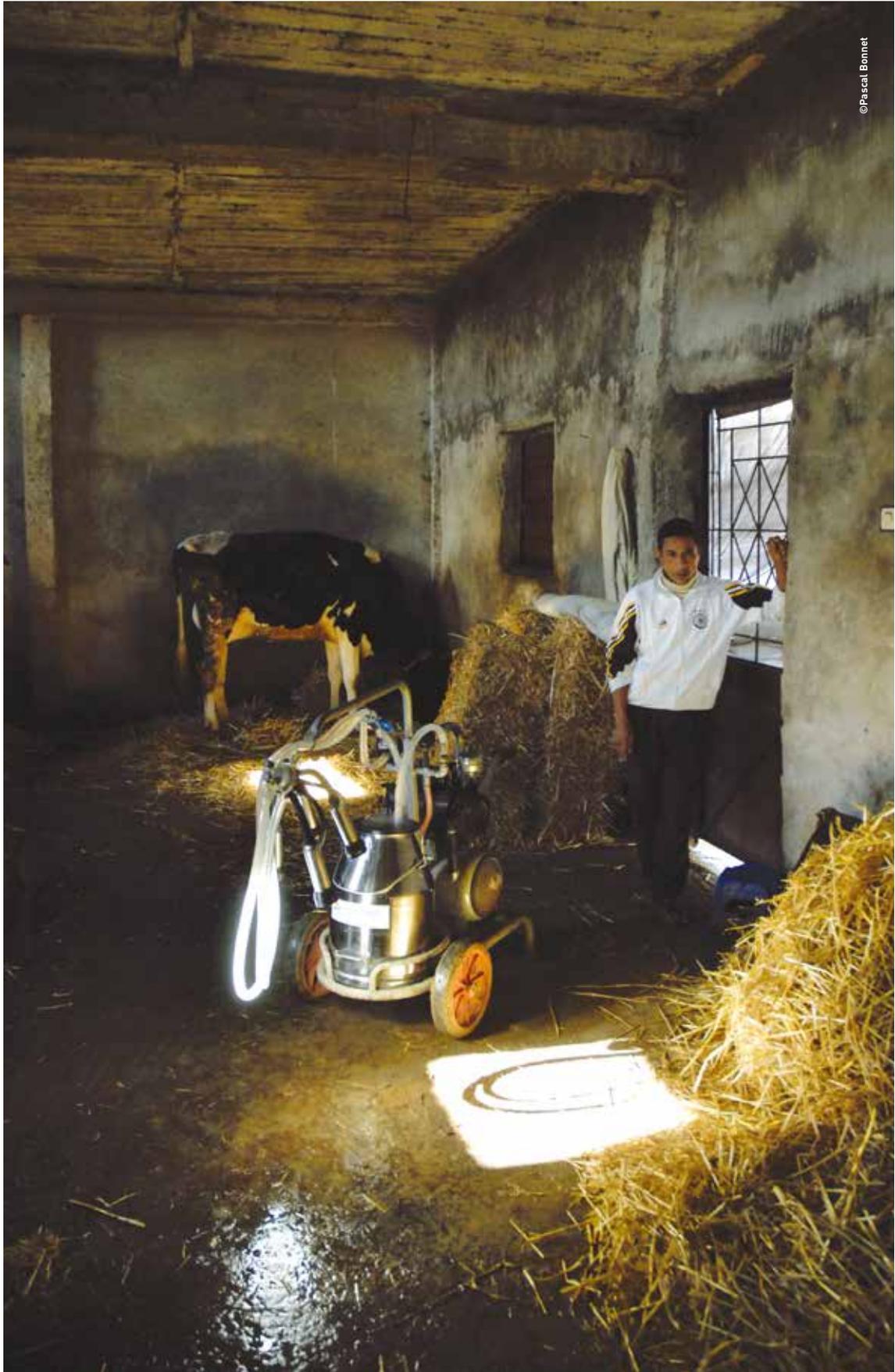
### **Changement climatique et renforcement de la résilience de la petite agriculture familiale: politiques et actions**

Renforcer la résilience de la PAF passerait à notre sens, par un appui technique de proximité sur les pratiques de conservation des eaux et des sols. Des expériences menées à Settat et au moyen Sebou sur le Semi sous Couvert Végétal (SCV) sont concluantes mais les difficultés de financement des équipements agricoles requis par la technique bloquent sa diffusion. Appuyer des coopératives en équipement collectif avec une révision des taux de subvention du matériel agricole donnera plus de chance à la préservation des sols.

### Accès aux ressources productives et enjeux de durabilité

Le défi de l'accès aux ressources (foncier/eau) pèse lourdement sur le devenir de la PAF et il va falloir engager le débat sur les problématiques de l'indivision et du morcellement.

Un deuxième enjeu qui pèse sur la durabilité de la petite agriculture est celui de l'accès aux eaux souterraines. Même si les petits producteurs déploient des stratégies et des formes de bricolage technique et institutionnel, la compétition avec les grandes entreprises agricoles finira par les mettre en dehors du circuit de production. Il en découle que l'installation des grandes entreprises agricoles autour des territoires fragiles (oasis, plaine en surexploitation des eaux) devrait être soumise à une rigueur extrême en ce qui concerne les impacts environnementaux et socio-économiques.



©Pascal Bonnet

## RÉFÉRENCES UTILISÉES DANS LE RAPPORT

- H. C. a. P. 2007. *Prospective Maroc 2030: Quelle démographie?* HCP
- Aït Kadi, M. 2003. *Stratégies 2020 du développement rural au Maroc*. Options Méditerranéennes: Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 54 in Campagne P. (coord.), Dupuy B. (coord.). Nouvelles stratégies pour un développement rural durable dans les pays méditerranéens: 17-21.
- Akesbi, N. 2001. *Les exploitations agricoles au Maroc: diagnostic à la lumière du recensement général agricole*.
- Akesbi, N. 2006. *Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine*. Background Paper to 50.
- Akesbi, N. 2008. *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*. L'Harmattan, Paris.
- Akesbi, N., D. Benatya and Aoufi, N. E. 2007. *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural*. Programme RuralStruc – Phase I.
- Akesbi, N., El Oufi, N. and Benatya, D. 2008. *Agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*. Economie Critique.
- BAD. 2013. *Programme d'appui au Plan Vert du Maroc (PAPMV). Évaluation environnementale et sociale stratégique*. Hommes, Terre et Eaux N° 157-158 (sep/Dec): 47-54.
- Baduel, P. R. 1984. *Paul Pascon (1923-1985)*. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée 38(1): 181-188.
- Banque Mondiale. 2008. *Rapport sur le développement dans le monde; L'Agriculture au service du développement*.
- Banque Mondiale. 2010. *Cadre de partenariat stratégique pour le royaume du Maroc 2010- 2013*. b. i. p. l. r. e. l. developement and e. s. f. internationale. Rapport No. 50316-MA.
- Belal, A. A. et Agourram A. J. 1971. *Les problèmes posés par la politique agricole dans une économie 'dualiste': les leçons d'une expérience: le cas marocain*. Bulletin économique et social du Maroc 33(122): 1-36.
- Bernard, C., Dobremez, L., Pluvinage, J., Dufour, A., Havet, A., Mauz, I., Pauthenet, Y., Rémy, J. et Tchakérian, E. 2006. *La multifonctionnalité à l'épreuve du local: les exploitations agricoles face aux enjeux des filières et des territoires*. Cahiers Agricultures 15: 523-528.
- Bouderbala, N. 1974. *Aspects du problème agraire au Maroc*. Bouderbala, N., Question agraire. Publication du Bulletin Economique et Social du Maroc, Tanger: 199-211.
- CGDA. 1999. *Stratégie 2020 de Développement rural, document de référence, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes*.
- CGDA. 2005. *Situation de l'agriculture marocaine 2005*. Dossier: le foncier agricole. Rabat (Maroc) Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes: 164 p.
- CGDA. 2008. *Atlas de L'Agriculture Marocaine*. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritime. Rabat.
- CGDA. 2008. *Développement solidaire de la petite agriculture: pilier II du Plan Maroc Vert*. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritime. Dossier SAM: 40.
- Chemingui, M. A. and Isaksson, A. 2007. *Explaining productivity change in Morocco*. Staff working paper. R. a. S. Branch. Vienna, United nations industrial development organization. 09/2007.
- Cherkaoui, M. and D. Ben Ali. 2007. *The political economy of growth in Morocco*. The Quarterly Review of Economics and Finance 46(5): 741-761.
- Clerc, F. 1956. *L'intervention de l'État marocain dans le financement de l'agriculture*. Économie rurale: 31-40.
- Colombo, S. 2011. *Morocco at the Crossroads: Seizing the window of opportunity for*.
- Doukkali, R. 2006. *Évolution des performances du secteur agricole: résultats d'une expérience*.
- Dumora, C., Kemmoun, H., Errahj, Kuper, M. et Faysse, N. 2012. *Construction d'une narration alternative d'action collective en grande hydraulique au Maroc*. Natures Sciences Sociétés 20(3): 286-296.
- Errahj, M., Kupper M., Abdellaoui E., Mahdi M., Kemmoun H. 2006. *Les adaptations de l'agriculture familiale en grande hydraulique: quelques enseignements de la plaine du Gharb, Maroc*.
- Errahj, M. (forthcoming). *Agrarian reform cooperatives: launch pad or millstone for second-generation farmers? Some lessons from a Moroccan large-scale Public Irrigation scheme*.
- Errahj, M. K., H. Kuper, M. Caron, P. 2007. *L'action collective entre le rationalisme économique et les motivations psychosociales*.
- Errahj, M. K., M.; Faysse, N.; Djebbara, M. 2009. *Finding a way to legality, local coordination modes and public policies in large-scale irrigation schemes in Algeria and Morocco*. Irrigation and Drainage 58(S3): S358-S369.

- FAO. 2006. *Etat des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de développement rural. Synthèse*.
- Fond Monétaire International. 2011. *Rapport pour les consultations de 2011 au titre de l'article IV, Maroc*. P. Services. Washington, International Monetary Fund.
- HCP. 2006. *Agriculture 2030, Quel avenir pour le Maroc ?* Rabat.
- Kradi, C. 2012. *L'agriculture solidaire dans les écosystèmes fragiles au Maroc*. Institut national de la recherche agronomique.
- Le Coz, J. 1968. *Le troisième âge agraire du Maroc*. Société de géographie.
- Le Coz, J. 1990. *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires: état territorial et communautés rurales*. Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes.
- Losch, B. 2004. *Debating the Multifunctionality of Agriculture: From Trade Negotiations to Development Policies by the South*. Journal of Agrarian Change 4(3): 336-360.
- Marouki, R.B.M. 2012. *Programme: appui au Plan Maroc Vert pays: Royaume du Maroc. Rapport d'évaluation*. Banque Africaine de Développement: 48.
- Marthelot, P. 1961. *Histoire et réalité de la modernisation du monde rural au Maroc*. Tiers-Monde: 137-168.
- Miege, J.-L. 1953. *La modernisation rurale au Maroc*. L'information géographique 17(3): 85-92.
- Ministère d'économie et des finances. 2015. *Tableau de bord sectoriel*.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. 2010. *Agriculture en chiffres*. Rabat, Maroc.
- Moussaoui, M., Allali K., Bendaoud M., Doukkali R., Mahdi M. 2003. *Analyse socio-économique des rôles de l'agriculture et conséquences en matière de politiques, Etude de Cas-Maroc: Rapport de Synthèse projet FAO-ROA Maroc*. INRA Maroc.
- Pascon, P. 1971. *La formation de la société marocaine*. Bulletin économique et social du Maroc 33(120): 1-25.
- Ploeg, V. d. 2008. *The new peasantries: struggles for autonomy and sustainability in an era of empire and globalization*. Earthscan/James & James.
- Ploeg, V. d. 2010. *The peasantries of the twenty-first century: the commoditisation debate revisited*. The Journal of Peasant Studies 37(1): 1-30.
- Rachik, H. 2000. Les usages politiques des notions de tribu et de nation au Maroc. Identity, Culture and Politics: an afro-asian dialogue 1.
- Sraïri, M. T., Bahri, S. and Kuper, M. 2013. *Le travail et sa contribution aux stratégies d'adaptation de petites exploitations agricoles familiales mixtes d'élevage bovin/polyculture au Maroc*. Base.
- Stour, L. A. 2008. *Sécheresse climatique au Maroc durant les dernières décennies*. Hydroécologie Appliquée 16: 215-232.
- Swearingen, W. D. 1987. *Terre, politique et pouvoir au Maroc*. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée 45(1): 41-54.
- Swearingen, W. D. 2014. *Moroccan mirages: agrarian dreams and deceptions, 1912-1986*. Princeton University Press.
- Tozy, M. and Mahdi, M. 1990. *Aspects du droit communautaire dans l'Atlas marocain*. Droit et société 15(1): 203-210.
- Van der Ploeg, J. D., Renting, H., Brunori, G., Knickel, K., Mannion, J., Marsden, T., De Roest, K., Sevilla-Guzmán, E. et Ventura, F. 2000. *Rural development: from practices and policies towards theory*. Sociologia Ruralis 40(4): 391-408.
- Van Huylbroeck, G., Vandermeulen, V., Mettepenningen, E. et Verspecht, A. 2007. *Multifunctionality of agriculture: A review of definitions, evidence and instruments*. Living Reviews in Landscape Research 1(3): 1-38.
- Zahi, K. 2014. *La pratique de la sociologie au Maroc: évolution institutionnelle et nouveaux défis*. Sociologies pratiques(Supplément): 183-192.
- Zaoual, H. 200). *Ombres et lumières sur l'économie du Maroc trajectoire et perspectives (Shades and lights on the economy of Morocco trajectory and prospects)*. Working Paper.
- Zeine, M., Faysse, N., Errahj, M., Bekkari, L. et El Amrani, M. 2015. *Grille d'analyse de la maturation de projets collectifs de conversion à l'irrigation localisée: application dans des oasis du Maroc*. Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement: 1-15.

## ANNEXE 1

# Les arrangements autour de l'exploitation des eaux souterraines aux Tadla

Younes Bekkar; Mostafa Errahj et Marcel Kuper<sup>42</sup>

### Introduction

L'agriculture irriguée au Maroc dépend de plus en plus de l'exploitation des eaux souterraines. Dans un contexte de reconfiguration foncière informelle et de mise en place de forages "illicites", les agriculteurs ont recours à des arrangements informels de proximité pour obtenir un accès à la nappe. Nous analysons l'importance des arrangements pour les dynamiques agricoles et l'exploitation des eaux souterraines dans le périmètre de Tadla (Maroc). Les arrangements permettent des stratégies de "survie" pour des milliers de petites exploitations agricoles, mais aussi, de plus en plus, des stratégies de développement pour une agriculture productive. L'analyse des arrangements fournit des clés pour la formulation de politiques publiques favorisant une agriculture familiale productive, avec un renouvellement des producteurs, une intégration d'innovations techniques et un accès à l'eau adapté à la production de cultures à haute valeur ajoutée. Cependant, les arrangements sont aussi source de fragilité, à la fois pour les protagonistes des arrangements et pour les ressources qu'ils exploitent.

L'aménagement de grands périmètres d'irrigation a été un axe central de développement économique et social au Maroc depuis l'indépendance. Dans ces périmètres, l'État aménageur ne dirigeait pas seulement la mobilisation et la distribution de l'eau, mais intervenait aussi dans les orientations et la conduite des exploitations agricoles, et dans la transformation et commercialisation des productions. Malgré la forte présence de l'État, techniciens et agriculteurs ont toujours su obtenir une flexibilité opérationnelle par des arrangements informels, qualifiés par Lees (1986) de stratégies de survie. Le modèle de grande hydraulique fut soumis à de fortes perturbations depuis les années 1980 par une libéralisation politique et économique et une pénurie d'eau généralisée. Les agriculteurs ont eu recours à la nappe par des puits et forages privés, obtenant une certaine indépendance hydraulique.

### Contexte

Le périmètre du Tadla est situé à 200 km au sud-est de Casablanca (98 300 ha). Plus de 8 300 puits et forages ont été mis en place par les agriculteurs pour faire face à la pénurie d'eau du réseau public (Hammani *et al.*, 2009). Des 27 000 exploitations officiellement enregistrées, environ 40

---

<sup>42</sup> (CIRAD) UMR G-eau / Institut agronomique et vétérinaire Hassan II Département eau, environnement et infrastructures

pour cent sont aujourd'hui en indivision et cultivées par au moins 2 agriculteurs. Il existe un marché très actif de location de terre, qui concerne près de 30 pour cent des exploitations.

## Démarche

L'analyse a porté sur les arrangements d'accès à la nappe en adoptant la démarche suivante:

- Identification des différents types d'arrangements par une dizaine des entretiens ouverts avec des agents de services hydrauliques et agricoles, et des agriculteurs,
- Caractérisation de chaque type d'arrangement par des entretiens semi-ouverts avec les acteurs des arrangements suivant une grille d'analyse (contenu, partenaires, portée, motivation, facteurs déclenchant et accélérant, durée, et logique de l'arrangement),
- Contextualisation des arrangements par rapport aux orientations et pratiques des exploitations agricoles concernées à travers des 296 enquêtes fermées.

Les enquêtes ont concernées 296 exploitants qui ont fait l'objet d'une étude encore plus large sur l'utilisation des eaux souterraines (Hammani *et al.*, 2009). Parmi ces exploitations, 136 disposent de 199 puits et forages.

## Résultats

### Quelques chiffres

Plus de 56 pour cent de puits et forages au Tadla font objet d'un arrangement. Cependant, ces arrangements n'entraînent pas un accès massif à la nappe; 50 pour cent des agriculteurs accèdent directement à la nappe à travers leurs puits/forages et 12 pour cent indirectement via les arrangements.

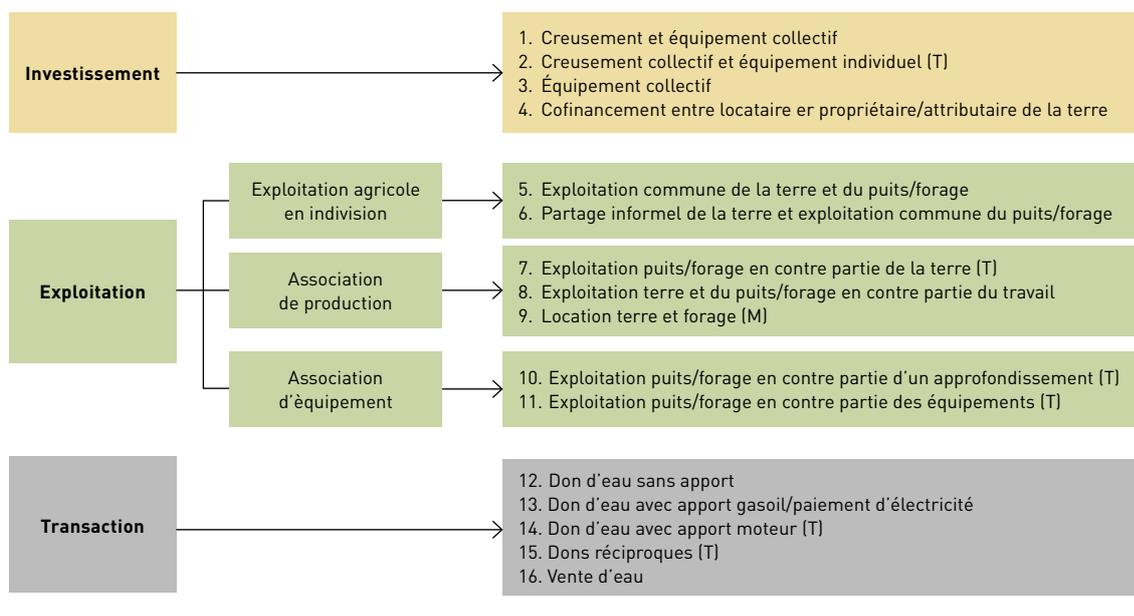
Les arrangements au Tadla concernent souvent 1) des associations de production entre propriétaire et locataire, 2) des propriétaires ayant des parcelles non desservies par leurs propres forages. Ils représentent ainsi un moyen de complémentarité d'accès pour 25 pour cent d'exploitations disposant déjà de puits/forages. Il n'est donc pas surprenant de constater que près de la moitié de la superficie cultivée au Tadla l'est en céréales, dont les besoins en eau sont couverts par la pluie et l'eau du barrage.

### La portée et les logiques des arrangements:

Les arrangements d'accès à l'eau souterraine revêtent des formes très différenciées (figure suivante). Nous les avons distingués selon deux critères, leur portée et leur logique.

Trois catégories d'arrangements ont été identifiées selon leur portée. La première représente l'investissement collectif dans la réalisation des ouvrages (puits, forage) et équipements (pompe, moteur). Ces investissements sont surtout le fait d'exploitations familiales en indivision pour réduire le coût ou partager le risque de l'échec du creusement. Les investissements collectifs, constituant 26 pour cent des arrangements, sont en baisse avec la propagation des forages individuels.

## Portée des arrangements d'accès à la nappe



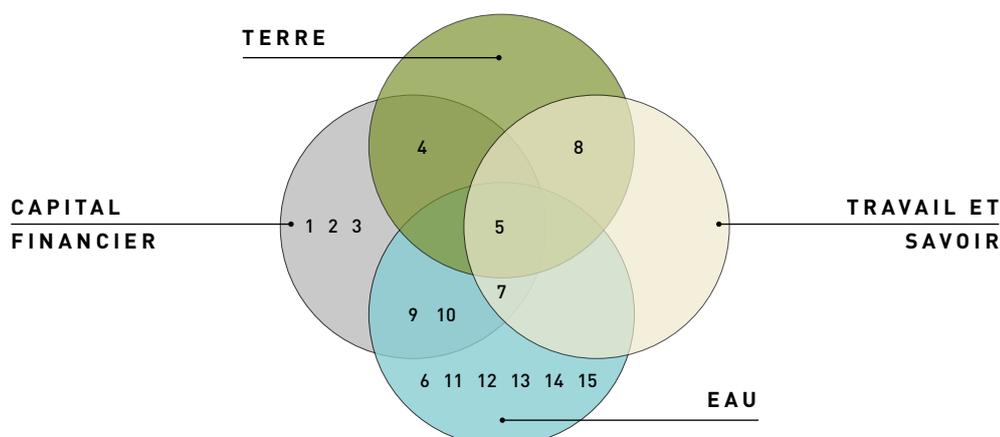
La deuxième catégorie concerne des arrangements d'exploitation des ouvrages et équipements existants. Conclut pour une longue durée, ils peuvent aussi se limiter à une campagne agricole. Ils concernent des exploitations en indivision, mais aussi des associations entre agriculteurs pour l'acte de production. L'un des associés apporte l'accès à l'eau, et l'autre la terre ou tout simplement sa force de travail et son savoir-faire. Il y a aussi des associations d'équipement où le propriétaire du forage utilise le moteur de quelqu'un d'autre pour irriguer, en contrepartie de l'accès à son forage. Les arrangements d'exploitation sont peu nombreux (21 pour cent), et les agriculteurs réticents à s'y engager. D'une part, l'accès individuel à un forage est aisé avec un coût d'investissement abordable et peu de contrôle sur leur installation. D'autre part ces arrangements sont peu attirants pour un propriétaire en absence de rémunération pour la vente d'eau.

La troisième catégorie concerne les transactions ponctuelles. Elles constituaient 56 pour cent des arrangements et concernaient principalement des dons d'eau.

Près de la moitié des arrangements sous-tend une logique de solidarité. La finalité est l'entraide et le soutien des autres, souvent aux frais du propriétaire. Le bénéficiaire reçoit gratuitement l'eau, ou paie simplement le carburant nécessaire au fonctionnement de la motopompe, sans contribuer aux frais d'entretien ou d'amortissement des équipements. Ceci paraît économiquement illogique, mais est vu par le propriétaire comme une sécurité pour l'avenir (Godbout, 2000). Ces arrangements concernent presque toujours les cultures vivrières et fourragères (céréales, luzerne), et non pas des cultures de rente (agrumes, maraîchage).

41 pour cent des arrangements ont une logique mutualiste: les différents partenaires combinent leurs moyens pour l'accès à la nappe. Ils concernent surtout des investissements ou l'exploitation d'un forage existant. Il s'agit d'exploitations familiales en indivision ou de voisins n'ayant pas le capital nécessaire pour investir dans un forage.

## Différents facteurs de production mobilisés à travers les arrangements d'accès à la nappe



Enfin, on note les arrangements où les partenaires souhaitent mettre en valeur leur capital. Cela concerne une minorité d'arrangements (12 pour cent), en particulier ceux permettant une association de production pour le maraîchage. Chaque partenaire apporte une ou plusieurs facteurs de production, dont l'accès à l'eau souterraine. Le nombre de partenaires par arrangement est souvent réduit: 44 pour cent concernent deux partenaires bénéficiaires (ayant souvent une logique mutualiste ou capitaliste) et 30 pour cent ont un seul partenaire bénéficiaire (les dons d'eau). Les arrangements d'accès à l'eau des forages permettent de mobiliser d'autres facteurs de production. Les arrangements sont souvent imbriqués et à la base d'une agriculture productive; ils concernent non seulement l'eau, mais s'imbriquent avec des transactions foncières et permettent de mobiliser d'autres facteurs de production (main d'œuvre, savoir-faire, capital...). En cas d'exploitation en indivision, les partenaires mobilisent collectivement l'ensemble des facteurs de production. Cette imbrication implique le plus souvent des agriculteurs en association de production, l'un apportant la terre, l'autre le forage (n° 7). Dans d'autres cas, ces associations impliquent une contrepartie en main d'œuvre ou en savoir-faire, notamment pour le maraîchage (n° 8).

Quand les partenaires mutualisent les équipements (forage, motopompe), ils mobilisent d'abord leur capital pour ensuite partager l'accès à l'eau (n° 10, 11). Les arrangements d'investissement (n° 1 à 3) concernent uniquement la mobilisation du capital.

### Discussion et conclusion

#### Quelle importance des arrangements pour l'agriculture irriguée ?

L'arrangement est avant tout un dispositif d'adaptation au changement, permettant aux irrigants de s'adapter aux évolutions aussi bien structurelles que conjoncturelle. Par définition évolutif il peut à son tour impulser le changement. Pour que ces institutions d'irrigation soient fonctionnelles, les règles doivent pouvoir être appliquées, mais aussi adaptées et modifiées (Ostrom, 1992). Ces institutions ont montré une utilité multiple dans les périmètres étudiés.

Premièrement, grâce à une solidarité entre irrigants, les arrangements ponctuels permettent à un grand nombre d'entre eux, n'ayant pas les moyens d'avoir un forage individuel, de sauver la campagne agricole. Ils permettent plusieurs milliers de petites exploitations de se maintenir par l'apport d'eau aux moments cruciaux du calendrier cultural pour conduire à terme des céréales ou sauver des fourrages.

Deuxièmement, les arrangements diminuent l'incertitude dans l'accès à la nappe (North, 1990). Ce sont des arrangements mutualistes sécurisant un accès à moyen terme. Ces arrangements permettent souvent de contourner des situations foncières complexes entre héritiers d'exploitations indivises du Tadla.

Troisièmement, les arrangements "capitalistes" permettent une meilleure valorisation de l'eau et d'autres facteurs de production (capital, main d'œuvre, énergie). Ces arrangements d'accès à la nappe sont un moyen d'accès à la terre, le capital, la main d'œuvre et la technicité. Il s'agit d'associations de production (maraîchage, en particulier), qui attirent une population de jeunes.

### Les arrangements comme précurseurs de politiques publiques ?

Les arrangements ne sont pas seulement une stratégie de survie des irrigants dans un contexte où les lois foncières et hydrauliques s'avèrent inadaptés aux réalités de terrain, mais permettent aussi des stratégies de développement (Errahj *et al.*, 2009). Si ces lois gardent un temps de retard sur les dynamiques de terrain, les arrangements resteront nécessaires aux dynamiques agricoles. Ils peuvent alors être mobilisés comme indicateur de pertinence de la régulation en place. Plus il y a d'arrangements pour contourner cette régulation, plus celle-ci est inadaptée aux réalités du terrain indiquant la nécessité, à partir d'un certain seuil, de la revoir et de l'adapter. Mais ils joueront aussi un rôle précurseur aux innovations techniques et institutionnelles. En quelque sorte, les usagers nous montrent par leurs pratiques le chemin d'une agriculture productive, montrant de singulières capacités d'innovation (Imache *et al.*, 2009).

Les arrangements sont un reflet d'une agriculture plurielle qui se construit sur le terrain, lentement, avec des tâtonnements. Ils nous donnent des clés pour comprendre comment favoriser une agriculture familiale productive, avec un renouvellement des producteurs, une intégration d'innovations techniques et un accès à l'eau adapté à la production de cultures à haute valeur ajoutée. L'économie agricole au Maghreb basée sur l'eau souterraine est devenue importante sur le plan économique pour des centaines de milliers d'irrigants, et sur le plan social et politique pour les territoires concernés (Shah, 2009). S'il y aura toujours une tentation de greffer des modèles importés pour éviter un processus long et complexe d'innovation (Pascon, 1980), l'enjeu est de construire sur les acquis de vingt ans d'expériences multiples, en s'appliquant à résoudre les problèmes réels liées à la durabilité de la ressource et l'équité d'accès.

## ANNEXE 2

## Le goutte à goutte comme innovation locale dans le domaine de l'irrigation

Marcel Kuper et Maya Benouniche

### Introduction: “adopter une innovation, c’est l’adapter”

Dans cet encadré, nous proposons une synthèse d’un ensemble de travaux de recherche conduits au Maroc sur les adaptations locales de la technique du goutte à goutte. Ces adaptations ont été opérées à la fois sur des installations high-tech et sur des installations plus modestes. Notre hypothèse est que ces adaptations ont fait le succès du goutte à goutte au Maroc, qui connaît un développement important auprès des grands et des petits agriculteurs; la superficie totale équipée est estimée à 359 847 ha en 2013 (Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime, 2014).

De par le monde, deux logiques d’adoption du goutte à goutte sont souvent mises en avant: la première fondée sur un équipement coûteux, correspondant à une agriculture à haute valeur ajoutée, développée sur des grandes exploitations mobilisant des capitaux ou bénéficiant de subventions accordées par les pouvoirs publics et de l’expertise des sociétés de conseil; et une deuxième, reposant sur un équipement plus sommaire, moins performant, mais adapté aux moyens des petits agriculteurs (Shah et Keller, 2002; Benouniche *et al.*, 2011). Dans les deux cas, un processus linéaire de transfert des innovations est souvent proposé, d’un monde d’initiés (laboratoires, sociétés internationales, universités) vers des agriculteurs. La littérature récente est assez sévère sur les résultats de tels processus d’innovation linéaire. Garb et Friedlander (2014), par exemple, ont montré l’échec de l’adoption des kits “low-cost” de goutte à goutte en Afrique sub-saharienne, qu’ils imputent à un contexte local d’utilisation radicalement différente de celui dans lequel la technologie a été conçue et exploitée avec succès. Comment donc expliquer ce paradoxe d’une diffusion rapide de l’irrigation au goutte à goutte au Maroc, y compris envers des petites exploitations familiales ?

En partant du principe de Schumpeter que l’innovation est une “*invention qui a rencontré des utilisateurs*”, nous élargissons le regard sur le goutte à goutte à son environnement d’utilisation. Nous analysons les adaptations opérées par les utilisateurs, car “*adopter une innovation, c’est l’adapter: telle est la formule qui rend mieux compte de la diffusion. Et cette adaptation résulte en général d’une collaboration collective, fruit d’un intéressement de plus en plus large*” (Akrich *et al.*, 1988). La théorie du ‘modèle d’intéressement’ de l’innovation s’oppose au modèle de diffusion linéaire. Elle étudie l’innovation technique en train de se faire en reconstruisant les perspectives et les projets de tous les acteurs impliqués dans le processus d’innovation. Elle réfère à ces acteurs comme des “*alliés*” où l’innovation est “*l’art d’intéresser un nombre croissant d’alliés*” qui reprennent, soutiennent et déplacent l’innovation.

## Une petite historique de la diffusion du goutte à goutte au Maroc

L'introduction du goutte à goutte au Maroc était, à l'origine, essentiellement due aux initiatives privées. Plusieurs auteurs témoignent de son introduction par des (grands) agriculteurs privés au milieu des années 1970, par exemple en 1974, dans la région d'Oulmès (Ababou, 1979). Dans le Souss, Popp (1984, p. 231) mentionne l'installation de 125 ha d'agrumes, irriguées en goutte à goutte en 1976. En 1979 la superficie équipée était de 700 ha pour l'ensemble du pays (Ababou, 1979), et elle concernait essentiellement les agrumes (80 pour cent) dans les régions de Meknès, Marrakech et Agadir. L'introduction dans la zone côtière du Gharb était également due aux initiatives privées, et ce avec l'arrivée d'investisseurs espagnols vers la fin des années 1980 pour la production de fraises (Poncet *et al.*, 2010). Le goutte à goutte a rapidement pris de l'ampleur avec l'augmentation sensible des superficies de bananier et de fraisier.

L'introduction du goutte à goutte sur les petites exploitations a eu lieu vers la fin des années 1990 dans plusieurs endroits. A Taroudant dans le Souss, par exemple, un attributaire de la réforme agraire l'a introduit en 1998 sur 4 ha, inspiré par ce qu'il avait observé sur les grandes exploitations autour. À Taoudjat dans le Saïss deux maraîchers ont introduit le goutte à goutte sur des petites superficies (1-2 ha) en 1998 pour la production d'oignon et de pomme de terre. Puis en 2000 dans la zone côtière du Gharb par des petits exploitants, actifs comme ouvriers sur les grandes exploitations de fraises, et parfois mobilisant du matériel d'irrigation récupéré sur les fermes fraisières.

Dans les périmètres de la grande hydraulique l'introduction du goutte à goutte était plus tardive. Elle a suivi le même enchaînement avec une introduction dans les grandes exploitations, puis une introduction dans les petites exploitations, surtout à partir de 2002 avec le "plan d'action national pour l'économie de l'eau d'irrigation" (El Gueddari, 2004). Aujourd'hui, plusieurs projets sont en cours pour une reconversion collective vers l'irrigation localisée dans ces périmètres.

## Des motivations multiples pour le goutte à goutte ralliant une diversité d'acteurs

Différentes motivations sont généralement avancées pour promouvoir l'introduction du goutte à goutte (Ababou, 1979; Benouniche *et al.*, 2014a; Venot *et al.*, 2014): i) l'économie de main d'œuvre et la diminution de la pénibilité du travail grâce à l'automatisation du système d'irrigation, ii) l'amélioration des produits agricoles en qualité et en quantité par la rationalisation des apports d'eau et d'éléments fertilisants, iii) l'économie d'eau d'irrigation par une meilleure efficacité d'utilisation, iv) la modernisation de l'agriculture marocaine; c'est ainsi que le PNEEI a été intégré dans l'ambitieux Plan Maroc Vert en 2008 comme "axe transverse".

Il y a donc un engouement important pour le goutte à goutte par une diversité d'acteurs qui le considère comme la "solution miracle" pour remédier à une longue liste de contraintes qui freinent la modernisation de l'agriculture irriguée: le manque d'eau, le coût de l'énergie, le manque de main d'œuvre, la faible productivité... Le goutte à goutte véhicule des valeurs auxquelles beaucoup d'acteurs veulent s'associer: efficacité, productivité, modernité (Venot *et al.*, 2014). De jeunes agriculteurs mettent aussi en avant le goutte à goutte comme un

moyen de faire une agriculture “moderne” pour se libérer d’une “agriculture d’hier” (Quarouch *et al.*, 2014). L’Etat préconise une agriculture plus efficiente (en eau) et plus productive à travers des programmes de reconversion. En plus, le Ministère en charge de l’agriculture a construit une image de modernité et d’efficacité à travers l’extension rapide des superficies irriguées équipées en goutte à goutte (faire plus avec moins d’eau) et a drainé de nombreux financements publics vers le secteur agricole. Enfin, le *business* du goutte à goutte mobilise aussi de nombreux acteurs privés. Sociétés d’importation et de production de matériel d’irrigation, sociétés d’installation, revendeurs... tous ces acteurs économiques contribuent à cette expansion rapide, tout en profitant de l’aubaine des subventions publiques.

### Un réseau actif d’intermédiaires pour diffuser l’innovation

Pour la mise en œuvre et le fonctionnement d’un projet d’irrigation au goutte à goutte, adapté à sa situation spécifique, l’agriculteur fait appel à un grand nombre d’acteurs. Nous détaillons cette démarche qui est itérative pour le Saïss. Avant les années 2000, les grands agriculteurs faisaient surtout appel à des sociétés installées dans les grandes villes. Depuis, un secteur local d’appui s’est développé et la plupart des agriculteurs s’adressent dorénavant aux acteurs locaux. Au centre de la démarche nous trouvons bien sûr les agriculteurs, mais aussi – sur les grandes exploitations – les gérants et les ouvriers manipulant le goutte à goutte au quotidien. Ceux-ci interviennent pour des petits problèmes directement et font appel aux intermédiaires quand ils ne peuvent résoudre ces problèmes: 1) on retrouve dans chaque douar un *installateur* qui aide l’agriculteur à installer le goutte à goutte, 2) les *conseillers* servent d’intermédiaire entre l’agriculteur et l’ensemble des intervenants; il conseille sur l’achat du matériel et le met en contact avec d’autres acteurs en cas de besoin, 3) le *revendeur* vend les différentes composantes du système goutte à goutte; dans certains cas, il a des accords de franchise avec les grandes sociétés d’irrigation en privilégiant la vente de leur matériel et en bénéficiant de leur appui, 4) les *soudeurs* font des réparations sur les différentes composantes du système goutte à goutte; dans le Saïss, ils fabriquent aussi certaines pièces, par exemple le hydrocyclone (filtre à sable).

Ces intermédiaires souvent informels coexistent avec des acteurs plus institutionnalisés. Il s’agit des agents de l’administration agricole, en particulier le “guichet unique” en charge de traiter les dossiers de subvention, les bureaux d’études en charge de faire le dossier technique pour la procédure de subvention, et les grandes et moyennes sociétés d’irrigation qui s’occupent de la mise en place des systèmes de goutte à goutte pour les marchés de grande ou moyenne taille. Souvent, le goutte à goutte dans le Saïss est installée sans subvention, en particulier sur les petites exploitations.

### Les trois phases de l’innovation locale

L’adaptation des systèmes d’irrigation au goutte à goutte (figure suivante) s’est opérée en trois phases à travers un processus que les acteurs qualifient de *bricolage* (Benouniche *et al.*, 2014b): 1) au début, les gérants et ouvriers sur les grandes exploitations devaient faire marcher les équipements importés, face à de nombreux problèmes, 2) une réingénierie des systèmes goutte à goutte pour les adapter aux conditions locales; un nouveau standard local (*rasmi*) s’est imposé progressivement, 3) depuis 2010, la procédure de subvention attirait de plus en plus d’agriculteurs.

### 1) Faire marcher les équipements importés

Les sociétés d'irrigation ont proposé dans les années 1980 à quelques grands agriculteurs de tester le goutte à goutte. Très vite, des problèmes ont surgis dans le fonctionnement (automatismes, systèmes de filtrage et de fertigation etc.). Puisque l'expertise locale n'existait pas encore et les sociétés d'irrigation étaient loin, les gérants et les ouvriers ont dû trouver des solutions:

Les différentes phases d'innovation locale (source: Benouniche et al., 2014b).

	1985-1995	1995-2005	2007-
<b>Phases d'adaptation locale</b>	Faire fonctionner des équipements importés	Ré-ingénierie locale de systèmes de goutte à goutte	Standardisation locale ; intégrer les procédures de subventions
<b>Farmers</b>	Notables, petit innovateurs	Notables, agriculteurs de référence, petits innovateurs	Tous les agriculteurs
<b>Acteurs en appui de l'utilisation du goutte à goutte</b>	Sociétés d'irrigation, ouvriers	Installateurs, conseillers, revendeurs, soudeurs	Sociétés d'irrigation, bureaux d'études, installateurs, revendeurs, soudeurs

*“Les premiers jour, quand la société avait installé le goutte à goutte automatique ici, j’ai trouvé ça joli et même très sophistiqué, surtout que le propriétaire voulait un goutte à goutte “top”. Mais quand j’ai commencé à l’utiliser, je l’ai trouvé compliqué. Surtout le système de fertigation et les électrovannes, s’il y a une coupure d’électricité on ne peut pas irriguer. Après une semaine d’utilisation, j’ai remplacé le grand bac d’engrais par des petits bacs pour faciliter le dosage des engrais et quelques électrovannes par des vannes manuelles”* (Driss, gérant grande exploitation).

### 2) Réingénierie locale des systèmes d'irrigation au goutte à goutte

Les acteurs locaux ont progressivement adapté les systèmes de goutte à goutte à leur situation personnelle (connaissances, formation) et à la structure de l'exploitation. Ils ont enlevé certaines composantes et ont remplacé d'autres qui tombaient régulièrement en panne ou ne fonctionnait pas de manière satisfaisante. Ils ont ainsi remplacé les systèmes de filtres, qui n'étaient pas assez robustes dans un contexte de fluctuation de débits et de pression. Des soudeurs ont commencé à proposer un filtre à sable local, inspiré du modèle importé, mais plus robuste et moins cher:

*“Un grand agriculteur m’a encouragé à le fabriquer. Une fois le produit prêt, l’agriculteur était trop satisfait. Tu sais, il l’utilise jusqu’à aujourd’hui. J’ai fait tout mon possible pour qu’il soit de bonne qualité. Après une semaine il m’a conseillé de fabriquer 2 à 3 hydro-cyclones pour les exposer, j’ai tout de suite accepté. C’était une très bonne idée. Après 2 mois, deux de ses amis sont venus me demander de fabriquer deux filtres”*.

En parallèle, il y a eu la conception de systèmes de goutte à goutte simplifiés, moins coûteux. Trois systèmes ont apparu sur le marché local: a) des systèmes incomplets, b) des systèmes à vannettes, c) des systèmes mobiles. Dans les *systèmes incomplets*, les agriculteurs enlèvent intentionnellement une ou plusieurs composantes, en particulier les systèmes de fertigation et/ou de filtres. Certains agriculteurs ont remplacé ces composantes par des fabrications locales à faible coût, comme les systèmes d'injection Venturi. D'autres agriculteurs ont tout simplement décidé de faire sans ces composantes car ils les considéraient comme gênants ou trop chers.

Certains petits maraîchers ont opté pour les *systèmes à vannettes (roubiniyatte)*. Ce système simple et pas cher est composé seulement des composantes de base: le moteur, la pompe, les rampes et les vannettes. En général, il n'y a pas de système de filtration, et une unité de fertigation très basique. Le système est particulièrement adapté pour les parcelles en pente puisque les différentes rampes peuvent être ouvertes et fermées en fonction de la pression disponible. Les agriculteurs qui ont des problèmes de pénurie d'eau utilisent également ces systèmes, car ils peuvent irriguer les différentes parties d'une parcelle l'une après l'autre. Le *système mobile* est caractérisé par le fait que la canalisation principale n'est pas enterrée. L'agriculteur peut déplacer le système d'un endroit à l'autre pour irriguer différentes parcelles en utilisant le même équipement. Les locataires utilisent également ce système, en absence de certitude sur la durée de leur présence. Ils hésitent à investir dans des systèmes plus permanents.

En général, ces trois systèmes ont un certain nombre de limitations (colmatage des émetteurs, une mauvaise fertigation, beaucoup de temps nécessaires pour irriguer) et les agriculteurs les considèrent comme des systèmes transitoires. Au bout d'une ou deux années d'utilisation, l'agriculteur a accumulé suffisamment de connaissances et de capital pour s'acheter un système complet. La grande majorité des agriculteurs optent désormais pour le nouveau standard local appelé "*rasmi*" (complet ou régulier), qui a progressivement émergé. Ce système intègre toutes les composantes habituelles d'un système classique, y compris les systèmes de fertigation et de filtres, mais est composé d'un mélange de pièces importées et fabriquées sur place.

### 3) Intégrer les procédures de subvention

Les subventions du Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation ont été augmentées à 80-100 pour cent du coût d'investissement en 2010. Alors que ces subventions étaient auparavant surtout captées par les grands agriculteurs, les différentes catégories d'agriculteurs y compris les petits exploitants, et les différents acteurs locaux (installateurs, revendeurs, conseillers) ont vite compris la nouvelle opportunité offerte. Cependant, les acteurs locaux disposaient dorénavant d'un standard local, le système *rasmi*. Le secteur local était devenu suffisamment mûr pour proposer des équipements fabriqués localement dans le cadre des systèmes d'irrigation goutte à goutte subventionnés, bien que la plupart de ce matériel n'avait pas été testé ou approuvé officiellement. Dans le sens inverse, les normes de la procédure de subvention ont influencé clairement les normes locales: les hydrocyclones devaient être rouges, avec une meilleure finition extérieure afin de qualifier pour ces procédures de subvention. Les vannes devaient être orange, la couleur utilisée par une marque populaire appréciée pour sa qualité.

## Conclusion

Nous avons montré que les acteurs locaux ont su développer une pluralité de systèmes de goutte à goutte adaptés au contexte local. D'une technologie importée exclusive accessible seulement pour une petite minorité de grands agriculteurs, l'irrigation au goutte à goutte est devenue une innovation inclusive, accessible à un large éventail d'acteurs. À travers ce processus les acteurs locaux ont pris le contrôle de l'innovation et prennent des responsabilités dans des domaines que l'on pensait réservés aux ingénieurs. En ouvrant la boîte noire du goutte à goutte, les agriculteurs, les installateurs locaux, soudeurs, revendeurs... n'ont pas seulement façonné un goutte à goutte de proximité à des prix abordables, mais ils se sont appropriés la technique, ce qui a abouti au développement d'un standard local des systèmes goutte à goutte.

Nous avons aussi montré que l'innovation est un processus complexe, largement imprévisible et créatif qui consiste en interactions et négociations itératives entre agriculteurs, ingénieurs et de nombreux autres acteurs locaux. Une telle compréhension détourne l'attention de la technologie elle-même vers les pratiques par lesquelles les différents acteurs mobilisent des idées, matériaux et d'autres acteurs pour adapter la nouvelle technologie à leurs situations spécifiques pour que "cela marche" pour eux. Le goutte à goutte a séduit un nombre important d'acteurs et les a enrôlés dans le processus de diffusion de l'innovation technique. L'enrôlement dans le monde du goutte à goutte s'opère grâce aux différents attributs que cette technique offre aux acteurs, la modernité, l'intensification agricole, la technicité, le progrès et l'évolution socio-professionnelle. La production, l'utilisation et la diffusion sont portées essentiellement par ces acteurs non-conventionnels. Ils sont devenus des alliés objectifs dans le sens d'Akrich: ils ont en effet fourni un soutien local aux utilisateurs d'irrigation goutte à goutte, tout en accélérant la diffusion de l'innovation.

---

## Pour en savoir plus

- Ameur F., Hamamouche M.F., Kuper M., Benouniche M. 2013. *La domestication d'une innovation technique: introduction et diffusion du goutte à goutte dans deux douars au Maroc*. Cahiers Agricultures 22(4): 311-318.
- Benouniche M. 2014. *Une innovation technique en train de se faire. Le goutte à goutte en pratique au Maroc: acteurs, bricolages et efficacités*. Thèse en sciences agronomiques à l'Université Montpellier II.
- Benouniche M., Kuper M., Hammani A. 2014a. *Mener le goutte à goutte à l'économie d'eau: ambition réaliste ou poursuite d'une chimère ?* Alternatives Rurales 2: 36-47.
- Benouniche M., Zwarteveen M., Kuper M. 2014b. *Bricolage' as innovation: opening the black box of drip irrigation systems*. Irrigation and Drainage 63(5): 651-658.
- Benouniche M., Errahj M., Kuper M. 2015. *The seductive power of an innovation: enrolling non-conventional actors in a drip irrigation community in Morocco*. Journal of Agricultural Education and Extension, online first. DOI: 10.1080/1389224X.2014.977307.
- Poncet J., Kuper M., Chiche J. 2010. *Wandering off the paths of planned innovation: the role of formal and informal intermediaries in a large-scale irrigation scheme in Morocco*. Agr Syst 103(4):171-79.
- Venot J.P., Zwarteveen M., Kuper M., Boesveld H., Bossenbroek L., Van Der Kooij S., Wanvoeke J., Benouniche M., Errahj M., De Fraiture C., Verma S. 2014. *Beyond the promises of technology: a review of the discourses and actors who make drip irrigation*. Irrigation and Drainage 63(2): 186-194.

## ANNEXE 3

## Les pratiques entrepreneuriales de l'agriculture familiale dans le Saïss

Patrick Dugué<sup>43</sup>

### Les exploitations agricoles familiales de la plaine du Saïss: entre gestion patrimoniale et pratiques entrepreneuriales

Les exploitations familiales du Saïss, issues de la réforme agraire des années 70' (12 ha en moyenne) ou de la division de propriétés anciennes (celles des *melkistes*) (souvent < 5 ha) sont caractérisées par le manque de capital financier. Ces exploitations étaient auparavant tournées vers les cultures pluviales associées à l'élevage ovin et bovin; Mais avec la récurrence des sécheresses dans les années 80', elles ont dû s'orienter vers les cultures irriguées (oignon et pomme de terre) en creusant des puits. Cette évolution a été rendue possible par la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur à cette période variant de 20 à 60 m. L'irrigation constitue depuis vingt ans le principal levier d'intensification des systèmes de production de ces petites exploitations et le principal déterminant de leur maintien. Ceci a été rendu possible par l'adoption des nouvelles techniques et cultures mais aussi par de nouvelles façons de gérer les moyens de production, ce que nous qualifierons de pratiques entrepreneuriales.

**Mobilisation des jeunes actifs familiaux.** Les relations entre le chef d'exploitation et les autres actifs de la famille ont évolué pour ne plus considérer les jeunes comme de simples manœuvres. Les jeunes ont été encouragés à poursuivre leurs études ou à travailler dans des agro-entreprises afin d'acquérir des connaissances et des savoir-faire. Ainsi ils peuvent en revenant sur l'exploitation familiale contribuer à la réalisation d'un projet d'intensification de la production passant par l'irrigation goutte à goutte ou l'introduction de l'arboriculture irriguée. Ces jeunes apportent leur savoir-faire et quelques économies mais le capital financier peut aussi provenir d'un autre membre de la famille, plus âgé et parti travailler en ville ou à l'étranger.

**Mobilisation des savoir-faire.** Après quelques années de maraichage, les agriculteurs ont acquis des savoir-faire qui constituent un atout pour collaborer avec d'autres producteurs qui hésitent à développer les cultures irriguées. Certains maraichers qualifiés possédant peu ou pas de terre, ont développé des contrats d'association avec des agriculteurs mieux dotés en terre et en capital financier. Le propriétaire investit dans le creusement du puits et de l'équipement d'irrigation alors que le maraicher s'occupe de la conduite des cultures maraichères. Les deux parties prenantes se partagent l'achat des intrants et le paiement des ouvriers temporaires.

---

<sup>43</sup> Cirad UMR Innovation, Montpellier, France/ENA Meknès, Maroc

Après la vente de la production, le bénéfice obtenu est partagé à part égale. Cet arrangement a permis à beaucoup d'agriculteurs en manque de terre d'étendre leur surface irriguée. Les premiers à adopter le maraichage irrigué ont obtenu des gains importants et ont pu acheter du foncier et investir dans des équipements d'irrigation.

**Des nouveaux rapports à la terre.** Les rapports ancestraux entre la famille et la terre en propriété ont été modifiés par une grande insertion de l'agriculture familiale au marché. Auparavant la terre devait rester dans la famille et ne pas être vendue. Mais avec le développement des cultures irriguées et le besoin d'investissement associé, les pratiques de gestion des terres ont évolué. La vente d'un ou deux hectares de terre par le chef d'une exploitation issue de la réforme agraire lui permet de disposer des capitaux suffisants pour investir dans un équipement d'irrigation. La location des terres irrigables s'est aussi développée grâce à un type d'arrangement pluriannuel entre un propriétaire peu fortuné et un locataire qui dispose de capitaux et s'engage à creuser un puits. En contrepartie ce dernier peut cultiver cette terre pendant plusieurs années et paie un loyer annuel modique au propriétaire. En fin de contrat de location, le propriétaire disposera du puits. Mais aujourd'hui la marchandisation de la terre et l'intérêt des investisseurs pour l'agriculture ont eu pour effet une augmentation très importante du foncier agricole (entre 30 000 et 50 000 euros/ha). Le marché foncier est devenu très spéculatif et concurrentiel dans le Saïs surtout lorsque la terre est facilement irrigable ou proche des axes de circulation ou des villes. Seuls les agriculteurs familiaux qui peuvent mobiliser des capitaux de parents hors agriculture ou qui ont développé les premiers le maraichage sont en mesure d'acheter de la terre. Le maintien ou l'extension des surfaces irriguées des agriculteurs familiaux va donc dépendre de l'évolution du marché foncier mais aussi du marché du faire valoir indirect pour les terres irrigables et des arrangements décrits précédemment (association, location pluriannuelle).

**Diversifier les activités agricoles et non agricoles.** Malgré le développement des cultures irriguées les exploitations familiales cherchent le plus souvent à maintenir une combinaison de productions: cultures pluviales, élevage, maraichage et plus récemment arboriculture irriguée. La diversification est une stratégie fréquente des agriculteurs familiaux surtout lorsque la fluctuation intra et inter-annuelle des prix de vente des productions intensives est élevée. C'est le cas pour l'oignon, la pomme de terre et aujourd'hui de certains fruits comme la nectarine. Certains producteurs qui avaient arrêté l'élevage, considéré comme peu rémunérateur et coûteux en travail, investissent à nouveau dans cette activité afin de sécuriser un revenu assez régulier par la vente des jeunes après engraissement et de constituer un capital (les mères) mobilisable en cas de coup dur.

Ces différentes pratiques entrepreneuriales permettent de gérer plus efficacement les capitaux disponibles: main d'œuvre et capitaux financiers familiaux, savoir-faire, terre, eau, capital social. Elles débouchent sur l'émergence d'une catégorie d'exploitations familiales dynamiques, bien connectées au marché et innovantes dans différents domaines (irrigation goutte à goutte, fertigation, élevage intensif, etc.). Dans bien des cas la spécialisation basée sur les cultures irriguées n'est pas recherchée. Des pratiques gestionnaires plus traditionnelles ("les normes familiales") comme le maintien d'un troupeau et la pluriactivité avec le maintien des cultures pluviales en partie autoconsommées, sont associées aux pratiques entrepreneuriales visant le développement des cultures irriguées.

Toutefois ces nouvelles formes d'agriculture familiale montrent des signes de fragilité, d'une part par le montant important des coûts de production des cultures maraichères irriguées. Le risque économique de perte financière est élevé lorsque les prix de vente s'effondrent. En développant depuis peu l'arboriculture ces exploitations vont rencontrer le même problème car elles vont rentrer en concurrence avec les grandes entreprises capitalistiques spécialisées dans ce secteur. D'autre part, la surexploitation de la nappe du Saïs est aujourd'hui confirmée par l'agence du bassin et les irrigants. La course à l'eau est engagée et les agro-entreprises qui irriguent principalement à partir de forages profonds sont mieux positionnées pour la gagner. Les exploitations familiales de petite taille ne pourront pas facilement faire un tel investissement. Dans ce contexte les recompositions des agricultures familiales nécessaires à leur maintien et leur développement correspondent (i) à une hybridation entre pratiques familiales «traditionnelles» et pratiques entrepreneuriales exposées précédemment, (ii) à une plus grande mobilité des membres de la famille et de leurs capitaux et enfin (iii), à un processus continue, car elles doivent s'adapter à un environnement dynamique et changeant (marché, ressources naturelles, climat...).

Les pratiques entrepreneuriales des agriculteurs du Saïs ont permis à bon nombre d'exploitations familiales disposant d'un capital économique limité il y a 30 ans, de développer leur revenu et parfois d'augmenter la surface du foncier en propriété. Elles reposent principalement sur des arrangements entre des agriculteurs familiaux pour l'accès à l'eau, à la terre, à trésorerie et aux savoir-faire. Avec l'arrivée des investisseurs dans la plaine ces arrangements seront de plus en plus difficiles à mettre en place parce que les agriculteurs familiaux qui souhaitent cesser leurs activités (faute de successeur ou pour développer des activités hors agriculture) vont plutôt chercher à vendre leurs terres au plus offrant tant que les prix sont élevés. Le maintien et le développement de l'agriculture familiale dans cette région dépendra de la régulation du marché foncier et des mesures d'accompagnement des agriculteurs tant individuelles (obtention de subventions pour les non propriétaires, conseil pour gérer la diversité des activités, accès au crédit) que collectives (mise en marché des produits voire première transformation par des collectifs de producteurs). Le besoin de politiques publiques amenant les différents types d'exploitation à gérer équitablement et durablement les ressources en eau souterraine devient urgent afin que l'intensification par l'irrigation considérée comme un levier de développement ne deviennent pas une impasse pour les exploitations familiales.

---

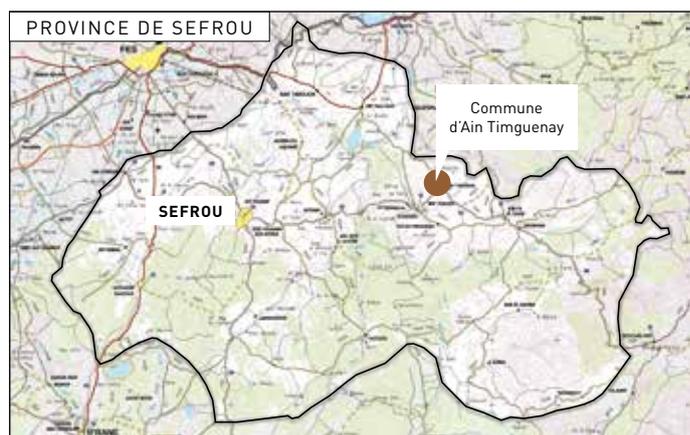
### Pour en savoir plus

- Ameur F, Hamamouche M F, Kuper M, Benouniche M., 2013. La domestication d'une innovation technique: introduction et diffusion du goutte-à-goutte dans deux *douars* au Maroc. *Cahiers Agricultures*; 22: 311-318.
- Benouniche M., Zwarteveen M., Kuper M. 2014. *Bricolage* as innovation: opening the black box of drip irrigation systems. *Irrigation and Drainage*, 63 (5): p. 651-658. <http://dx.doi.org/10.1002/ird.1854>
- Dugué P., Lejars C., Ameur F., Amichi F., Braiki H., Burte J., Errahj M., Hamamouche M.F., Kuper M. 2014. Recompositions des agricultures familiales: une analyse comparative dans trois situations d'irrigation avec les eaux souterraines. *Tiers Monde* (220): p. 99-118. <http://dx.doi.org/10.3917/rtm.220.0101>
- Lejars C., Courilleau S. 2015. Impact du développement de l'accès à l'eau souterraine sur la dynamique d'une filière irriguée Le cas de l'oignon d'été dans le Saïs au Maroc. *Cahiers Agricultures*, 24 (1): p. 1-10. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2014.0729>

## ANNEXE 4

# La coopérative des jeunes diplômés de séchage de prunes

Issam Sellika<sup>44</sup>



### Situation géographique et contexte

La coopérative étudiée est située dans la commune rurale d'Ain Timguenay de la province de Sefrou. Cette commune, d'une population d'environ 8 000 habitants tire son nom d'une fameuse source dans la zone. Le centre de la commune est le douar de Zaouiat Bougrin.

### Historique de la coopérative

Nous avons présenté la partie au-dessus pour comprendre la justification du choix de la coopérative en question. En effet, l'un des membres fondateurs est entré en contact avec l'INDH pour monter une activité génératrice de revenu après son échec d'insertion professionnel. L'INDH lui a proposé alors d'initier la création d'une coopérative avec d'autres jeunes diplômés de son douar mais sans emploi. Ainsi, le contact a été établi avec 6 de ses amis dont une jeune femme. Ils avaient comme idée de faire de l'élevage bovin laitier, une école primaire privée et une unité de séchage de pruneaux. Cette dernière fut celle adoptée vu la vocation de la zone.

La direction des affaires sociales relevant de la préfecture a pris contact avec les diplômés sans emploi de la commune. Il leur a proposé une activité génératrice de revenu sans pour autant oublier leur diplôme et leur formation et qu'en cas ou si l'un des membres trouve un travail cela ne signifiait pas qu'il allait pour autant quitter la coopérative. Ils ont réussi au départ de décrocher un financement monétaire de la part de l'INDH de 300 000 DH. Avec lequel ils ont construit le local ainsi que deux fours. Ils ont également cherché un financement auprès de la DRA qui leur octroyé un montant de 170 000 DH mais en matériel afin d'équiper les fours.

<sup>44</sup> Agronome et doctorant en géographie Université Mohamed V, Rabat

Ils ont réussi d'équiper un seul four mais le deuxième non. Il s'agissait d'achat de tamis de caisses et une citerne pour démarrer l'activité de séchage. L'achat du terrain par contre s'est fait par cotisation des membres de la coopérative et qui a coûté 52 000 DH pour 4 000 m<sup>2</sup>. L'activité de séchage a alors démarré avec une capacité de 7 tonnes par jours.

Les premières motivations des membres de la coopérative étaient l'auto emploi et puis soulager les agriculteurs de la zone qui souffrait des difficultés de commercialisation et qui vendait à de faibles prix aux intermédiaires.

La première année ils ont commencé par acheter 100 tonnes auprès des petits agriculteurs. Le prix était de 5 DH le kg. Ils ont perdu 14 tonnes de prunes qu'ils ont dû jeter car les tamis acquis auprès de l'entrepreneur étaient en bois. Les tamis en bois sont de mauvaises qualités et finissent par se déformer dès les premiers usages.

Le projet a démarré avec un seul four de séchage, d'une capacité de séchage de 7T/jour de prunes fraîches. Le projet a été initié par l'INDH en 2009. La coopérative n'était fonctionnelle qu'à partir de 2011. Grâce à l'INDH, ils ont obtenus un financement pour démarrer de 300 000 DH.

La première année était déficitaire. L'année qui suit la coopérative a dû emprunter chez le crédit agricole du Maroc pour financer la nouvelle campagne mais aussi pour payer les agriculteurs à qui il devait encore de l'argent. Ceci permettait aussi de gagner la confiance des agriculteurs et de les fidéliser.

L'année qui suit a enregistré deux points positifs. D'abord la baisse du prix des prunes fraîches. Du coup la coopérative a acheté la même quantité de prunes fraîches mais cette fois à un prix de 3 DH. Deuxièmement, ils ont réussi à obtenir un deuxième de la part de la fondation Mohammed V de solidarité de 170 000 DH afin de renouveler les tamis qui étaient dysfonctionnels. D'abord ils ont contacté l'INDH pour ce financement mais chose qu'elle ne pouvait pas faire car elle a atteint son plafond. Toutefois, l'initiative leur a recommandé de chercher un autre bailleur de fond notamment celui de la fondation Mohammed V pour la solidarité.

Le coût global du projet est de 1 031 100 DH et a été réuni grâce à différentes contributions:

INDH: 300 000; DRA: 180 500 DH en plus la fourniture en matériel; ADA: 200 000 DH; DPA: 140 000 DH en plus de l'accompagnement du projet

En plus, la coopérative a reçu une aide financière par un grand agriculteur qui était impressionné par leur projet et qui voulait leur donner un coup de pouce.

Notons qu'en plus de la création de l'emploi pour les jeunes diplômés, la coopérative avait également comme objectif d'améliorer les revenus des petits agriculteurs en leur évitant de passer par les intermédiaires et perdre leur production s'il ne trouve pas de vendeur ainsi que la contribution au développement du Douar.

### Les objectifs et ambitions des jeunes envers le projet

La réussite de ce projet est très importante aux yeux des coopérants non pas pour les revenus qu'ils pourraient générer mais surtout vis à vis le regard des voisins. *“La première année nous avons perdu, les gens ne nous appelés plus les diplômés chômeurs mais plutôt les handicapés”.*

Leur ambition aussi est d'arriver à absorber de plus importante quantité des prunes de la zone et arriver à se faire une image de marque au niveau nationale. Ceci va permettre aux agriculteurs à dépasser les contraintes d'intermédiation et à les encourager à plus de travail collectif.

### La perception de l'Etat

Ce projet a amélioré selon nos interlocuteurs la relation avec l'État et a rétablie une confiance perdue. *"L'État est prêt à aider, il faut juste le mériter"*. Pour les coopérateurs, l'État n'était pas seulement un déclencheur mais c'était aussi un accélérateur.

Leur travail, leur croyance en le projet et la réputation qu'ils se sont fait auprès des institutions, a poussé ces derniers à les accompagner encore plus. En effet, ils ont bénéficié du support de plusieurs institutions publiques. Ils ont bénéficié d'apport financier de la part de l'INDH, la DRA, La DPA, l'ADS, la fondation Mohammed 5 pour la solidarité, l'ADA et ils ont bénéficié également de la part de ces mêmes institutions de suivi et accompagnement.

### La perception des voisins vis à vis la coopérative

Nous avons rencontré des agriculteurs dans la zone qui ont exprimé une attitude positive envers le projet. Pour eux, c'était aussi une offre de plus qui manquait mais avec plus de facilités: la proximité des fours, les facilités de paiement, la diminution de la pression des intermédiaires sur les agriculteurs. Nous avons également rencontré un grand agriculteur de plus de 50 ha de vergers qui a commencé à leur livrer les prunes.

L'activité de la coopérative ne se limite pas à l'achat des prunes de chez ces petites exploitations familiales, mais aussi à la prestation de service et la vente des productions pour ces agriculteurs, vu qu'ils ont amélioré leur circuit et le réseau de commercialisation.

Cette coopérative a été également une source d'inspiration pour d'autres jeunes dans la même situation qui veulent créer à leur tour des coopératives pour d'autres projets. Nous citons également la coopérative féminine d'élevage laitière de IFRAH.

Ce projet est a franchi des phases importantes mais difficiles, nous avons vu que l'accompagnement technique et financier des différentes institutions de l'État était un facteur déclencheur d'une énergie et ambition existante chez les jeunes surtout face à de faibles opportunités de travail et un accès difficile au foncier. En effet, ces jeunes ruraux sont dans l'activité agricole, mais dans des activités ne nécessitant pas du foncier. D'un autre côté, ce projet reste fragile et a connu une série de chocs consécutifs durant son parcours. Ceci prouve, que ce genre de coopératives ont encore besoin d'être accompagnées en matière de gestion technico-économique.

---

### Pour en savoir plus:

Aroussi Bachiri N. *et al.*, 2014. Le retour des jeunes diplômés en zones rurales du Maroc: quelles interactions entre trajectoires individuelles et les projets collectifs?. Alternatives Rurales, Hors-série.

Sellika I. *et al.*, 2015. Perspectives de production et de commercialisation de la prune au Maroc à l'horizon 2025. Alternatives Rurales, 3.

## ANNEXE 5

## En amont et en aval de petits producteurs: une grande diversité d'intermédiaires et d'emplois

Caroline Lejars

Au Maroc, les agriculteurs dépendent souvent, pour l'approvisionnement en intrants comme pour la commercialisation de leur production, de réseaux complexes d'intermédiaires privés. Les réseaux de commercialisation et d'approvisionnement créent un grand nombre d'emplois en aval de la production, que ce soit pour la collecte, le stockage, le transport ou la vente, ou en amont pour l'approvisionnement en matériel d'irrigation et en intrants.

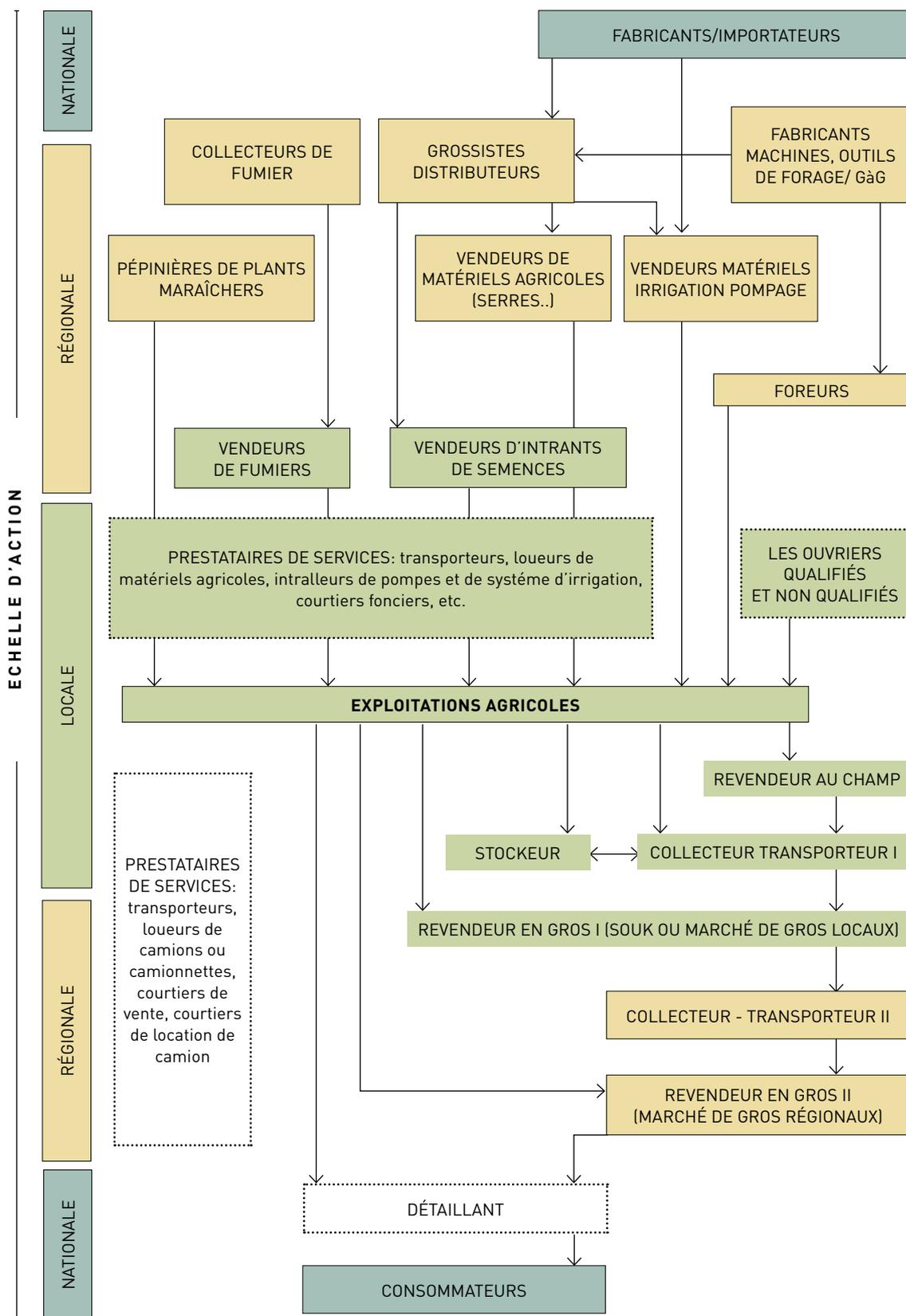
En s'appuyant sur l'étude de la filière oignon d'été dans le Saïs au Maroc, on montre que ces activités amont et aval, issus en grande partie de l'activité de petits producteurs, sont extrêmement segmentées, générant une multitude de petites activités. La structuration actuelle des filières implique un grand nombre d'acteurs et une segmentation des fonctions et des rôles. La figure suivante schématise les types d'acteurs en présence et leurs relations.

Cette figure reste toutefois très schématique et masque la diversité d'acteurs existants et regroupés sous chaque type. La production peut passer par 6 intermédiaires-commerçants avant d'être vendu au détail. L'évaluation quantitative montre que le nombre d'intermédiaires impliqués dans la commercialisation est de 1 pour 2 agriculteurs. Les acteurs de l'amont regroupent une même diversité et les ratios fournisseurs locaux/ agriculteurs sont de l'ordre de 1 pour 50.

Ces acteurs tirent profit d'opportunités liées aux difficultés d'accès au crédit bancaires ainsi qu'à la défaillance des systèmes d'informations et de conseil technique. Ainsi, dans le Saïs, en 2015, 75 pour cent des fournisseurs de matériel d'irrigation font du crédit fournisseur, du conseil et des études à l'installation du goutte à goutte des services liés et 15 pour cent de leur clientèle en bénéficie, dont la grande majorité sont des petits producteurs. Cette offre est souvent associée à la demande de subventions au goutte au goutte et le crédit est réalisé en attente de la subvention.

Enfin, on montre que même si les profits et les rôles des intermédiaires sont très variables, certains des acteurs intermédiaires, notamment les détaillants et les revendeurs en gros, récupèrent des marges bien supérieures à celles des agriculteurs. L'organisation des producteurs autour de zones de stockage et d'activités de commercialisation permettrait de limiter le nombre d'intermédiaires, d'accroître le profit des agriculteurs et de modifier les rapports de négociations souvent asymétriques entre agriculteurs et commerçants.

Relations entre les types d'acteurs



Source: auteurs

---

### Pour en savoir plus

- Lejars Caroline, Courilleau Solène. 2015. Impact du développement de l'accès à l'eau souterraine sur la dynamique d'une filière irriguée Le cas de l'oignon d'été dans le Saïs au Maroc. Cahiers Agricultures, 24 (1): 1-10.
- Lejars Caroline, Daoudi Ali, Amichi Hichem. 2015. Organisation et rôle des acteurs de la «groundwater economy» en amont et en aval de la production agricole – Cas de filières maraichères au Maghreb. 2ème séminaire ARENA sur la gouvernance des eaux souterraines au Maghreb Tunis/Kairouan, 3-6 mars 2015

## ANNEXE 6

# La menthe: un “laboratoire” prometteur pour des filières de production raisonnée impliquant les agriculteurs familiaux

Nicolas Faysse<sup>45</sup>, Imane Raiss<sup>46</sup>

Les consommateurs marocains expriment une préoccupation croissante pour la qualité des fruits et des légumes, mais ne disposent cependant pas de la possibilité d'acheter des produits de qualité garantie. Il est ainsi important de structurer des filières de production raisonnée ou biologique, dans lesquelles les agriculteurs familiaux soient pleinement partie prenante. Des filières de produits certifiés et impliquant des agricultures familiaux existent actuellement, mais sont organisées pour la plupart autour de produits de terroir, qui occupent des positions de niche dans les marchés et n'ont pas vocation à impliquer un grand nombre d'agriculteurs.

La préoccupation des consommateurs marocains pour la qualité des aliments concerne en particulier la menthe. Cette menthe est produit essentiellement par des agriculteurs familiaux, et plus de la moitié de la production est effectuée dans la région de Settat, à la fois pour la production nationale, mais aussi pour l'export. Quatre coopératives d'agriculteurs familiaux produisent de la menthe notamment pour l'export, et savent produire une menthe qui respecte les normes des marchés européens. Cependant, ces coopératives rencontrent des difficultés pour l'export et seraient intéressées par vendre sur le marché intérieur – à condition de recevoir un prix supérieur au prix actuel sur ce marché intérieur.

Dans ce contexte, une étude a été menée sur comment relier cette offre potentielle et cette demande des consommateurs. Elle a eu pour objectif d'analyser comment une filière de menthe raisonnée ou biologique pourrait fonctionner sur le marché intérieur marocain et dans quelle mesure elle serait rentable. Dans une première étape, 368 consommateurs ont été enquêtés au niveau de cafés et de souikas (petits marchés urbains) à Casablanca et à Meknès. 86 pour cent des personnes interrogées ont considéré qu'il y a des problèmes de qualité de la menthe et 43 pour cent des personnes interrogées ont déclaré avoir diminué leur consommation de menthe depuis 10 ans du fait des problèmes perçus de qualité de la menthe.

---

<sup>45</sup> (CIRAD) UMR G-eau / ENA Meknès

<sup>46</sup> ENA Meknès

Puis, le modèle suivant a été testé auprès de ces consommateurs. Un opérateur économique achète auprès d'agriculteurs de la région de Settat de la menthe raisonnée ou biologique (cet opérateur peut être par exemple une coopérative ou un groupement de coopératives). Cet opérateur met en sachet la menthe, soit par petites quantités pour une utilisation individuelle dans des petites théières dans les cafés, soit par botte pour revente dans les souikas (petits marchés urbains de quartier). Ces sachets comportent une étiquette indiquant qu'il s'agit de menthe raisonnée (ou biologique) et le processus de certification et de contrôle. De plus, un organisme de contrôle indépendant de cet opérateur effectue des mesures aléatoires sur les sachets distribués dans les cafés et chez les revendeurs. Cet organisme de contrôle est agréé et contrôlé par l'office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Les consommateurs interrogés dans les cafés ont exprimé à 70 pour cent un consentement à payer de 1 DH en plus par thé servi avec une menthe raisonnée selon le modèle présenté ci-dessus. Plus des deux tiers (68 pour cent) des consommateurs ont exprimé un consentement à payer de 2 DH pour une botte de menthe raisonnée (pour une botte vendue actuellement à 1 DH), et 30 pour cent des consommateurs enquêtés ont indiqué être prêts à payer jusqu'à 3 DH pour une telle botte. Ce dernier chiffre passe à 50 pour cent pour de la menthe biologique. Dans une seconde étape, un scénario de fonctionnement possible d'une filière de menthe raisonnée à Casablanca a été étudié. Une première évaluation des coûts et bénéfices a montré que, dans ce scénario, les marges de l'ensemble des intervenants d'une filière de menthe raisonnée sont positives.

La menthe constitue ainsi un produit prometteur pour tester la possibilité d'une filière raisonnée sur le marché intérieur et impliquant les agriculteurs familiaux, du fait: 1) d'une demande claire, avec des consommateurs conscients des enjeux de qualité et pour lesquels l'achat de menthe ne représente pas un budget important; 2) un ensemble de coopératives d'agriculteurs familiaux déjà structurées et ayant l'habitude de l'export. Pour que cette filière puisse se mettre en place, un accompagnement important sera à faire, en particulier sur les aspects réglementaires (comment organiser la certification et l'implication de l'office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de façon à ce que le dispositif s'intègre dans les dispositifs réglementaires), mais aussi sur le fonctionnement au quotidien de cette filière. L'expérience acquise dans cette filière pourrait ensuite être utilisée pour d'autres filières de produits de grande consommation, qui connaissent eux aussi des problèmes importants de qualité des produits (tomate, pomme de terre, etc.).

---

### Pour en savoir plus

Raïss I, Faysse N, El Hirsch A, El Mekki, A. *Vers des filières de menthe raisonnée ou biologique au Maroc: consentement à payer des consommateurs et possibles caractéristiques de ces filières*. Article soumis à Alternatives Rurales.

El Mekki, A. 2014. *Étude de la Commercialisation de la Menthe au Maroc*. Rapport pour la FAO



© FAO/Abdelhak Senna

ÉTUDE SUR  
**L'AGRICULTURE FAMILIALE  
A PETITE ÉCHELLE  
AU PROCHE-ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD**

PAYS FOCUS

**Maroc**



**ÉTUDE SUR  
L'AGRICULTURE FAMILIALE  
A PETITE ÉCHELLE  
AU PROCHE-ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD  
PAYS FOCUS  
Maroc**

Pour plus d'informations:

**ALFREDO IMPIGLIA**

Coordinateur initiative régionale  
sur l'agriculture familiale à petite échelle  
pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

[Alfredo.Impiglia@fao.org](mailto:Alfredo.Impiglia@fao.org)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
(FAO)

[WWW.FAO.ORG](http://WWW.FAO.ORG)

ISBN 978-92-5-209640-5



9 789252 096405

I6846FR/1/02.17